

ENQUETE-CADRE CONCERNANT LA REPARTITION, LA COMPOSITION ET L'ACTIVITE DES PETITS METIERS DANS LE GOLFE DU LION



Port-Gardian, Les-Saintes-Maries-De-La-Mer. Site réservé aux petits métiers.

Résumé :

Une enquête-cadre destinée à la mise à jour de l'activité des petits métiers a été menée dans le golfe du Lion de mai-1997 à juin-1998.

Dans les quatre quartiers maritimes du golfe du Lion 45 sites ont été identifiés, regroupant environ 770 petits métiers actifs (1200 pêcheurs): des tableaux synthétiques de l'activité notée dans chacun de ces sites sont présentés. Le nombre d'engins/espèces-cibles (métiers) répertoriés pour ces navires s'élève à 49, visant un total de 25 espèces-cibles. Les filets maillants calés et les filets trémails, montés pour capturer notamment la sole et les rougets, sont les plus utilisés. L'essentiel de l'activité, plus développée à la belle saison, s'exerce en zone très côtière (0 à 20 m). Les produits de la pêche des petits métiers sont vendus pour l'essentiel en direct.

Depuis les dernières enquêtes effectuées au milieu des années quatre vingt, on note une très importante diminution - de l'ordre de 50%- du nombre de navires sur l'ensemble du littoral méditerranéen.

Abstract :

A frame work on the small-scale fishing fleet (« petits métiers ») of the gulf of Lions has been carried out from may 1997 to june 1998 to realize an inventory of fishermen communities performing artisanal fishery.

In the four maritime districts of the gulf 45 landing sites have been identified, assembling about 770 active boats and 1200 fishermen : synthetic tables present the activities noticed in each port. A total of 49 gears/target species (« métiers ») targeting 25 different species have been recorded. Bottom set gillnets and trammelnets for sole, striped and red mullets are mainly used. Most of the activity occurs in shallow depths (0-20 m), from spring to autumn. The largest part of the catches is sold directly.

Since the last studies carried out in the middle eighties, the number of small scale vessels has tremendously diminished everywhere (50% as a whole) along the French mediterranean coast.

Mots-clés :

pêche artisanale ; engins de pêche ; golfe du Lion ; méditerranée ouest ; France.

Keywords :

small-scale fishery ; fishing gears ; gulf of Lions ; west mediterranean ; France.

Commentaire :

Présentation de la fiche documentaire des rapports IFREMER

Cette fiche documentaire sert à l'enregistrement du document dans la base LIVREMER. Cette base recense les rapports IFREMER qui doivent être déposés dans les deux bibliothèques.

Les zones en caractères gras dans la fiche documentaire doivent être obligatoirement remplies.

Numéro d'identification du rapport : DIR/SER/Typdoc/An/Num

Des informations complémentaires, comme les initiales de l'auteur, la catégorie du document, le Centre ou la Station émetteur..., peuvent être ajoutées à ce numéro d'identification du rapport selon les usages en cours dans les départements, services, laboratoires.

Toutefois seule la racine proposée comme numéro d'identification du rapport sera retenue et intégrée dans la base LIVREMER.

Chacune de ces zones est séparée par le signe /

DIR sigle de la direction
 SER sigle du département et/ou service et/ou laboratoire
 Typdoc indiquer les 3 caractères pris dans le tableau ci-dessous
 An année de publication (indiquer les deux derniers chiffres)
 Num numéro du rapport dans l'année, attribué par chaque laboratoire ou service ou département ou direction

RST	Rapports de résultats de recherches scientifiques et/ou techniques
RSV	Rapports de synthèse en veille stratégique et/ou technologique
REJ	Rapports économiques et juridiques
RCO	Rapports scientifiques et techniques de campagnes océanographiques
RDN	Rapports de données numériques, cartographiques, synthèses bibliographiques
DTI	Documents techniques d'ingénierie, d'expérimentation, de méthodologie, d'analyse, d'utilisation de logiciel ...
REA	Rapports d'évaluation, d'activités
CRM	Comptes-rendus de mission (en mer, à l'étranger ...)
TMR	Thèses, mémoires, rapports de stage

Diffusion : si aucune mention n'est précisée le document est mis en diffusion libre;

libre : - possibilité pour toute personne de consulter et emprunter le document;

restreinte : - consultation uniquement sur place du document par toute personne IFREMER (pas de possibilité de prêt ni de photocopie sauf autorisation de l'auteur);

interdite : - la référence bibliographique du document ne peut être visualisée dans la base LIVREMER. Elle est toutefois mémorisée dans une base 'Archive';
 - le document n'est ni prêté ni consulté. Il est conservé comme archive dans une réserve spéciale à part.

Validé par :

Nom et qualité de la personne autorisant et décidant le type de diffusion du rapport.

Version du document :

indiquer si c'est une version provisoire/définitive, le numéro de version ...

Auteurs principaux :

à indiquer dans l'ordre décroissant selon l'importance du travail apporté au document et non pas en fonction de l'ordre alphabétique ou hiérarchique.

Travaux universitaires :

à indiquer uniquement lorsque la rédaction du document conditionne l'obtention du diplôme. Dans les autres cas (stage de première année, ...) signaler cette information en zone Commentaire (page 2 de la fiche documentaire).

Contrat de recherche :

Titre du contrat : à indiquer si l'intitulé du contrat est différent du titre du rapport de contrat
Numéro de contrat attribué par IFREMER
Organisme commanditaire : celui qui finance l'étude
Organisme réalisateur : celui qui a reçu le financement et a effectué le travail
Responsable scientifique de l'organisme réalisateur

Cadre de la recherche :

indiquer l'intitulé du programme, projet, convention...
exemples : programme AMURE, projet MAST...

Résumé et mots-clés en français pour faciliter l'indexation dans la base LIVREMER.

Résumé et mots-clés en anglais pour les documents en diffusion libre et si vous en souhaitez la signalisation dans la base Asfa.

Le SDB recommande que la **mention de copyright** accompagnée du logo IFREMER apparaisse sur chacune des pages du rapport.

SOMMAIRE

Pages

INTRODUCTION.....	3
1. PRESENTATION DE L'ENQUETE CADRE. OBJECTIFS.....	3
2. METHODOLOGIE.....	4
3. PRESENTATION DES QUATRE QUARTIERS MARITIMES DU GOLFE DU LION.....	5
3.1. Géomorphologie du golfe du Lion.....	5
3.2. Découpage administratif.....	5
3.2.1. Représentations des Affaires Maritimes. - Quartier de Port-Vendres. - Quartier de Sète. - Quartier de Martigues. - Quartier de Marseille.	
3.2.2. Représentations des Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins.	
3.2.3. Représentations des Prud'homies.	
4. RESULTATS.....	7
4.1. Les flottilles de pêche françaises du golfe du Lion.....	7
4.2. Quartier de Port-Vendres.....	7
4.2.1. Généralités.	
4.2.2. Engins de pêche.	
4.2.3. Espèces-cibles.	
4.2.4. Profondeurs et zones de pêche.	
4.2.5. Périodes de pêche.	
4.2.6. Commercialisation.	
4.3. Quartier de Sète.....	9
4.3.1. Généralités.	
4.3.2. Engins de pêche.	
4.3.3. Espèces-cibles.	
4.3.4. Profondeurs et zones de pêche.	
4.3.5. Périodes de pêche.	
4.3.6. Commercialisation.	
4.4. Quartier de Martigues.....	11
4.4.1. Généralités.	
4.4.2. Engins de pêche.	
4.4.3. Espèces-cibles.	
4.4.4. Profondeurs et zones de pêche.	
4.4.5. Périodes de pêche.	

4.4.6. Commercialisation.	
4.5. Quartier de Marseille	13
4.5.1. Généralités.	
4.5.2. Engins de pêche.	
4.5.3. Espèces-cibles.	
4.5.4. Profondeurs et zones de pêche.	
4.5.5. Périodes de pêche.	
4.5.6. Commercialisation.	
4.6. Synthèse golfe du Lion	15
4.6.1. Généralités.	
4.6.2. Engins de pêche.	
4.6.3. Espèces-cibles.	
4.6.4. Profondeurs de pêche.	
4.6.5. Périodes de pêche.	
4.6.6. Commercialisation	
CONCLUSION	19
BIBLIOGRAPHIE	22
TABLES	
FIGURES	
PHOTOS	
ANNEXE I (1 à 45) : Fiches de présentation des 45 sites d'implantation des petits métiers, et de leurs activités dans le golfe du Lion.	
ANNEXE II : Structures et attributions des Prud'homies et des Comités Locaux des Pêches Maritimes (Rey, 1989).	
ANNEXE III : Caractéristiques techniques des engins de pêche.	
Annexe III-1 :Filets maillants calés, filets tournants, filet maillant dérivant et filets trémails.	
Annexe III-2 : Filets maillants combinés, filets soulevés, dragues, chalut, palangres, ligne de traîne, ligne dérivante, lignes avec cannes, nasse, pêche en plongée.	
ANNEXE IV : Codes FAO des engins et des espèces cibles.	

INTRODUCTION

Ce document présente les résultats d'une enquête-cadre sur la flottille de pêche artisanale du golfe du Lion réalisée de mai-1997 à juin-1998.

Il n'existe pas de définition uniforme de la pêche artisanale. L'une des plus usitées fait référence à la longueur des navires. En Méditerranée française, la flottille des "petits métiers" se définit par restriction, puisqu'elle correspond à l'ensemble des navires de pêche, sauf les chalutiers titulaires d'une licence de chalutage et les thoniers-sardiniers titulaires d'une licence de pêche aux poissons pélagiques. Les navires pratiquant la pêche des petits poissons pélagiques au "lamparo" sont également exclus lorsqu'ils exercent cette activité, mais rentrent dans cette catégorie quand ils pratiquent un autre métier. (Farrugio et Le Corre, 1984).

En 1998 au plan national, le Centre Administratif des Affaires Maritimes a fait état de 4.559 unités de moins de 12 m et de 560 unités de 12 à 16 m sur un total général de 6119 navires de pêche. A bord de ces unités étaient embarqués respectivement 12.703 et 2.500 pêcheurs (pour un total de 25.954 pêcheurs) ; l'emploi global en bande côtière représenterait donc 59 % de l'ensemble français, ce qui est loin d'être négligeable.

1. PRESENTATION GENERALE DE L'ENQUETE-CADRE. OBJECTIFS.

La diversité des unités de pêche artisanale, la variabilité de leurs métiers selon les saisons et les secteurs, leur dissémination tout au long du littoral, le fait qu'elles écoulent en général directement leurs produits, rendent la connaissance de cette activité difficile et incertaine. C'est le cas sur le littoral français de Méditerranée, où l'activité des "petits métiers", qui ne font l'objet d'aucune statistique officielle de captures et d'effort, est très mal appréhendée. Au cours des années passées, plusieurs travaux ont amélioré les connaissances sur ce secteur d'activité (Farrugio et Le Corre en 1984 dans la région Languedoc-Roussillon ; Le Corre, Rosecchi et Bigot en 1989 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Depuis lors aucun suivi régulier du secteur, scientifique ou administratif, n'a été effectué.

Compte-tenu des évolutions qu'ont pu connaître ces flottilles depuis les études précitées, et de l'accroissement des demandes d'avis sur les caractéristiques et les activités des navires et des engins, il devenait de plus en plus indispensable d'engager une mise à jour des données.

Le présent travail, préalable à la mise en place d'un réseau d'échantillonnage des efforts de pêche et des captures dans l'espace et le temps, a consisté en une

enquête-cadre destinée à recenser les effectifs des flottilles de pêche aux petits métiers ainsi que les grands traits de leurs activités.

2. METHODOLOGIE.

Cette enquête-cadre a concerné l'ensemble des côtes du golfe du Lion, de la frontière espagnole à la fosse de Cassidaigne (port de La Ciotat). Cette entité géographique, qui concentre les trois-quarts environ des petits métiers du littoral français méditerranéen, couvre l'ensemble de la Région Languedoc-Roussillon (de Cerbère au Grau-du-Roi : Quartiers des Affaires Maritimes de Port-Vendres et de Sète), ainsi que la moitié environ de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (de l'estuaire du Petit Rhône à La Ciotat : Quartiers de Martigues et de Marseille). (Fig. 1).

L'enquête sur le terrain s'est déroulée sur une période d'une année, de juin 1997 à juin 1998. Durant cette période, des relevés systématiques de l'ensemble des unités de pêche (petits métiers mais aussi "lamparos"-senneurs, thoniers-senneurs, chalutiers de fond, chalutiers pélagiques), ont été effectués tout au long du littoral.

Concernant les petits métiers, on s'est limité dans cet inventaire aux navires implantés en zones maritimes (les ensembles lagunaires n'ont pas été pris en compte). Par ailleurs, seules ont été recensées les embarcations présentant une apparence manifeste d'activité (présence de matériel de pêche en bon état ou d'équipements divers (cirés, etc.), à bord ou sur le quai d'amarrage. Ce travail a été facilité par le fait qu'en général les unités "actives" se regroupent dans des endroits précis de leurs ports d'attache: baies, ports, darses, canaux, graus, etc.). Une description sommaire des sites d'implantation des petits métiers a été réalisée et des informations, assorties de photographies, ont été recueillies sur les types d'embarcation et leurs caractéristiques techniques (longueur estimée, type de propulsion, présence-absence de cabine, appareils et engins de pêche, etc.).

Dans le même temps, des renseignements sur les activités de ces navires ont été recueillies à partir d'entrevues avec les pêcheurs, à quai ou lors de sorties en mer.

En dehors de ces données collectées sur le terrain, on dispose en outre de fichiers sur les flottilles fournis par l'Administration des Affaires Maritimes, et d'informations détaillées sur les activités de nombreux petits métiers, rassemblées dans le cadre d'une étude récente sur la sélectivité des filets calés (Sacchi *et al.*, 1996). Un certain nombre d'informations récentes sur les flottilles figurent aussi dans des travaux et rapports de différents auteurs (Campillo, 1992 et Bigot, 1993) ainsi que dans la presse spécialisée.

L'ensemble de ces sources de données et d'informations a fait l'objet d'une analyse et d'une synthèse, pour chacun des 45 sites où des petits métiers actifs

ont été répertoriés. Les données de base, saisies sur fichiers informatiques Word et Excel, sont présentées en annexe I, pour chacun des sites précités sur une même feuille, où figurent une présentation générale ainsi qu'un tableau récapitulatif des principaux métiers exercés par ces navires (engin utilisé, espèce-cible et espèces accessoires recherchées, zone de pêche, profondeur, période d'activité, nombre de pêcheurs).

Il convient de rappeler, enfin, ces données n'ont pas de prétention d'exhaustivité ni d'exactitude absolue. S'agissant d'une enquête-cadre, elles ne proposent - néanmoins au niveau géographique le plus désagrégé possible - qu'une description et une quantification des grandes tendances des métiers pratiqués. On se gardera donc de faire référence et d'utiliser ces données sans préciser le contexte de leur collecte, et faire certaines réserves.

3. PRESENTATION DES QUATRE QUARTIER MARITIMES DU GOLFE DU LION.

3.1. Géomorphologie du golfe du Lion

Entre le Cap Creux, au nord-est de l'Espagne et le banc des Blauquières, au sud de La Ciotat, le golfe du Lion présente la particularité, rare en Méditerranée, de disposer d'un vaste plateau continental (14000 km²), qui s'étend en son centre sur une cinquantaine de milles (fig. 2). Les fonds vaseux prédominent ; des zones rocheuses existent cependant le long des côtes du Roussillon et au sud du Cap Béar jusqu'à une cinquantaine de mètres, au sud et au sud-est de Sète entre 90 et 100 m, au sud du golfe d'Aigues-Mortes et de la pointe de l'Espiguette entre 90 et 120 m, et enfin le long du talus continental dans presque tous les secteurs mais surtout à l'amorce des "rechs" (Maurin, 1968).

3.2. Découpage administratif

Les quatre quartiers maritimes du golfe du Lion sont ceux de Port-Vendres et de Sète (Région du Languedoc-Roussillon) ainsi que ceux de Martigues et de Marseille (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Plusieurs structures administratives et professionnelles ont en charge la gestion courante du secteur de la pêche professionnelle sur le littoral : les Affaires Maritimes, les Comités Locaux et Régionaux des Pêches Maritimes, et les Prud'homies de pêcheurs. Depuis la mise en place de la législation sur la régionalisation, au milieu des années 80, de nouvelles instances administratives régionales interviennent également dans ce secteur. Ces instances existent dans

les Régions Languedoc-Roussillon (CEPRALMAR), Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

3.2.1. Représentation des Affaires Maritimes (tabl. 1)

- **Quartier de Port-Vendres** : entre la frontière espagnole et Les Cabanes de Fleury (embouchure de l'Aude), le quartier de Port-Vendres dispose de quatre stations : à Port-Vendres, Saint Cyprien, Le Barcarès et Port-la-Nouvelle.

- **Quartier de Sète** : de Valras-plage à l'embouchure de l'Orb jusqu'au Petit Rhône, ce quartier comprend cinq stations : à Valras-plage, Le Grau d'Agde, Sète, Palavas-les-Flots et Le Grau-du-Roi.

- **Quartier de Martigues** : entre la darse de l'Amarrée (rive gauche du Petit Rhône) et Carro, ce quartier compte trois stations : Les Saintes-Maries-de-la-Mer, Port-de-Bouc et Martigues.

- **Quartier de Marseille** : entre le Cap Couronne à l'ouest et la Pointe du Déffend à l'est, ce quartier dispose de cinq stations : à Sausset-les-Pins, Carry-le-Rouet, Marseille, Cassis et La Ciotat.

3.2.2. Représentations des Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (tabl. 1)

Les Comités Locaux des Pêches Maritimes et des Elevages Marins sont des structures interprofessionnelles où siègent des représentants des professions qui exploitent les ressources vivantes marines (patrons, matelots, mareyeurs). Cinq Comités locaux existent sur le pourtour du golfe du Lion : à Port-la-Nouvelle, Sète, Le Grau-du-Roi, Martigues et Marseille.

Des précisions sur les structures et les attributions des Comités locaux des Pêches ont été rappelées par Rey (1989) (annexe II).

Les Comités Locaux sont regroupés sur l'ensemble du littoral méditerranéen en deux Comités Régionaux : Languedoc- Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3.2.3. Représentations des prud'homies (tabl. 1)

Les Prud'homies de pêcheurs, spécifiques à la Méditerranée, sont les institutions les plus anciennes de gestion locale des pêches. Fondées au 14ème siècle, elles sont composées et gérées par des patrons-pêcheurs.

On dénombre 16 Prud'homies sur le littoral du golfe du Lion. Le tableau 1 montre que les sites d'implantation des Prud'homies ont fortement déterminé le choix de ceux des Affaires Maritimes, puisque ces deux instances sont à peu près toujours représentées dans les mêmes lieux. Rey (1989) a également décrit le rôle et les attributions des Prud'homies (annexe II).

4. RESULTATS

4.1. Les flottilles de pêche françaises du golfe du Lion

Le tableau 2 précise l'importance relative ainsi que l'implantation des différentes flottilles sur le littoral du golfe du Lion : sur l'ensemble du golfe, les petits métiers prédominent très largement (769 unités actives dénombrées, soit 81 % de l'effectif total) devant les chalutiers (140 navires, 15 %), les thoniers-senneurs (21 navires, 2 %) et les lamparos-senneurs (20 navires, 2 %).

Les trois-quarts des lamparos-senneurs sont implantés dans le quartier de Port-Vendres, les autres dans le quartier de Marseille. Le quartier de Sète concentre les trois-quarts des thoniers-senneurs ainsi que la moitié des chalutiers.

Les petits métiers sont à peu près équitablement répartis dans chacun des quatre quartiers du Golfe (171 pour le quartier de Port-Vendres, 222 pour celui de Sète, 175 pour celui de Martigues et 201 pour celui de Marseille).

Il n'apparaît pas de différence notable d'un quartier à l'autre en ce qui concerne la gamme de longueurs des petits métiers ; d'une façon générale, celle-ci se situe entre 4 et 6 m pour les plus petites unités et entre 10-12 m pour les plus grandes.

4.2. Quartier de Port-Vendres (tabl. 3)

4.2.1. Généralités

Ce quartier correspond en gros au littoral du Roussillon. Le plateau continental de ce secteur présente une forte proportion de substrats durs (roches).

Au sud de ce quartier, une réserve marine de 660 ha, dénommée "Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls" a été mise en place en 1974 entre Banyuls et le Cap de Peyrefite. Les activités de plaisance et de pêche y sont réglementées.

D'autre part, afin de tenter de restaurer les stocks halieutiques et de lutter contre le chalutage illégal dans les trois milles, des récifs artificiels ont été immergés en 1985 dans cinq sites différents de ce quartier, du sud au nord : devant St Cyprien, Canet-en-Roussillon, Port-la-Nouvelle et Gruissan, par fonds compris

entre 16 et 30 m (Duclerc et Duval, 1986). Il semble que ces récifs aient eu un effet de concentration des ressources, ce qui a incité les pêcheurs à les exploiter.

Par ailleurs, l'immersion récente de filières pour l'élevage de moules (*Mytilus galloprovincialis*) en mer dans la partie nord du quartier de Port-Vendres (Gruissan, Les Cabanes de Fleury) a de même engendré une concentration d'espèces à leurs abords, qui attirent également les pêcheurs.

Nous avons répertorié 13 sites d'implantations de petits métiers dans le quartier de Port-Vendres.

4.2.2. Engins de pêche (fig. 3)

Vingt-trois engins spécifiques ont été identifiés dans le quartier de Port-Vendres, correspondant à différents métiers. Les filets maillants calés occupent près de la moitié des petits métiers (49 %), notamment des filets maillants à pageots, à rougets, à merlus), devant les filets trémails (30 %), essentiellement à soles, à turbots, à seiches et à langoustes.

4.2.3. Espèces-cibles (fig. 4)

Les espèces-cibles répertoriées sont au nombre de 15. Parmi celles-ci, quatre espèces occupent à parts à peu près égales plus de la moitié des petits métiers : la sole (*Solea vulgaris*, 15 %), le merlu (*Merluccius merluccius*, 14 %), les pageots (*Pagellus* spp., 13 %) et les rougets (*Mullus* spp., 12 %).

Se succèdent ensuite, le bar (*Dicentrarchus labrax*, 9 %), le turbot (*Psetta maxima*, 7 %), le congre (*Conger conger*, 6%), le marbré (*Lithognathus mormyrus*, 6 %) et la seiche (*Sepia officinalis*, 5 %).

4.2.4. Profondeurs et zones de pêche (fig. 5)

L'essentiel de l'activité des petits métiers s'exerce entre le littoral et une quinzaine de mètres de profondeur. Entre 30/40 m et une centaine de mètres, sont seulement mis en oeuvre des filets maillants à merlu, à pageots, et des trémails à langoustes. Entre une centaine de mètres et 180 m ne sont déployés que des filets à merlu.

Il est encore intéressant de noter que la plupart des engins sont mouillés sur des fonds dont l'amplitude de profondeurs ne dépasse pas une trentaine de mètres. Y font exception les filets maillants à merlu (30 à 180 m), à pageots (20 à 100 m), les filets maillants combinés à sole (2 à 40 m) et les trémails à langoustes (40 à 80 m).

4.2.5. Périodes de pêche (fig. 6)

La figure 6 confirme le fait, que les petits métiers ont des activités saisonnières, qu'ils développent essentiellement à la belle saison, du printemps à l'automne. Certains métiers, toutefois, sont exercés en période hivernale : c'est le cas, par exemple, du trémail à turbot d'octobre à mars, ou du trémail à seiche de février à avril.

Une proportion non négligeable de petits métiers, enfin, s'adonnent à certaines activités tout au long de l'année : les filets maillants à merlu et à pageots, et les palangres à congre occupent ensemble plus du quart des navires.

4.2.6. Commercialisation

Dans la plupart des 13 sites du quartier de Port-Vendres où ont été identifiés des petits métiers, ces derniers ne disposent que de quais d'accostage non aménagés, où ils vendent directement leur pêche. Toutefois, des aménagements sont mis à leur disposition (étals et/ou locaux d'entreposage de matériel) à Argelès-Le Racou, Saint-Cyprien, Le Barcarès-Port Saint Ange, Port-la-Nouvelle et Gruissan.

Les petits métiers, enfin, écoulent occasionnellement leurs produits dans les deux criées actives du quartier (Port-Vendres et Port-la-Nouvelle).

4.3. Quartier de Sète (tabl. 4)

4.3.1. Généralités

Représentatif du littoral du Languedoc, ce quartier se distingue par la prédominance en zone côtière de substrats meubles (vase, sable, graviers).

Comme dans le quartier de Port-Vendres, des récifs artificiels ont été immergés depuis 1985 au sud du quartier de Sète par fonds de 17 à 30 m entre Valras-plage (à l'embouchure de l'Orb) et Cap d'Agde ; il semble qu'ils aient eu pour effet une concentration des ressources exploitables, ce qui a attiré les pêcheurs pour les capturer, et a ainsi modifié leurs habitudes. Dans la partie nord du quartier de Sète, existe également un important projet régional d'immersion de récifs artificiels dans le golfe d'Aigues-Mortes (prévision d'implantation de 280 modules dans un rectangle de 11 km de long sur 2 km de large), ce qui devrait en faire la plus grande zone marine aménagée sur le littoral méditerranéen.

Par ailleurs, comme dans le quartier de Port-Vendres, l'immersion récente de filières pour l'élevage de moules en zone côtière dans la partie centrale du quartier (entre le Grau d'Agde et Frontignan) est à l'origine d'une concentration, à leur voisinage, de poissons prédateurs typiquement malacophages - notamment des dorades royales (*Sparus aurata*) - que certains

petits métiers se sont mis à exploiter, ce qui a modifié leurs pratiques antérieures.

Nous avons relevé 10 sites d'implantation de petits métiers dans le quartier de Sète.

4.3.2. Engins de pêche (fig. 7)

Vingt quatre engins/métiers spécifiques ont été répertoriés dans le quartier de Sète. Comme dans le quartier de Port-Vendres, les filets maillants calés sont les plus répandus (40 % des petits métiers recensés) devant les filets trémails (31 %). On note toutefois un nombre moindre de filets maillants calés (à pageots, à rougets, à merlu, etc.) mais une variété de trémails plus importante (essentiellement à sole, à rascasses etc.).

On note encore un usage relativement soutenu de lignes de traîne à maquereau qui occupent 9 % des petits métiers. Dans ce quartier existent également quelques métiers moins répandus : palangres calées à congres et à dorades royales, pêche en plongée (violets, moules), drague (escargots), filets tournants (muges). Bien que pouvant paraître marginal du fait du nombre réduit de petits métiers concernés, cette dernière activité, récente, est à souligner car il s'agit d'une pêche performante, pratiquée par des unités puissantes, bien équipées (photo 1). Un autre métier à signaler est celui du filet maillant dérivant à thon rouge : il s'agit dans ce cas de la reprise au milieu des années 1990, par des unités modernes, d'une activité de pêche très ancienne en Méditerranée française (photo 2).

Il convient enfin de souligner l'importance de la pêche de plaisance, exercée notamment sur la dorade royale dans les canaux de Sète aux périodes de migration entre la mer et l'étang de Thau.

4.3.3. Espèces-cibles (fig. 8)

Les espèces-cibles répertoriées sont au nombre de 17. Trois d'entre elles sont exploitées par près de la moitié des petits métiers : les pageots *Pagellus* spp. (17 %), la sole *Solea vulgaris* (17 %) et les rougets *Mullus* spp. (13 %). Se succèdent ensuite les maquereaux *Scomber* spp. (9 %), le merlu *Merluccius merluccius* (7 %), les escargots *Bolinus brandaris* (6 %), les rascasses *Scorpaena* spp. (6 %) et le congre *Conger conger* (6 %).

4.3.4. Profondeurs et zones de pêche (fig. 5)

L'essentiel de l'activité des petits métiers s'exerce entre le littoral et une quarantaine de mètres de profondeur. Au-delà, ne sont mis en oeuvre que des trémails à sole (fonds de 80 à 100 m) et des filets maillants à merlu (fonds de 90 à 180 m).

Comme dans le quartier de Port-Vendres, les engins sont calés pour la plupart par des fonds ne dépassant pas une trentaine de mètres. Y font seulement exception les filets maillants à merlu, mouillés en général par fonds de 90 à 180 m.

4.3.5. Périodes de pêche (fig. 6)

La figure 6 confirme le caractère saisonnier de la plupart des activités des petits métiers du quartier de Sète, qu'ils exercent surtout à la belle saison, du printemps à l'automne. Deux métiers, toutefois, ont lieu en période hivernale : les trémails à sole d'octobre à mars (fonds de 80 à 100 m), et les trémails à turbot d'octobre à juin (fonds de 2 à 30 m).

Certains métiers, cependant, sont développés tout au long de l'année : les filets maillants à pageots notamment, mais également la pêche en plongée (violets, moules), ainsi que les filets tournants à muges, activité récente exercée par de véritables petits senneurs modernes, déjà mentionnés (photo 1). Les navires armés aux filets maillants dérivants (thonnailles) travaillent aussi pratiquement à longueur d'année (février à décembre). Il s'agit des plus gros petits métiers fileyeurs (photo 2).

4.3.6. Commercialisation

Parmi les 10 sites du quartier de Sète où l'on a répertorié des petits métiers, des aménagements à leur intention (étals et/ou locaux d'entreposage de matériel) n'ont été notés qu'au port de Frontignan-La Peyrade (les installations existantes sur ce site sont toutefois très peu utilisées par les pêcheurs, mais surtout par des mytiliculteurs).

Une seule structure de commercialisation, qui écoule l'essentiel de la pêche des petits métiers, existe dans le quartier de Sète, au Grau d'Agde : la criée de ce port abrite en effet une " Société d'Economie Mixte Pêcheries Agathoises ", mise en place et gérée par les pêcheurs professionnels locaux depuis 1998. A la criée du port de Sète, par contre, quelques petits métiers ne vendent que très occasionnellement une partie de leur production.

4.4. Quartier de Martigues (tabl. 5)

4.4.1. Généralités

Ce quartier englobe l'ensemble du littoral du delta du Rhône (Camargue), celui du débouché de l'Etang de Berre ainsi que la partie ouest du massif rocheux de la presqu'île de l'Estaque, jusqu'au port de Carro inclus. Le Rhône et le Petit Rhône (déviés à leurs embouchures vers l'ouest par le courant liguro-

provençal) déterminent par leurs alluvions l'essentiel de la nature du substrat côtier de ce secteur (vase, sable).

Dix sites d'implantation de petits métiers ont été relevés dans le quartier de Martigues.

4.4.2. Engins de pêche (fig. 9)

Vingt-cinq engins/métiers spécifiques ont été identifiés dans le quartier de Martigues. Les filets maillants calés et les filets trémails sont les plus répandus (respectivement 34 % et 32 % des petits métiers recensés), mais de façon moins nette que dans les quartiers de Port-Vendres et de Sète. Les filets maillants calés visent notamment les rougets, les muges, la dorade royale et le merlu ; les filets trémails, surtout la sole, les rascasses et le turbot.

D'autres activités notables existent dans le quartier de Martigues : la pêche en plongée (11 % des petits métiers), orientée en particulier sur la récolte de tellines et de moules, les filets soulevés à athérines, les palangres calées à congre, les lignes de traîne à bars.

Enfin, il convient de mentionner la pêche aux filets maillants dérivants à thon rouge ("thonnailles") ainsi que la pêche aux filets tournants à sardines. La pratique de ces deux métiers a été observée respectivement pour 9 et 5 unités, parmi les plus récentes, les mieux équipées et les plus performantes de la flottille des petits métiers du quartier.

4.4.3. Espèces-cibles (fig. 10)

Dix huit espèces-cibles ont été répertoriées. La sole (*Solea vulgaris*) occupe 22 % des petits métiers devant les muges (*Mugil* spp., *Liza* spp. 13 %), les rougets (*Mullus* spp. 11 %). A un degré moindre, les athérines (*Atherina* spp.), la dorade royale (*Sparus aurata*), les tellines (*Tellina* spp.) et le congre (*Conger conger*) concernent 7 à 8 % des navires, suivis des rascasses (*Scorpaena* spp.), du bar (*Dicentrarchus labrax*) et du merlu (*Merluccius merluccius*), recherchés chacun d'entre eux par 4 % des unités.

4.4.4. Profondeurs et zones de pêche (fig. 5)

Les activités des petits métiers s'exercent pour l'essentiel entre le littoral et une quarantaine de mètres de profondeur. De 40 à 80 m, sont mouillés des trémails à sole, de 50 à 300 m des filets maillants à merlu et de 150 à 500 m des trémails à langoustes.

Comme dans les quartiers de Port-Vendres et de Sète, la quasi-totalité des métiers sont exercés sur des fonds dont l'amplitude de profondeurs ne dépasse pas une trentaine de mètres. Y font exception des filets maillants à merlu (fonds compris entre 50 et 300 m), des trémails à sole (fonds de 2 à 60 m, et de 35 à 80 m), et des trémails à langoustes (fonds de 150 à 300 m).

4.4.5. Périodes de pêche (fig. 6)

Comme dans les autres quartiers du golfe du Lion, les petits métiers exercent surtout leurs activités à la belle saison. Cependant, on constate comme ailleurs l'existence d'activités hivernales : filet maillant calé à dorade royale, de septembre à décembre ; trémails à sole, d'octobre à mars ; trémails à turbot, de novembre à avril ; et filets soulevés à athérines en janvier-février.

Enfin, on note un nombre relativement important de métiers exercés tout au long de l'année : filets maillants calés à merlu et à muges ; trémails à langoustes ; filets tournants à sardines ; filets soulevés à muges ; dragues à main à tellines ; lignes de traîne à muges et à bars ; plongée (tellines, moules).

4.4.6. Commercialisation

Parmi les 10 sites du quartier de Martigues où l'on a recensé des petits métiers, des aménagements à leur intention (étals et/ou locaux d'entreposage de matériel) n'existent qu'au port de Carro. La seule criée du quartier, à Port-de-Bouc, n'absorbe qu'une faible part de la production de ces navires.

4.5. Quartier de Marseille (tabl. 6)

4.5.1. Généralités

Autour de la vaste baie de l'agglomération marseillaise, ce quartier caractéristique du faciès montagneux de la région PACA se distingue par un plateau continental réduit et des fonds rocheux escarpés.

Des récifs artificiels ont été immergés de 1983 à 1989 dans une zone de 14 km de long au sud de la presqu'île de l'Estaque, entre Carro-Le Cap Couronne et la commune du Rove à l'intérieur des 3 milles. Cette zone protégée constitue le "Parc Régional Marin de la Côte Bleue". Des récifs artificiels sont également implantés dans la baie de La Ciotat, dans une zone protégée de 60 ha qui constitue le "Parc Régional Marin de la Baie de La Ciotat". Ces zones protégées ont eu pour effet une concentration des ressources halieutiques à leurs abords, ce qui a incité les pêcheurs à les exploiter. Par là même, ils ont modifié leurs pratiques de pêche antérieures.

Nous avons identifié 12 sites d'implantation de petits métiers dans le quartier de Marseille.

4.5.2. Engins de pêche (fig. 11)

Vingt et un engins/métiers particuliers ont été recensés dans le quartier de Marseille.

A l'inverse de ce que l'on a observé dans les trois autres quartiers du golfe du Lion (Port-Vendres, Sète et Martigues), on note dans ce quartier une plus grande utilisation de filets trémails (33 % des navires) devant les filets maillants calés (30 % des navires). Les trémails visent essentiellement la sole, les rascasses et la langouste, les filets maillants surtout les rougets, la dorade royale, le merlu et le bar. Les lignes de traîne à bonites et à maquereaux occupent également une forte proportion de navires (20 % d'entre eux) ; viennent ensuite les palangres à congres (7 % des navires) et la pêche en plongée visant les oursins (5 % des unités).

Il convient également de mentionner six navires pratiquant la pêche aux filets maillants dérivants à thon rouge (thonnailles) et trois autres s'adonnant à la pêche aux filets tournants à dorades royales et à muges. Puissants et bien équipés, ils sont parmi les plus récents et les plus performants de la flottille des petits métiers du quartier.

4.5.3. Espèces-cibles (fig. 12)

Les espèces-cibles identifiées sont au nombre de 14. Quatre d'entre elles intéressent à un niveau à peu près égal les petits métiers (12 à 13 % des navires) : la sole (*Solea vulgaris*), la bonite (*Sarda sarda*), les rougets (*Mullus* spp.) et les rascasses (*Scorpaena* spp.). Se succèdent ensuite la dorade royale (*Sparus aurata* 10 %), les maquereaux (*Scomber* spp. 8 %), la langouste (*Palinurus elephas* 8 %), le congre (*Conger conger* 7 %), l'oursin (*Paracentrotus lividus* 6 %), le merlu (*Merluccius merluccius* 4 %) et le bar (*Dicentrarchus labrax* 3 %).

4.5.4. Profondeurs et zones de pêche (fig. 5)

L'essentiel des activités des petits métiers s'exerce entre le littoral et une quarantaine de mètres de profondeur. Entre 50 et 300 m, sont déployés des filets maillants à merlu ; de 80 à 100 m des trémails à sole ; et de 100 à 300 m des trémails à langouste.

L'amplitude de profondeurs de mise en oeuvre de la plupart des engins ne dépasse pas une trentaine de mètres. Seuls y font exception les filets maillants à merlu (fonds compris entre 50 et 300 m), les trémails à sole (fonds de 2 à 60 m), les trémails à langouste (fonds de 100 à 300 m) et les filets tournants à muges (fonds de 25 à 80 m).

4.5.5. Périodes de pêche (fig. 6)

Les petits métiers du quartier de Marseille exercent surtout leurs activités à la belle saison, mais de façon moins nette que dans les quartiers de Sète et Port-Vendres. Ils développent en effet nombre de métiers en période hivernale : filets maillants calés à dorade royale de septembre à janvier, filets maillants

calés à bar de décembre à janvier, filets maillants combinés à bonite de septembre à décembre, trémails à sole d'octobre à mars, chaluts à perche à rascasses (ganguis) de novembre à février, et palangres à congre de décembre à mars.

On note d'autre part dans le quartier de Marseille, comme dans le quartier voisin de Martigues, un nombre relativement important de métiers exercés tout au long de l'année : filets maillants calés à merlu, à rougets et à muges ; trémails à sole ; filets tournants à dorade royale et à muges ; lignes de traîne à bonite.

4.5.6. Commercialisation

Parmi les 12 sites du quartier de Marseille où des petits métiers ont été recensés, seul le port de l'Estaque dispose d'aménagements à leur intention (locaux d'entreposage de matériel).

Le Quai des Belges, au fond du Vieux-Port de Marseille, dispose de 80 autorisations de vente en direct, mais sans aménagement fixe. Les bénéficiaires sont essentiellement les petits métiers de Marseille et des localités voisines. En cas d'excédent de production, certains d'entre eux l'écoulent parfois au Marché d'Intérêt National de Saumaty.

Le quartier de Marseille ne dispose d'aucune criée.

4.6. Synthèse golfe du Lion

4.6.1. Généralités

Afin de préserver les ressources halieutiques du golfe du Lion, des réserves marines, naturelles ou artificielles, ont été créées au cours des dernières décennies (fig. 2) :

- création en 1974, entre Banyuls et le cap de Peyrefite de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, de 660 ha ;
- immersion de récifs artificiels de 1983 à 1989, au sud de la presqu'île de l'Estaque, et création du Parc Régional Marin de la Côte Bleue ;
- immersion de récifs artificiels dans la baie de La Ciotat et création du Parc Régional Marin de la Baie de La Ciotat, de 60 ha ;
- immersion de récifs artificiels depuis 1985, dans un secteur compris entre St Cyprien et l'embouchure de l'Orb, par fonds compris entre 16 et 30 m*.

Ces récifs sont exploités par les pêcheurs "petits métiers" ce qui a, par voie de conséquence, quelque peu modifié leurs habitudes antérieures.

D'autre part, l'immersion au cours des dernières années de filières d'élevage de moules en mer, notamment devant le littoral du quartier de Sète et la partie nord du quartier de Port-Vendres a eu un effet, inattendu à l'origine, de concentration de poissons prédateurs à leur proximité (dorades royales

notamment), qui a débouché sur un début d'exploitation de la part des petits métiers.

4.6.2. Engins de pêche (tabl. 7)

Le nombre d'engins/espèces-cibles (métiers) répertoriés dans le golfe du Lion s'élève à 49 (tabl. 7). Ces métiers ne sont pas exercés uniformément. Six d'entre-eux seulement ont été identifiés dans l'ensemble des quartiers du golfe (filet maillant calé à rougets, à merlu et à dorade royale ; filet trémail à sole et à langouste ; palangre calée à congre). D'autres, en revanche, bien plus nombreux (23) sont spécifiques à certains secteurs : filet maillant calé à rouget de roche et à marbré à Port-Vendres ; filet maillant calé à turbot à Martigues ; filet maillant calé à bar à Marseille ; filets maillants combinés à marbré et à sole à Port-Vendres et à bonite à Marseille ; filets tournants à sardine à Martigues et à dorade royale à Marseille ; filet soulevé à athérines à Martigues ; filet trémail à muges à Marseille, à cigales et à escargot à Sète ; chalut à perche à Marseille ; palangre calée à dorade royale à Sète ; ligne de traîne à bonite à Marseille et à muges à Martigues ; ligne dérivante à thon rouge à Martigues ; ligne avec canne à pageots à Port-Vendres et à dorade royale à Sète ; nasse à congre à Sète ; pêche en plongée de tellines à Martigues et de violets à Sète.

L'abondance relative (en nombre de bateaux utilisateurs) des engins les plus utilisés dans le golfe du Lion est présentée dans le tableau 8. Les filets maillants calés et les filets trémaills sont très nettement les plus utilisés (respectivement 36 et 31 %). Viennent ensuite les lignes de traîne (10 %), les palangres calées (6 %), la pêche en plongée (6 %), les filets maillants dérivants ("thonnailles", 3 %), les dragues ("radasses", 2 %), les filets soulevés (carrelets, "globes", 2 %), les filets tournants coulissants (1 %).

Les filets maillants et les trémaills prédominent dans les quatre quartiers du golfe du Lion : globalement, ils représentent 79 % des engins/métiers identifiés à Port-Vendres, 71 % à Sète, 66% à Martigues et 66 % à Marseille. Les filets maillants sont partout les plus utilisés (notamment à Port-Vendres, 49 % des navires), sauf à Marseille où les filets trémaills prédominent (33 %).

Parmi les métiers apparus récemment, il convient de noter les filets maillants dérivants ("thonnailles") et les filets tournants coulissants. Bien que représentés par un nombre relativement réduit de navires, ces métiers sont exercés par des unités modernes d'une dizaine de mètres, puissantes, bien équipées et performantes.

* Un vaste projet d'immersion de récifs artificiels existe également dans le golfe d'Aigues-Mortes, au fond du golfe du Lion : une zone de 2.200 ha située entre 1,5 et 3 milles qu large ferait de ce secteur la plus grande zone marine aménagée du littoral méditerranéen français.

4.6.3. Espèces-cibles (fig. 13)

Pour l'ensemble du golfe du Lion, les espèces-cibles que nous avons répertoriées sont au nombre de 25. La sole occupe 17 % des petits métiers devant les rougets (13 %). Se succèdent ensuite le merlu (7 %), le congre (6 %), les pageots (6 %), les rascasses (6 %), les muges (5 %), les maquereaux (5 %), la dorade royale (5 %), la bonite (4 %), le bar (4 %), la langouste (4 %) et le turbot (3 %).

Dans tous les quartiers, la sole (capturée aux filets trémails) occupe une majorité de navires ; elle apparaît la plus recherchée dans le quartier de Martigues. Les rougets (pêchés surtout aux filets maillants) sont également ciblés dans l'ensemble du golfe du Lion.

4.6.4. Profondeurs de pêche (fig. 14)

Dans l'ensemble du golfe du Lion, l'activité des petits métiers, très côtière, s'atténue avec la profondeur : de 32 % entre 0 et 10 m, et encore à 26 % entre 10 et 20 m, elle n'est plus que de 15 % entre 20 et 30 m et tombe à 8 % entre 30 et 40 m. Le reliquat d'activité (19 %) s'étend au-delà, sur l'ensemble du plateau continental et sur le talus, jusqu'à 500 m de profondeur.

Toutefois, ce schéma général ne s'applique pas uniformément partout : ainsi, on constate une zone d'activité maximale (38 %) entre 10 et 20 m dans le quartier de Sète, tandis que dans le quartier de Martigues les activités apparaissent plus marquées qu'ailleurs (41 %) entre 0 et 10 m.

Il est encore intéressant de souligner l'importance du critère de la profondeur, couplé à celui de la saison, qui sont déterminants dans le choix des espèces recherchées :

- les turbots sont ainsi recherchés en zone très côtière (3 à 10 m) en période hivernale dans les quartiers de Port-Vendres, Sète et Martigues. Ces fonds et cette période coïncident avec ceux mentionnés pour la reproduction de cette espèce par plusieurs auteurs (Campillo *et al.*, 1989 ; Campillo, 1992),
- les rougets et la seiche sont également recherchés très près du littoral (fonds de 1 à 10 m), plus particulièrement au printemps. Il en est de même du marbré, particulièrement ciblé à cette saison dans le quartier de Port-Vendres par fonds de 7 à 15 m. Cette période coïncide aussi avec la saison de reproduction printanière mentionnée dans les études précédentes en ce qui concerne le rouget de vase (des juvéniles de 5/6 cm sont rencontrés en août/septembre dans les herbiers de la zone côtière), et le marbré,
- la sole, principale espèce-cible des petits métiers fileyeurs, gros et petits, est convoitée toute l'année dans l'ensemble du Golfe, notamment par petits fonds du printemps à l'automne et par 80 à 100 m en hiver : ces fonds, à cette saison, sont précisément cités par les auteurs précités comme étant des lieux et période de reproduction de cette espèce,

- le merlu, en revanche, se démarque des autres espèces car il est recherché en particulier par les plus gros fileyeurs parmi les petits métiers, à peu près toute l'année sur l'ensemble du plateau continental ainsi que sur le talus et les rechs du golfe du Lion. En dehors des petits métiers, cette espèce fait l'objet de prélèvements importants de la part des chalutiers français et de palangriers espagnols ; les impacts de ces différentes composantes d'exploitation sur le stock ont été récemment précisés (Aldebert *et al.*, 1993).

4.6.5. Périodes de pêche (fig. 15)

Dans l'ensemble du golfe du Lion, et sur un plan global, les activités des petits métiers doublent à peu près entre l'hiver et la belle saison. Cet écart, toutefois, n'est pas uniforme : ainsi, dans les quartiers de Port-Vendres et de Sète, les activités quintuplent en gros entre ces deux périodes, alors que dans les quartiers de Martigues et de Marseille, elles se révèlent être globalement très stables d'une saison à l'autre. Dans la partie est du golfe du Lion, il apparaît en effet que les activités hivernales ainsi que celles exercées tout au long de l'année sont relativement plus développées que dans la partie ouest de cette région.

4.6.6. Commercialisation

Les petits métiers ne vendent que très occasionnellement leurs produits dans les six criées qui existent sur le pourtour du golfe du Lion (à Port-Vendres, Port-la-Nouvelle, Agde, Sète, Le Grau du Roi, Port-de-Bouc) ou au Marché d'Intérêt National de Saumaty. Ils écoulent l'essentiel de leurs pêche en direct (photos 3 et 4).

Parmi les 45 sites d'implantation de petits métiers recensés dans cette région, des aménagements à leur intention (étals de vente et/ou locaux d'entreposage de matériel) n'existent que dans huit localités : à Argelès-Le Racou, Saint Cyprien, Le Barcarès-Port-Saint Ange, Port-la-Nouvelle et Gruissan dans le quartier de Port-Vendres ; Frontignan-La Peyrade dans le quartier de Sète ; Carro dans le quartier de Martigues ; et l'Estaque dans le quartier de Marseille. Une seule structure spécifique de commercialisation existe au Grau d'Agde, dans le quartier de Sète : mise en place et gérée par les pêcheurs de ce port, la "Société d'Economie Mixte Pêcheries Agathoises" écoule l'essentiel de la pêche des petits métiers locaux, en parallèle à celle des autres composantes de la flottille de pêche de ce port (chalutiers, etc.).

CONCLUSION

L'enquête-cadre concernant la répartition, la composition et l'activité des petits métiers, qui a été menée dans le golfe du Lion de mai-1997 à juin-1998, a été réalisée afin de servir de support à la mise en place d'un réseau actualisé d'échantillonnage des efforts de pêche et des rendements des composantes principales de cette catégorie de navires sur un cycle d'une année.

A l'échelle de l'entité géographique du golfe du Lion, un tel suivi n'avait à ce jour pas encore été réalisé. En effet, la présente enquête-cadre a reconduit l'intégralité de celle réalisée en 1984 par Farrugio et Le Corre (quartiers de Port-Vendres et de Sète) en Région Languedoc-Roussillon, et une partie de celle conduite en 1989 par Le Corre, Rosecchi et Bigot (quartier de Marseille en région PACA) ; en outre, comme il s'agissait de couvrir l'ensemble du littoral du golfe du Lion, la présente enquête a intégré le quartier de Martigues, qui n'avait pas fait partie des enquêtes précitées.

Bien que cette enquête-cadre ait été réalisée sur la base du recueil d'informations les plus détaillées possibles pour chacun des 45 sites d'implantation de petits métiers, les données n'ont, aucune prétention d'exhaustivité. En outre, s'agissant d'un inventaire de la situation à un moment donné, elles fournissent simplement des indications sur les différents paramètres d'identification de la pêcherie des petits métiers et tentent de les quantifier.

La flottille des petits métiers actifs identifiés dans le golfe du Lion s'élève à 770 unités environ, réparties entre 45 sites (1200 pêcheurs). Cette flottille, très diversifiée, comporte une gamme complète de navires de différentes tailles, depuis de très petites embarcations de 3 à 4 m jusqu'à des unités de pêche artisanale du large de 10 à 16 m. Les activités de ces navires sont également très diverses : 49 engins/espèces-cibles (métiers) ont été répertoriés, visant un total de 25 espèces-cibles. Six de ces métiers seulement sont communs à l'ensemble du golfe ; un nombre important d'entre eux, en revanche (23), sont spécifiques à un seul quartier.

Les navires sont très majoritairement des fileyeurs. Près de 60% d'entre eux travaillent entre le littoral et l'isobathe des 20 m. La pêche de la sole et des rougets occupe 30% environ de l'activité des navires, particulièrement dans le secteur littoral.

Un autre résultat important de cette enquête-cadre est la coïncidence des lieux (notamment très littoraux) et périodes d'exploitation de plusieurs espèces avec leurs époques de reproduction (turbot, rouget de vase, seiche, marbré, sole). Le fait que ces espèces sont recherchées par les petits métiers aux lieux et moments où elles se concentrent pour se reproduire est donc établi.

Les petits métiers vendent essentiellement leurs produits en direct. Ils ne disposent d'aménagements (étals de vente et/ou locaux d'entreposage de matériel) que pour un site sur cinq en moyenne.

Bien que cela dépasse le cadre strict de l'enquête-cadre, il convient, enfin, de rappeler que depuis une quinzaine d'années, des évolutions très importantes ont eu lieu sur l'ensemble du littoral du golfe du Lion. A cet égard un certain nombre d'observations et de réflexions méritent d'être rappelées et soulignées :

- le processus de construction de toutes pièces, de ports de plaisance et de marinas, engagé au cours des années soixante, notamment sur l'ensemble du littoral du Languedoc a continué à se développer (des travaux d'édification ont encore été relevés par exemple à Port-Argelès dans le quartier de Port-Vendres, ou à Port-Napoléon dans le quartier de Martigues). Nous avons évalué à 30.000 environ la capacité actuelle d'accueil d'embarcations de plaisance dans le golfe du Lion (chiffre à rapprocher des 950 navires de pêche actifs que nous avons répertoriés dans cette région). A l'occasion des évaluations futures des niveaux d'exploitation des stocks, il apparaît désormais indispensable - compte tenu de son importance - de prendre en compte cette composante qui développe peu ou prou des activités de pêche, déclarées ou non ;
- le développement considérable du tourisme est à l'origine de conflits liés à la nouvelle donne d'occupation du territoire entre le monde de la pêche en général et celui de la plaisance. Ces conflits se sont ajoutés aux quelques problèmes récurrents de rivalités de lieux de pêche entre les différentes flottilles professionnelles (Farrugio et Le Corre, 1987). Ce développement a engendré des mutations profondes dans la population des pêcheurs aux petits métiers, dont certains se sont orientés vers les activités et professions nouvelles ainsi offertes (transport de touristes, accompagnement de plongeurs, etc.) ;
- un autre facteur important a également modifié profondément les habitudes et pratiques des pêcheurs aux petits métiers depuis une quinzaine d'années : la raréfaction, d'une manière générale, des ressources halieutiques disponibles dans les étangs et lagunes, notamment l'anguille (Ruiz, 1994 ; Loste et Dusserre, 1996). En corollaire, on a constaté une forte diminution des activités de pêche dans ces zones, les pêcheurs mixtes en étang et en mer optant bien plus que par le passé vers des activités non partagées entre les étangs-lagunes et la mer ;
- l'ensemble des phénomènes précédents est traduit directement par les chiffres officiels d'enregistrement des embarcations de pêche publiés par les services des Affaires Maritimes, qui font état d'une régression de près de la moitié du nombre des unités de moins de 12 mètres entre 1986 et 1996, dans la Région Languedoc-Roussillon (de 1.470 à 858 unités, embarcations des étangs - lagunes incluses), comme dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (de 1.135 à 644 unités, embarcations des étangs - lagunes incluses) ;
- si d'une manière générale plusieurs activités traditionnelles des petits métiers apparaissent en régression et tendent à devenir des curiosités touristiques (pêche au globe, pêche à la senne, etc.), de nouvelles habitudes et pratiques de pêche sont toutefois apparues récemment :

- ainsi, la multiplication des implantations de récifs artificiels à partir de 1983, et l'immersion au cours des dernières années de filières d'élevage de moules en mer, par leur effet apparent de concentration des ressources, a incité nombre de pêcheurs "petits métiers" à les exploiter,

- d'autre part, on a observé au cours des dernières années l'émergence de nouveaux métiers. C'est le cas, par exemple, de la réutilisation, depuis 1995, par les plus gros fileyeurs, des "thonnaillies", petits filets maillants dérivants de 1000 m de long, utilisés jadis pour la pêche du thon rouge le long des côtes méditerranéennes françaises. C'est aussi le cas de la mise en service, récente également, de petits senneurs d'une dizaine de mètres, puissants et dotés d'appareillages de détection et de manoeuvre performants, qui ciblent des espèces à comportement grégaire, mais fugaces telles que les muges, bars et dorades royales, ainsi que les petits pélagiques (sardines, anchois, "allatches", etc.).

Ces capacités d'adaptation, démontrées par les pêcheurs aux "petits métiers" confrontés aux difficultés du contexte actuel de leur milieu de travail, sont de bon augure pour leur avenir.

BIBLIOGRAPHIE

- Adesso (G.) et Seris (E.), 1998.- Mise en place d'un suivi de l'évolution de l'effort de pêche dans la réserve marine de Cerbère-Banyuls. Réalisation d'un état des lieux et mise au point méthodologique.- Rapport intermédiaire, Réserve Naturelle Marine Cerbère-Banyuls, 14p., 2 annexes.
- Aldebert Y., Recasens L. and Leonart J., 1993.- Analysis of gear interactions in a hake fishery: the case of the gulf of Lions (NW Mediterranean). *Sci. Mar.*, 57 (2-3): 207-217.
- Aldebert Y., 1997. - Demersal resources of the Gulf of Lions (NW Mediterranean). Impact of exploitation on fish diversity. *Vie et Milieu* 47 (4): 275-284.
- Anon., 1998.- Avis du Comité Economique et Social sur « La Gestion halieutique Méditerranée ».- Journal officiel des Communautés européennes du 27.04.98 C129: 28-35.
- Athias-Binche (F.), 1996.- Programme NATMAR 1992-1996. Rapport final avril 1996.- Réserve Naturelle Marine Cerbère-Banyuls/ Ministère de l'Environnement/ Conseil Général des Pyrénées Orientales (30 p.).
- Barnabé (G.), 1989. – La conchyliculture en mer ouverte en Méditerranée. *in* : Aquaculture 2^o édition (vol.1), Technique et documentation Lavoisier, Paris.
- Benoit (G.), 1980.- Aménagement du Littoral et Aquaculture. L'Etang de Leucate.- Rapport conjoint de l'Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, du Centre Technique du Génie Rural, des Eaux et des Forêts, de l'Institut Scientifique et Technique des Pêches Maritimes, 52 p.
- Bompais (X.), Dardignac (M.J.) et Piclet (G.), 1991. - Les filières pour l'élevage des moules. Publication IFREMER, Brest, France, 250 p.
- Bruslé (J.) et Longuemard (J.P.), 1978.- Etude des échanges migratoires de poissons entre les étangs et la mer au niveau des sites de Salses-Leucate-Barcarès et de Canet-Saint-Nazaire.- Université de Perpignan. Rapport final de convention E.D.F., 66p., 52 fig., photos, annexes.
- Campillo (A.) et coll., 1986.- Les pêcheries françaises de Méditerranée occidentale. Bilan des connaissances, perspectives. Rapp. IFREMER/DRV 86.004/RH Sète, 196 p.
- Campillo (A.), Aldebert (Y.), Bigot (J.L.) et Liorzou (B.), 1989.- Données sur la distribution des principales espèces commerciales du golfe du Lion.- Rapp. IFREMER/DRV 89.041/RH Sète, 175 p.
- Campillo (A.), 1992.- Les pêcheries françaises de Méditerranée: synthèse des connaissances.- Rapport interne IFREMER/DRV 92.019/RH Sète, 206 p.
- Cejpa (A. M.), 1983.- La pêche aux petits métiers en Languedoc-Roussillon. Doc. CEPRALMAR, 89 p. (plus annexes, 154 p.).
- Cejpa (A. M.), 1984.- La pêche aux petits métiers en Languedoc-Roussillon. *La Pêche Maritime*, juillet 1984, 392-397.
- Cejpa (A. M.), 1986.- Estimation de la production d'une catégorie de petits métiers du quartier de Sète de 1981 à 1983. Doc. CEPRALMAR.

- Charbonnier (D.) et Caddy (J.), 1986.- Rapport de la consultation du CGPM sur les méthodes d'évaluation de la pêche des petits métiers dans la Méditerranée occidentale. Sète, France.- FAO Rapp. Pêches, 362: 155 p.
- Collart (D.) et Charbonnel (E.), 1998.- Impact des récifs artificiels de Marseillan et d'Agde sur le milieu marin et la pêche professionnelle. Bilan du suivi 1996/1997.- Contrat Conseil Régional Languedoc-Roussillon et Conseil Général de l'Hérault. CEGEL et GIS Posidonie, 168 p.
- Duclerc (J.) et Bertrand (J.), 1993.- Variabilité spatiale et temporelle d'une pêcherie au filet dans le golfe du Lion. Essai d'évaluation de l'impact d'un récif artificiel.- Rapport Interne IFREMER/DRV 93.003/RH-Sète.
- Duval-Mellon (C.), 1987.- Impact halieutique des récifs artificiels du Languedoc-Roussillon.- Rapport Interne IFREMER/DRV 87.016/RH Sète, 200p.
- Farrugio (H.), 1989.- Artisanat et pêche en Méditerranée. Evolution et état de la Recherche.- In: La Recherche Face à la Pêche Artisanale. Symp. Int. ORSTOM-IFREMER, Montpellier France, 3-7 juillet 1989, J. R. Durand, J. Lemoalle et J. Weber (Eds), Paris, ORSTOM, 1991, t. 1: 143-156.
- Farrugio (H.), et Le Corre (G.), 1984.- Stratégie d'échantillonnage des pêches aux « petits métiers » en Méditerranée.- Rapp. Conv. CEE/IFREMER, 14-B-1.83/2/M 09 P1, 120 p.
- Farrugio (H.) et Le Corre (G.), 1985.- Les pêcheries de lagunes en Méditerranée. Définition d'une stratégie d'évaluation. Rapp. Conv. CEE/IFREMER, 14-B-1.84/2/M 09 P1, 253 p.
- Farrugio (H.) et Le Corre (G.), 1986.- Interactions entre pêcheries de lagune, pêcheries cotières et pêche au chalut dans le golfe du Lion. Rapp. Conv. CEE/IFREMER, 14-B-1.85/2/M 10 P
- Farrugio (H.) et Le Corre (G.), 1987.- Etude pour une gestion optimale des pêcheries démersales interactives dans le golfe du Lion.- Rapp. Conv. CEE/IFREMER, 86-1210440-DRV-87-015/RH/Sète.
- Farrugio (H.) and Le Corre (G.), 1993.- A sampling strategy and methodology for assessment and monitoring of Mediterranean small-scale fisheries.- *Sci. Mar.*, 57 (2-3): 131-137.
- Farrugio (H.), Le Corre (G.) and Vaudo (G.), 1994.- Population dynamics of sea bass, sea bream and sole exploited by the French multigears demersal fishery in the Gulf of Lion (Northwestern Mediterranean). In Farrugio *et al.*, Study for assessment and management of fisheries in the Western Mediterranean, part. 2 EEC-FAR MA 3-621 Final report, p. 150-167.
- Farrugio (H.) and Papaconstantinou (C.), 1998.- The status of fisheries resources in the Mediterranean.- Workshop on gaps in Fishery Science, Dubrovnik, 3 june 1998. CIESM Workshop Series n°5, p. 13-24.
- Garrabe (M.), Daures (N.) et Rey (H.), 1986.- Analyse économique de la pêche aux petits métiers en anguedoc-Roussillon.- Rapp. Conv. Centre Etudes de Projets/Ministère de la Mer, 63 p.

- Hervé (P.) et Bruslé (J.), 1979.- Les échanges migratoires de poissons entre les étangs littoraux et la mer sur la cote catalane française.- Rapp. Comm. int. Mer Médit. 25/26, 10.
- Jouvenel (J.Y.) et Bachet (F.), 1995.- Aménagement de la bande cotière de la Cote Bleue. Programme de suivi des peuplements ichtyologiques de la réserve de Carro.- Rapport du Parc Régional Marin de la Cote Bleue et de la DIREN PACA, 40p.
- Lecompte-Finiger (R.), 1985.- Contribution à la connaissance de l'écobiologie de l'anguille *Anguilla anguilla* L. 1758 des milieux lagunaires méditerranéens du golfe du Lion: Narbonnais et Roussillon. Thèse Doc. Etat Univ. Perpignan, 203 p.
- Le Corre (G.) et Autem (M.), 1982.- Etude écobiologique des poissons et des potentialités halieutiques des étangs de Vic et de Pierre Blanche. Rapp. Cons. Rég. Languedoc-Roussillon, Conv. n°132.81.122, 218 p.
- Le Corre (G.) et Farrugio (H.), 1986.- Les pêches cotières et lagunaires en Languedoc-Roussillon, composante fondamentale de l'activité halieutique régionale.- Rev. Econom. mérid. 34, (133-134), 51-67.
- Le Corre (G.) et Garcia (F.), 1989.- Les ressources halieutiques de l'étang de Berre.- Rapp. IFREMER-DRV. 89-015 RH/Sète.
- Le Corre (G.), Rosecchi (E.) et Bigot (J.L.)1990.- Enquête-cadre sur la pêche artisanale en Région Provence-Alpes-Cote d'Azur.- Rapport Interne IFREMER/DRV 90-13 RH/Sète, 105p.
- Loste (C.) et Cazin (F.), 1993.- Conchyliculture en mer ouverte en Languedoc-Roussillon. CEPRALMAR, Montpellier, France, 197 p.
- Magnan (N.) et Vray (F.), 1990.- Stratégie d'exploitation du récif artificiel du Grau d'Agde. Elaboration et suivi.- Rapp. Conv. Région Languedoc-Roussillon / Institut des Sciences de l'Ingénieur de Montpellier, 30p., annexes.
- Man-Wai (R.), 1985.- Les sars du golfe du Lion (*Diplodus sargus*, *D. vulgaris*, *D. annularis*, Pisces, Sparidae). Ecobiologie-Pêche.- Thèse de 3ème cycle Ecologie, USTL Montpellier, 361p.
- Marinero (J.Y.), 1992.- Etude de la pêche cotière dans le quartier maritime de Port-Vendres (1990-1991). Premier rapport annuel.- Université de Perpignan, Laboratoire de Biologie Marine, 56 p.
- Marinero (J.Y.), 1994.- Etude de la pêche cotière dans le quartier maritime de Port-Vendres (1993).- Rapport annuel.- Université de Perpignan, Laboratoire de Biologie Marine, 30 p.
- Marty (F.), 1991.- Mémoire des savoirs faire des pêcheurs de Gruissan.- Edition du CPIE des étangs du Narbonnais, 126 p.
- Maurin (C.), 1968.- Ecologie ichtyologique des fonds chalutables atlantiques (de la baie ibéro-marocaine à la Mauritanie) et de la Méditerranée occidentale.- Thèse d'Etat, Université de Nancy.- Rev. Trav. Inst. Pêches marit., 32 (1), p. 5-147.

- Ody (D.), 1987.- Les peuplements ichtyologiques des récifs artificiels de Provence (France, Méditerranée nord occidentale).- Thèse de 3ème cycle, Université d'Aix-Marseille, 183 p.
- Office Régional de la Mer, 1984.- Eléments d'informations sur la pêche professionnelle maritime en Région Provence-Alpes-Cote d'Azur.
- Quignard (J.P.) et Autem (M.), 1982.- Description de quelques pêcheries d'estuaires et paralaunaires du Languedoc (globes, carrelets, ganguis).- Science et Pêche, Bull. Inst. Pêches marit., n° 323, avril 1982 (21 p.).
- Rey (H.),1989.- Etude économique de la pêche aux petits métiers en Languedoc-Roussillon.- Rapport contrat Ministère de la Mer / Centre d'Etude de projets, Montpellier, 210 p.
- Sacchi (J.), Mortreux (S.), Vacherot (J.P.) et Seris (E.), 1996.- Sélectivité des filets calés en Méditerranée. Projet SELMED n° 95/C/76/12 - CEE/DG14 - IFREMER - CETEMER - ICRAM - NCMR. Rapport Intermédiaire.

Tabl. 1. - Représentations administratives et professionnelles sur le littoral du golfe du Lion (1997-98).

QUARTIER	PORT	A.M.	C.L.P.	P.H.
<i>PORT-VENDRES</i>	CERBERE			
	BANYULS-SUR-MER			
	PORT-VENDRES	X		X
	COLLIOURE			
	ARGELES-LE RACOU			
	SAINT-CYPRIEN	X		X
	CANET EN ROUSSILLON			
	PORT-SAINT-ANGE			X
	PORT-LEUCATE			
	GRAU DE LEUCATE			
	PORT-LA-NOUVELLE	X	X	X
GRUISSAN	X		X	
LES-CABANES-DE-FLEURY				
<i>SETE</i>	VALRAS-PLAGE	X		X
	LE GRAU D'AGDE	X		X
	CAP D'AGDE			
	MARSEILLAN-PLAGE			
	SETE	X	X	X
	FRONTIGNAN-LA-PEYRADE			
	FRONTIGNAN			
	PALAVAS-LES FLOTS	X		X
	CARNON-PLAGE			
LE GRAU-DU-ROI	X	X	X	
<i>MARTIGUES</i>	DARSE DE L'AMARREE			
	LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER	X		
	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE			X
	PORT DE CARTEAU			
	FOS-SUR-MER			
	PORT-DE-BOUC	X		
	MARTIGUES	X	X	X
	PORT-DE-PONTEAU			
	ANSE DES LAURONS			
CARRO				
<i>MARSEILLE</i>	SAUSSET-LES-PINS	X		
	CARRY-LE-ROUET	X		X
	LA REDONNE			
	L'ESTAQUE			
	SAUMATY			
	VIEUX PORT DE MARSEILLE	X	X	X
	VALLON DES AUFFES			
	LA MADRAGUE-DE-MONTREDON			
	PORT DES GOUDES			
	PORT DE MORGIOU			
	CASSIS	X		X
LA CIOTAT	X		X	
Total	45	17	5	16

A.M. : Affaires Maritimes; C.L.P. : Comités Locaux des Pêches; P.H. : Prud'homies.

Tabl. 2. - Liste des sites et nombre de bateaux par métier dans les quatre Quartiers Maritimes du golfe du Lion (1997-98).

QUARTIER	PORT	Petits métiers		Chalutiers (fond+pélag.)		Thoniers senneurs		Lamparos senneurs	
		Nb. bat.	Longueur	Nb. bat.	Longueur	Nb. bat.	Longueur	Nb. bat.	Longueur
PORT-VENDRES	CERBERE	1	6 m						
	BANYULS-SUR-MER	8	5-12 m						
	PORT-VENDRES	42	3-11 m	6	17-24 m	1	25 m	8	16-25 m
	COLLIOURE	18	4-7 m						
	ARGELES-LE RACOU	6	6-12 m						
	SAINT-CYPRIEN	24	4-12 m	7	15-22 m	1	24 m	3	16-24 m
	CANET EN ROUSSILLON	5	4-6 m						
	PORT-SAINT-ANGE	25	5-14 m					2	14-18 m
	PORT-LEUCATE	3	6-7 m						
	GRAU DE LEUCATE	5	3-8 m						
	PORT-LA-NOUVELLE	12	7-10 m	20	18-25 m			3	20-25 m
	GRUISSAN	17	5-13 m						
	LES-CABANES-DE-FLEURY	5	4-12 m						
SETE	VALRAS-PLAGE	18	6-11 m	1	18 m				
	LE GRAU D'AGDE	45	4-17 m	9	14-21 m	4	21-31 m		
	CAP D'AGDE	16	5-10 m						
	MARSEILLAN-PLAGE	3	6-10 m						
	SETE	60	5-14 m	35	17-26 m	13	25-45 m		
	FRONTIGNAN-LA-PEYRADE	4	6-12 m						
	FRONTIGNAN	14	6-10 m						
	PALAVAS-LES FLOTS	31	6-13 m						
	CARNON-PLAGE	5	7-12 m						
	LE GRAU-DU-ROI	26	5-11 m	25	14-25 m				
	MARTIGUES	DARSE DE L'AMARREE	5	5-6 m					
LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER		13	5-12 m						
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE		21	5-18 m	6	22-24 m				
PORT DE CARTEAU		20	5-7 m	1	19 m	1	22 m		
FOS-SUR-MER		4	6-9 m						
PORT-DE-BOUC		31	5-12 m	13	16-26 m				
MARTIGUES		46	3-12 m	5	16-24 m				
PORT-DE-PONTEAU		5	6 m						
ANSE DES LAURONS		2	5-6 m						
CARRO		28	7-16 m						
MARSEILLE	SAUSSET-LES-PINS	14	4-12 m						
	CARRY-LE-ROUET	18	4-12 m						
	LA REDONNE	12	4-9 m						
	L'ESTAQUE	11	6-11 m						
	SAUMATY	11	7-12 m	11	11-24 m	1	35 m	1	20 m
	VIEUX PORT DE MARSEILLE	50	6-10 m					1	18 m
	VALLON DES AUFFES	14	7-9 m						
	LA MADRAGUE-DE-MONTREDON	10	7-11 m						
	PORT DES GOUDES	16	6-12 m						
	PORT DE MORGIOU	9	7-12 m						
	CASSIS	12	6-8 m						
	LA CIOTAT	24	6-11 m	1	18 m			2	20-24 m
Total	45	769	140	21	20				

Tabl. 3. – Les petits métiers du Quartier de Port-Vendres : nombre de bateaux et de pêcheurs par activité, secteurs et périodes de pêche.

ENGIN	ESPECES CIBLES	ESPECES ACCESSOIRES	ZONE DE PECHE	PROFONDEUR	ACTIVITE	BATEAUX	PECHEURS
				(m.)	(mois)	(nombre)	(nombre)
Filet maillant calé	<i>Mullus surmuletus</i>	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	voisinage roches	5-30	V-IX	37	71
Filet maillant calé	<i>Mullus</i> spp.	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp.	à l'intérieur de 3 milles	3-10	V-VIII	3	6
Filet maillant calé	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	vallées talus continental	90-180	V-IX	18	36
Filet maillant calé	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Trigla lucerna</i>	à l'intérieur de 3 milles	30-80	XII	27	52
Filet maillant calé	<i>Pagellus</i> spp.	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Diplodus</i> spp.	tombant des roches	20-100	XII	42	81
Filet maillant calé	<i>Sparus aurata</i>	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i>	filières à moules, roches	15-30	III-VI	11	22
Filet maillant calé	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sepia officinalis</i>	embouchure des rivières	4-8	VI-VII	9	18
Filet maillant calé	<i>Lithognatus mormyrus</i>	<i>Pagellus</i> spp., <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	zone côtière	3-5	VI-X	13	21
Filet maillant combiné	<i>Lithognatus mormyrus</i>	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Pagellus</i> spp.	zone côtière	7-15	IV-X	7	14
Filet maillant combiné	<i>Solea vulgaris</i>	<i>Mullus</i> spp., <i>Mugil</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i> , <i>Pagellus</i> spp., <i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	zone côtière	2-40	XII	3	6
Filet trémail	<i>Palinurus elephas</i>	<i>Scorpaena</i> spp., <i>Syllaridae</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	zones rocheuses	40-80	VII-IX	10	21
Filet trémail	<i>Solea vulgaris</i>	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Murex</i> spp.	zone côtière	5-30	V-IX	47	86
Filet trémail	<i>Psetta maxima</i>	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Carcinus maenas</i> , <i>Platichthys flesus</i>	zone côtière	3-10	X-III	24	46
Filet trémail	<i>Sepia officinalis</i>	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Pagellus</i> spp.	zone côtière	5-12	II-IV	17	34
Filet soulevé	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Anguilla anguilla</i> , <i>Atherina</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	embouchure de l'Aude	0-5	XII	1	1
Drague	<i>Bolinus brandaris</i>	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	dans les 3 milles	3-40	IV-IX	7	12
Palangres calées	<i>Conger conger</i>	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Trigla lucerna</i> , <i>Phycis phycis</i>	dans les 3 milles	10-40	XII	21	37
Ligne de traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	dans les 3 milles	5-40	V-X	16	32
Ligne avec canne	<i>Pagellus</i> spp.	<i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	littoral	0-15	VI-X	0	160
Ligne avec canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	<i>Pagellus</i> spp., <i>Conger conger</i>	dans les 3 milles	10-40	V-X	14	28
Ligne avec canne	<i>Scomber</i> spp.	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp., <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	jetées, estuaires, plages	0-6	VI-X	0	190
Ligne avec canne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Sparus aurata</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Belone belone</i>	jetées, estuaires, plages	0-6	VI-X	0	100
Pêche en plongée	<i>Mytilus galloprovincialis</i>	<i>Ostrea edulis</i> , <i>Microcosmus sulcatus</i> , <i>Murex</i> spp.	zone côtière	0-10	XII	1	2

Tabl. 4. – Les petits métiers du Quartier de Sète : nombre de bateaux et de pêcheurs par activité, secteurs et périodes de pêche.

ENGIN	ESPECES CIBLES	ESPECES ACCESSOIRES	ZONE DE PECHE	PROFONDEUR (m.)	ACTIVITE (mois)	BATEAUX (nombre)	PECHEURS (nombre)
Filet maillant calé	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	90-180	III-X	23	70
Filet maillant calé	<i>Mullus</i> spp.	<i>Septia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	dans les 3 milles	1-10	III-VI	44	92
Filet maillant calé	<i>Pagellus</i> spp.	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	dans les 3 milles	8-15	XII	55	114
Filet maillant calé	<i>Sparus aurata</i>	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i>	roches, récifs artificiels	15-30	III-VI	7	13
Filet trémail	<i>Scyllarus</i> spp.	<i>Palinurus elephas</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaenidae</i> spp.	zones rocheuses	2-30	III-VII	6	9
Filet trémail	<i>Solea vulgaris</i>	<i>Psetta maxima</i> , <i>Raja</i> spp., <i>Lophius</i> spp.	zone du large	80-100	X-III	24	70
Filet trémail	<i>Solea vulgaris</i>	<i>Psetta maxima</i> , <i>Septia officinalis</i>	zone côtière	4-20	V-XI	30	64
Filet trémail	<i>Psetta maxima</i>	<i>Raja</i> spp., <i>Septia officinalis</i> , <i>Platichthys flesus</i>	zone côtière	2-30	X-VI	11	19
Filet trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	zone côtière	10-35	V-IX	18	26
Filet trémail	<i>Bolinus brandaris</i>	<i>Bolinus trunculus</i> , <i>Pecten jacobus</i>	côte sablo-vaseuse	5-25	V-VIII	8	12
Filet trémail	<i>Palinurus elephas</i>	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	roches, récifs artificiels	10-25	III-X	3	3
Filet tournant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Sparus aurata</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	dans les 3 milles	5-35	XII	11	28
Filet maillant dérivant	<i>Thunnus thynnus</i>	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	8	24
Drague	<i>Bolinus brandaris</i>	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Septia officinalis</i>	voisinage zones rocheuses	3-40	IV-IX	13	27
Drague à main	<i>Tellina</i> spp.	<i>Donax</i> spp.	zone côtière	0-2	XII	0	43
Palangres calées	<i>Conger conger</i>	<i>Phycis phycis</i> , <i>Anguilla anguilla</i>	dans les 3 milles	20-35	II-VII	11	12
Palangres calées	<i>Sparus aurata</i>	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Pagellus</i> spp., <i>Boops boops</i>	filères à moules	20-35	VII-IX	3	3
Nasse	<i>Conger conger</i>	<i>Octopus vulgaris</i> , <i>Eledone</i> spp.	dans les 3 milles	10-35	XII	7	14
Ligne de traîne	<i>Scomber</i> spp.	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sarda sarda</i>	zone côtière	0-20	V-VII	30	36
Ligne avec canne	<i>Sparus aurata</i>	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Oblada melanura</i>	canaux de Sète	0-6	IX-XII	0	170
Ligne avec canne	<i>Scomber</i> spp.	<i>Platichthys flesus</i> , <i>Anguilla anguilla</i> , <i>Solea vulgaris</i>	jetées, estuaires	0-6	VI-X	0	30
Ligne avec canne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Sparus aurata</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Belone belone</i>	jetées, graus, plages	0-6	VI-X	0	50
Pêche en plongée	<i>Mytilus galloprovincialis</i>	<i>Ostrea edulis</i> , <i>Microcosmus sulcatus</i> , <i>Murex</i> spp.	zone côtière	0-10	XII	4	6
Pêche en plongée	<i>Microcosmus sulcatus</i>	<i>Ostrea edulis</i> , <i>Mytilus galloprovincialis</i> , <i>Murex</i> spp.	zone côtière	5-30	XII	10	17

Tabl. 5. – Les petits métiers du Quartier de Martigues : nombre de bateaux et de pêcheurs par activité, secteurs et périodes de pêche.

ENGIN	ESPECES CIBLES	ESPECES ACCESSOIRES	ZONE DE PECHE	PROFONDEUR (m.)	ACTIVITE (mois)	BATEAUX (nombre)	PECHEURS (nombre)
Filet maillant calé	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	14	38
Filet maillant calé	<i>Mullus</i> spp.	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	à l'intérieur de 1 mille	2-30	III-VI	44	55
Filet maillant calé	<i>Sparus aurata</i>	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	golfe de Fos	5-15	IX-XII	28	34
Filet maillant calé	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Alosa</i> spp.	golfe de Fos	5-15	XII	42	48
Filet maillant calé	<i>Psetta maxima</i>	<i>Scophthalmus rhombus</i> , <i>Solea vulgaris</i> , <i>Raja</i> spp.	littoral	3-30	VI-IX	2	2
Filet trémail	<i>Solea vulgaris</i>	<i>Lophius</i> spp., <i>Trigla</i> spp., <i>Raja</i> spp.	zone du large	35-80	X-III	32	63
Filet trémail	<i>Solea vulgaris</i>	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	zone côtière	2-60	V-XI	54	85
Filet trémail	<i>Psetta maxima</i>	<i>Scophthalmus rhombus</i> , <i>Solea vulgaris</i> , <i>Raja</i> spp.	littoral	3-10	XI-IV	10	15
Filet trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	zone côtière	10-35	V-IX	16	16
Filet trémail	<i>Palinurus elephas</i>	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	ouest de l'Estaque	150-500	XII	4	8
Filet trémail	<i>Sepia officinalis</i>	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Scomber</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	ouest de l'Estaque	3-30	VI-IX	5	5
Filet tournant	<i>Sardina pilchardus</i>	<i>Engraulis encrasicolus</i> , <i>Sardinella aurita</i>	dans les 3 milles	5-35	XII	5	10
Filet maillant dérivant	<i>Thunnus thynnus</i>	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	9	25
Filet soulevé	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Alosa</i> spp., <i>Atherina</i> spp., <i>Anguilla anguilla</i>	embouchure du Petit Rhône	0-10	XII	4	7
Filet soulevé	<i>Atherina</i> spp.	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	avants ports, canaux	0-10	I-II	30	80
Drague à main	<i>Tellina</i> spp.	<i>Donax</i> spp.	zone côtière	0-2	XII	0	43
Palangres calées	<i>Conger conger</i>	<i>Phycis phycis</i> , <i>Trigla lucerna</i>	golfe de Fos	20-35	II-VII	25	27
Lignes dérivantes	<i>Thunnus thynnus</i>	<i>Brama brama</i> , <i>Alopias</i> spp.	golfe de Fos et abords	5-30	VII-IX	1	2
Ligne de traîne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Alosa</i> spp.	embouchure du Petit Rhône	0-10	XII	3	3
Ligne de traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	<i>Scomber</i> spp., <i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral rocheux	0-5	XII	15	15
Ligne avec canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	jetées, canaux	0-15	IX-XII	0	130
Pêche en plongée	<i>Mytilus galloprovincialis</i>	<i>Ruditapes</i> spp., <i>Ostrea edulis</i>	zone côtière	2-20	XII	8	15
Pêche en plongée	<i>Tellina</i> spp.	<i>Ruditapes</i> spp., <i>Ostrea edulis</i> , <i>Mytilus galloprovincialis</i>	zone côtière	2-20	XII	27	100
Pêche en plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	<i>Microcosmus sulcatus</i>	ouest de l'Estaque	3-6	IV-IX	3	6
Pêche en plongée	<i>Corallium rubrum</i>		ouest de l'Estaque	40-90	IV-IX	3	6

Tabl. 6. – Les petits métiers du Quartier de Marseille : nombre de bateaux et de pêcheurs par activité, secteurs et périodes de pêche.

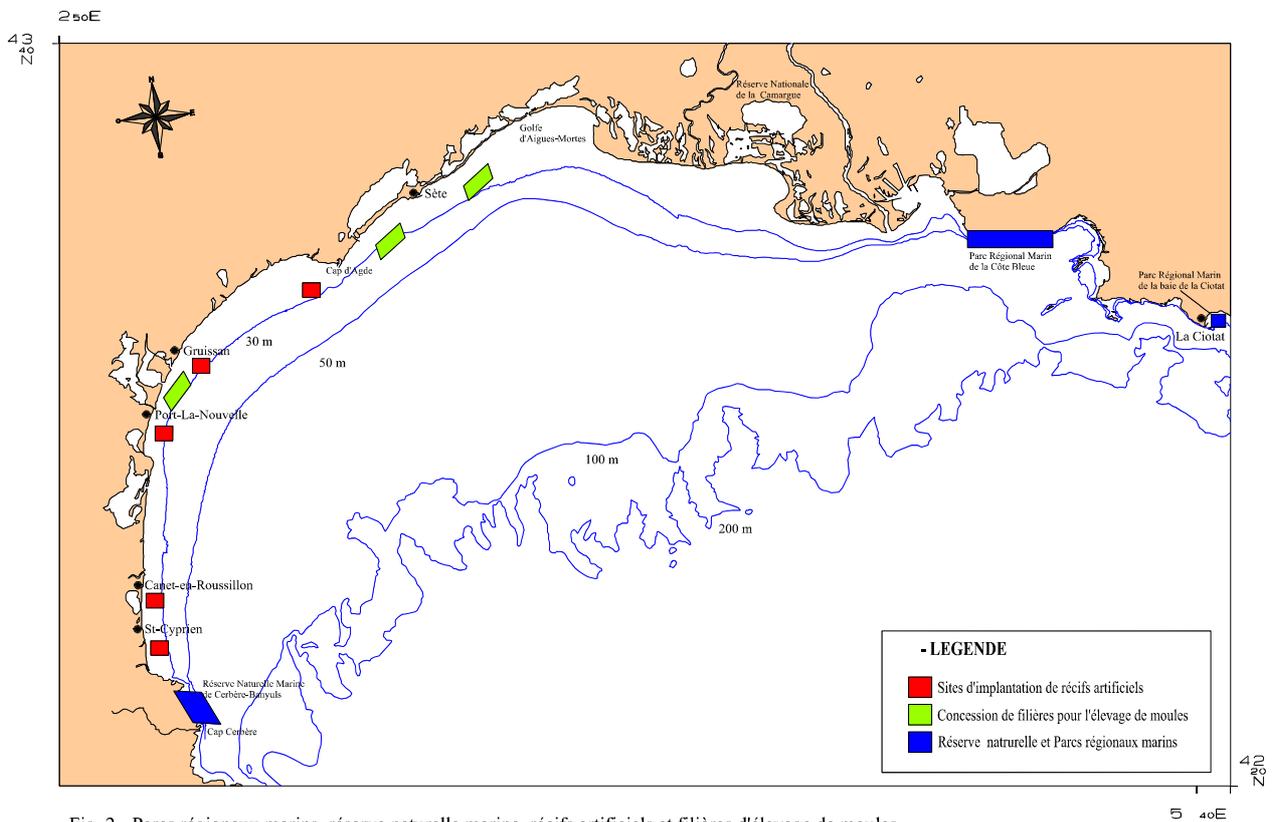
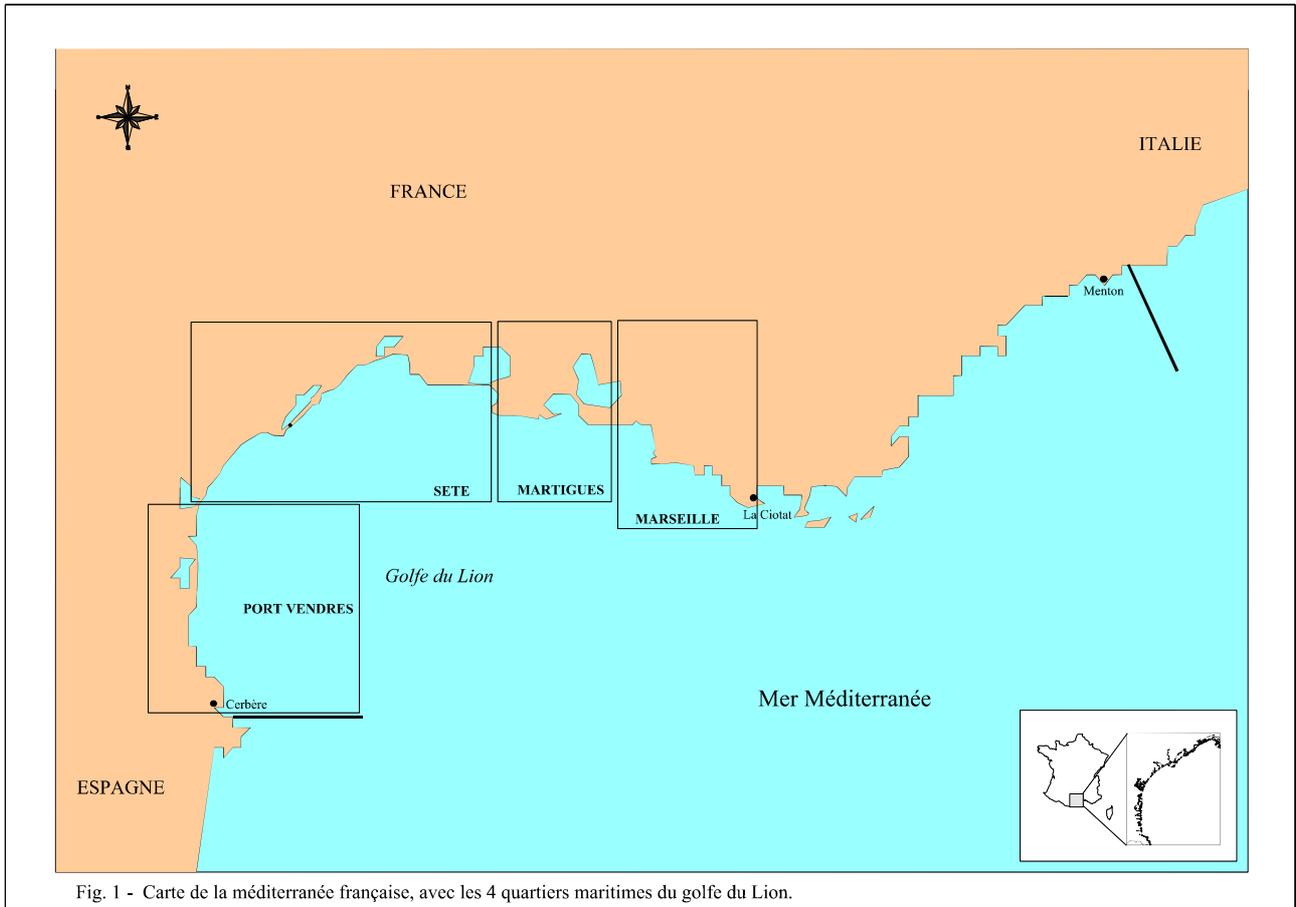
ENGIN	ESPECES CIBLES	ESPECES ACCESSOIRES	ZONE DE PECHE	PROFONDEUR (m.)	ACTIVITE (mois)	BATEAUX (nombre)	PECHEURS (nombre)
Filet maillant calé	<i>Merluccius merluccius</i>	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	23	66
Filet maillant calé	<i>Mullus</i> spp.	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	dans les 3 milles	2-30	XII	63	63
Filet maillant calé	<i>Sparus aurata</i>	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	dans les 3 milles	5-40	IX-I	49	49
Filet maillant calé	<i>Dicentrarchus labrax</i>	<i>Trachurus</i> spp., <i>Diplodus</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	dans les 3 milles	5-30	XII-I	17	17
Filet maillant calé	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Dicentrarchus labrax</i>	baie de la Ciotat	5-15	XII	6	6
Filet maillant combiné	<i>Sarda sarda</i>	<i>Lichia amia</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	dans les 3 milles	20-40	IX-XII	8	8
Filet trémail	<i>Solea vulgaris</i>	<i>Lophius</i> spp., <i>Trigla</i> spp., <i>Raja</i> spp.	zone du large	80-100	X-III	19	56
Filet trémail	<i>Solea vulgaris</i>	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	zone côtière	2-60	XII	51	51
Filet trémail	<i>Mullus</i> spp.	<i>Serranus cabrilla</i> , <i>Symphodus</i> spp.	zone côtière	5-40	IV-X	3	3
Filet trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	zone côtière	5-40	IV-X	61	64
Filet trémail	<i>Palinurus elephas</i>	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	zone du large	100-300	I-IX	39	82
Filet tournant	<i>Sparus aurata</i>	<i>Scorpaena</i> spp., <i>Trigla lucerna</i>	rade de Marseille	25-40	XII	2	6
Filet tournant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	baie de la Ciotat	25-80	XII	1	3
Filet maillant dérivant	<i>Thunnus thynnus</i>	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	6	21
Chalut à perche	<i>Scorpaena</i> spp.	<i>Paracentrotus lividus</i> , <i>Microcosmus sulcatus</i>	baie de la Ciotat	10-30	XI-II	9	9
Palangres calées	<i>Conger conger</i>	<i>Trigla lucerna</i>	dans les 3 milles	10-35	XII-III	34	34
Ligne de traîne	<i>Scomber</i> spp.	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sarda sarda</i>	zone côtière	0-20	V-VIII	42	42
Ligne de traîne	<i>Sarda sarda</i>	<i>Trachurus</i> spp, <i>Scomber</i> spp.	zone côtière	0-20	XII	60	60
Ligne avec canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	IX-XII	0	220
Pêche en plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	<i>Microcosmus sulcatus</i>	zone côtière	0-20	IV-IX	24	32
Pêche en plongée	<i>Corallium rubrum</i>		dans les 3 milles	40-90	IV-IX	2	4

Tabl. 7. - Métiers répertoriés dans le golfe du Lion.

	ENGINES		PORT-VENDRES				SETE				MARTIGUES				MARSEILLE			
	code FAO*	ESPECES CIBLES code FAO*	N°bat.	Prof.	Pér.	N°péc.	N°bat.	Prof.	Pér.	N°péc.	N°bat.	Prof.	Pér.	N°péc.	N°bat.	Prof.	Pér.	N°péc.
1	GNS	MULL SUR	37	5-30	V-IX	71	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	GNS	MULL SPP	3	3-10	V-VIII	6	44	1-10	II-VI	92	44	2-30	III-VI	55	63	2-30	XII	63
3	GNS	MERL MER	18	90-180	V-IX	36	23	90-180	III-X	70	14	50-300	XII	38	23	50-300	XII	66
4	GNS	MERL MER	27	30-80	XII	52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	GNS	PAGE SPP	42	20-100	XII	81	55	8-15	XII	114	-	-	-	-	-	-	-	-
6	GNS	SPAR AUR	11	15-30	III-VI	22	7	15-30	III-VI	13	28	5-15	IX-XII	34	49	5-40	IX-I	49
7	GNS	MUGI, LIZA SPP	9	4-8	VI-VII	18	-	-	-	-	42	5-15	XII	48	6	5-15	XII	6
8	GNS	LITH MOR	7	7-15	IV-X	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9	GNS	PSET MAX	-	-	-	-	-	-	-	-	2	3-30	VI-IX	2	-	-	-	-
10	GNS	DICE LAB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17	5-30	XII-I	17
11	GTN	LITH MOR	7	7-15	IV-X	14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
12	GTN	SOLE VUL	3	2-40	XII	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	GTN	SADA SAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8	20-40	IX-XII	17
14	GND	THUN THY	-	-	-	-	8	0-15	II-XII	24	9	0-15	II-XII	25	6	0-15	II-XII	21
15	PS	MUGI, LIZA SPP	-	-	-	-	11	5-35	XII	28	-	-	-	-	1	25-80	XII	3
16	PS	SARD PIL	-	-	-	-	-	-	-	-	5	5-35	XII	10	-	-	-	-
17	PS	SPAR AUR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	25-40	XII	6
18	LN	MUGI, LIZA SPP	1	0-5	XII	1	-	-	-	-	4	0-10	XII	7	-	-	-	-
19	LN	ATHE SPP	-	-	-	-	-	-	-	-	30	0-10	I-II	80	-	-	-	-
20	GTR	SOLE VUL	47	5-30	V-IX	86	30	4-20	V-XI	64	54	2-60	V-XI	85	51	2-60	XII	51
21	GTR	SOLE VUL	-	-	-	-	24	80-100	X-III	70	32	35-80	X-III	63	19	80-100	X-III	56
22	GTR	PSET MAX	24	3-10	X-III	46	11	2-30	X-VI	19	10	3-10	XI-IV	15	-	-	-	-
23	GTR	MULL SPP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	5-40	IV-X	3
24	GTR	SEPI OFF	17	5-12	II-IV	34	-	-	-	-	5	3-30	VI-IX	5	-	-	-	-
25	GTR	SCOR SPP	-	-	-	-	18	10-35	V-IX	26	16	10-35	V-IX	16	61	5-40	IV-X	64
26	GTR	PALI ELE	10	40-80	VII-IX	21	3	10-25	III-X	3	4	150-500	XII	8	39	100-300	I-IX	82
27	GTR	SCYL SPP	-	-	-	-	6	2-30	III-VII	9	-	-	-	-	-	-	-	-
28	GTR	MURE BRA	-	-	-	-	8	5-25	V-VIII	12	-	-	-	-	-	-	-	-
29	DRB	MURE BRA	7	3-40	IV-IX	12	13	3-40	IV-IX	27	-	-	-	-	-	-	-	-
30	DRH	TELL SPP	-	-	-	-	0	0-2	XII	43	0	0-2	XII	43	-	-	-	-
31	TBB	SCOR SPP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9	10-30	XI-II	9
32	LLS	CONG CON	21	10-40	XII	37	11	20-35	II-VII	12	25	20-35	II-VII	27	34	10-35	XII-III	34
33	LLS	SPAR AUR	-	-	-	-	3	20-35	VII-IX	3	-	-	-	-	-	-	-	-
34	LTL	SCOM SPP	-	-	-	-	30	0-20	V-VIII	36	-	-	-	-	42	0-20	V-VIII	42
35	LTL	DICE LAB	16	5-40	V-X	32	-	-	-	-	15	0-5	XII	15	-	-	-	-
36	LTL	SADA SAR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	0-20	XII	60
37	LTL	MUGI, LIZA SPP	-	-	-	-	-	-	-	-	3	0-10	XII	3	-	-	-	-
38	LLD	THUN THY	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5-30	VII-IX	2	-	-	-	-
39	LHP	SCOM SPP	0	0-6	VI-X	190	0	0-6	VI-X	30	-	-	-	-	-	-	-	-
40	LHP	DICE LAB	14	10-40	V-X	28	-	-	-	-	0	0-15	IX-XII	130	0	0-15	IX-XII	220
41	LHP	MUGI, LIZA SPP	0	0-6	VI-X	100	0	0-6	VI-X	50	-	-	-	-	-	-	-	-
42	LHP	PAGE SPP	0	0-15	VI-X	160	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
43	LHP	SPAR AUR	-	-	-	-	0	0-6	IX-XII	170	-	-	-	-	-	-	-	-
44	FPO	CONG CON	-	-	-	-	7	10-35	XII	14	-	-	-	-	-	-	-	-
45	MIS	MYTI GAL	1	1-10	XII	2	4	0-10	XII	6	8	2-20	XII	15	-	-	-	-
46	MIS	TELL SPP	-	-	-	-	-	-	-	-	27	2-20	XII	100	-	-	-	-
47	MIS	MICO SAB	-	-	-	-	10	5-30	XII	17	-	-	-	-	-	-	-	-
48	MIS	PARC LIV	-	-	-	-	-	-	-	-	3	3-6	IV-IX	6	24	0-20	IV-IX	32
49	MIS	CORA RUB	-	-	-	-	-	-	-	-	3	40-90	IV-IX	6	2	40-90	IV-IX	4

* Code FAO en Annexe IV





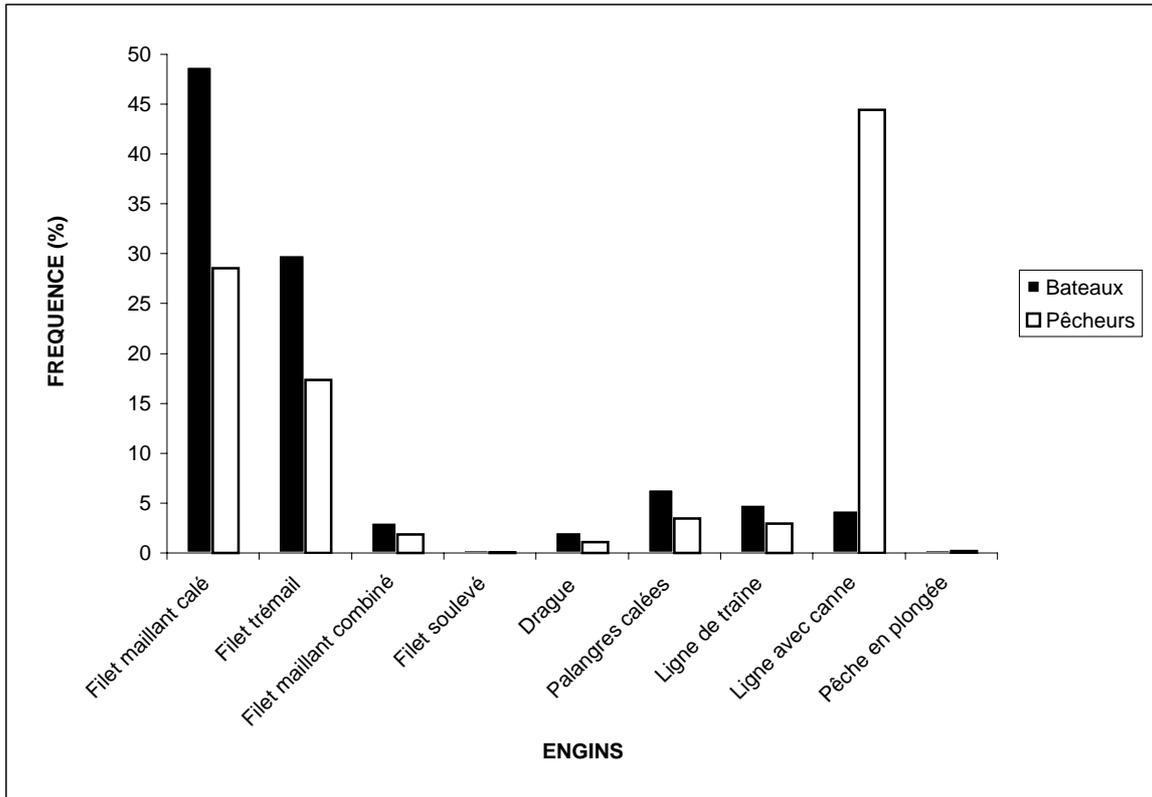


Fig. 3 - Abondance relative des engins les plus utilisés dans le Quartier de PORT VENDRES (1997-98).

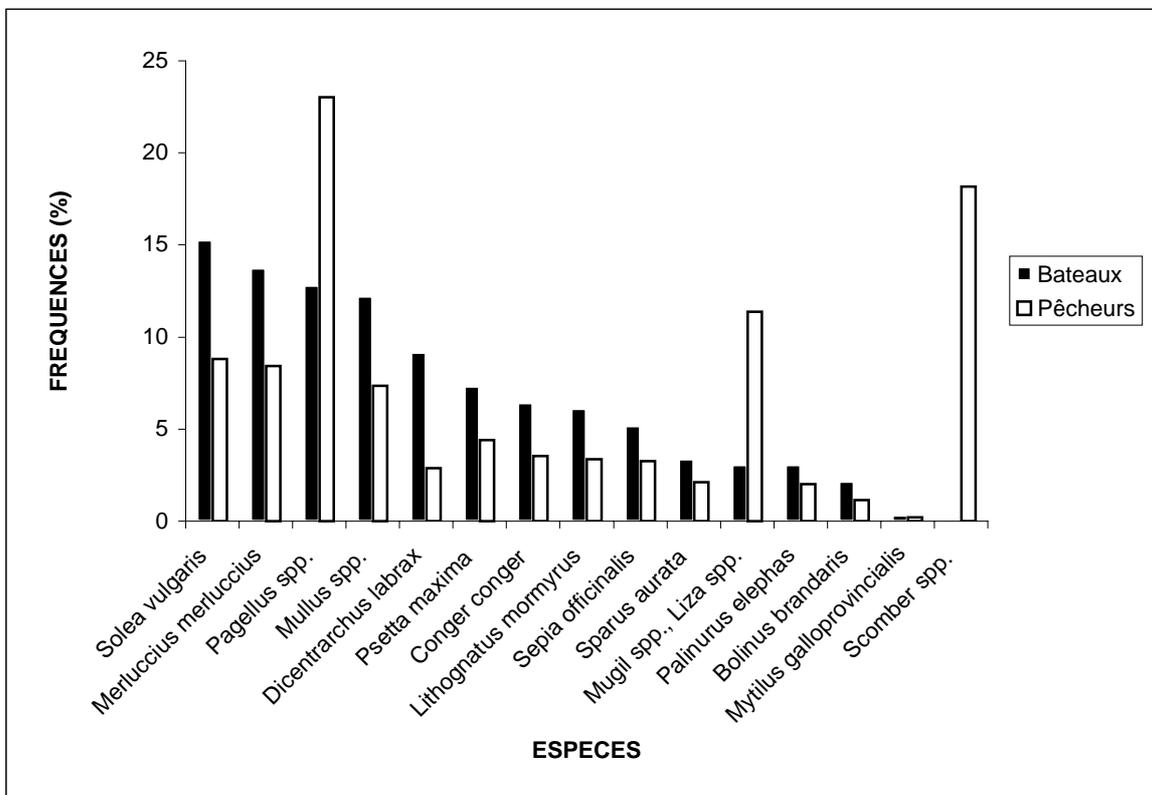


Fig. 4 - Abondance relative des espèces les plus recherchées dans le Quartier de PORT VENDRES (1997-98).

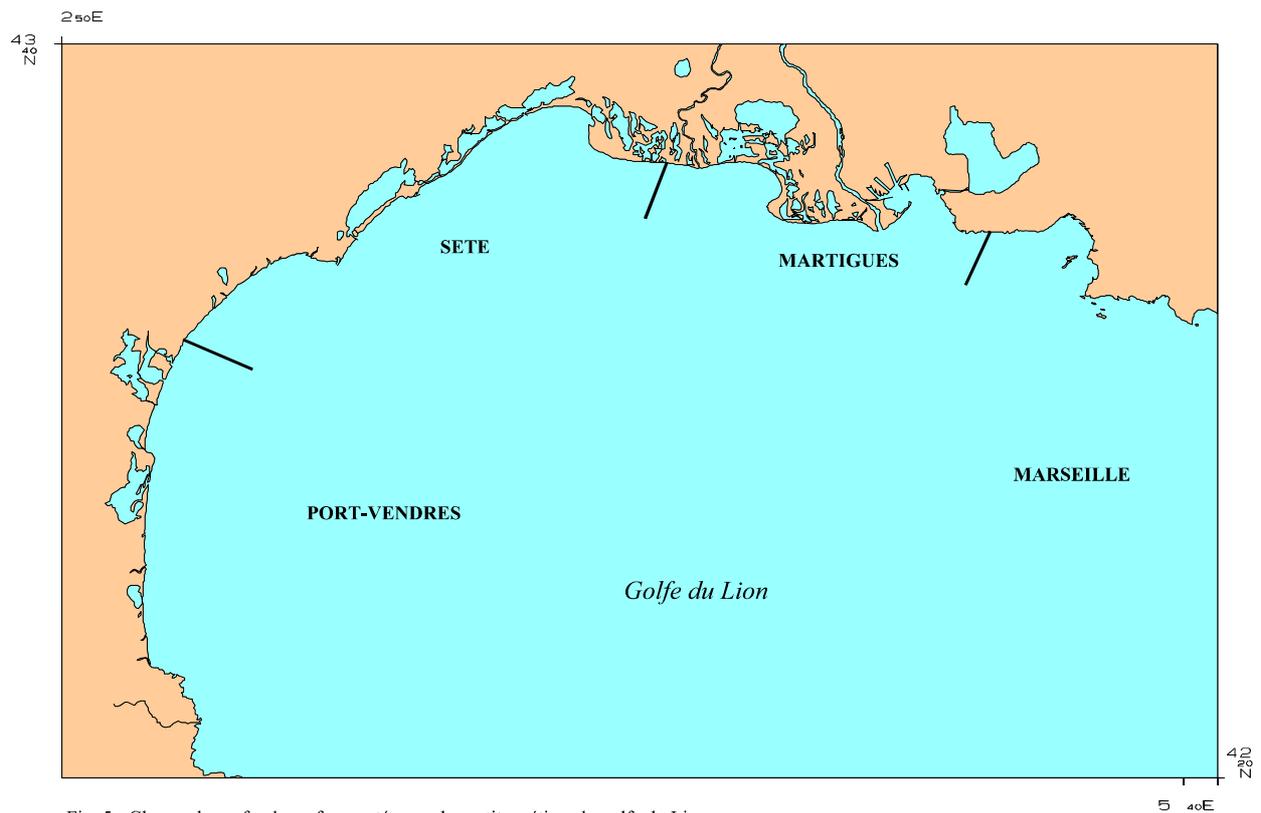


Fig. 5 - Classes de profondeurs fréquentées par les petits métiers du golfe du Lion.

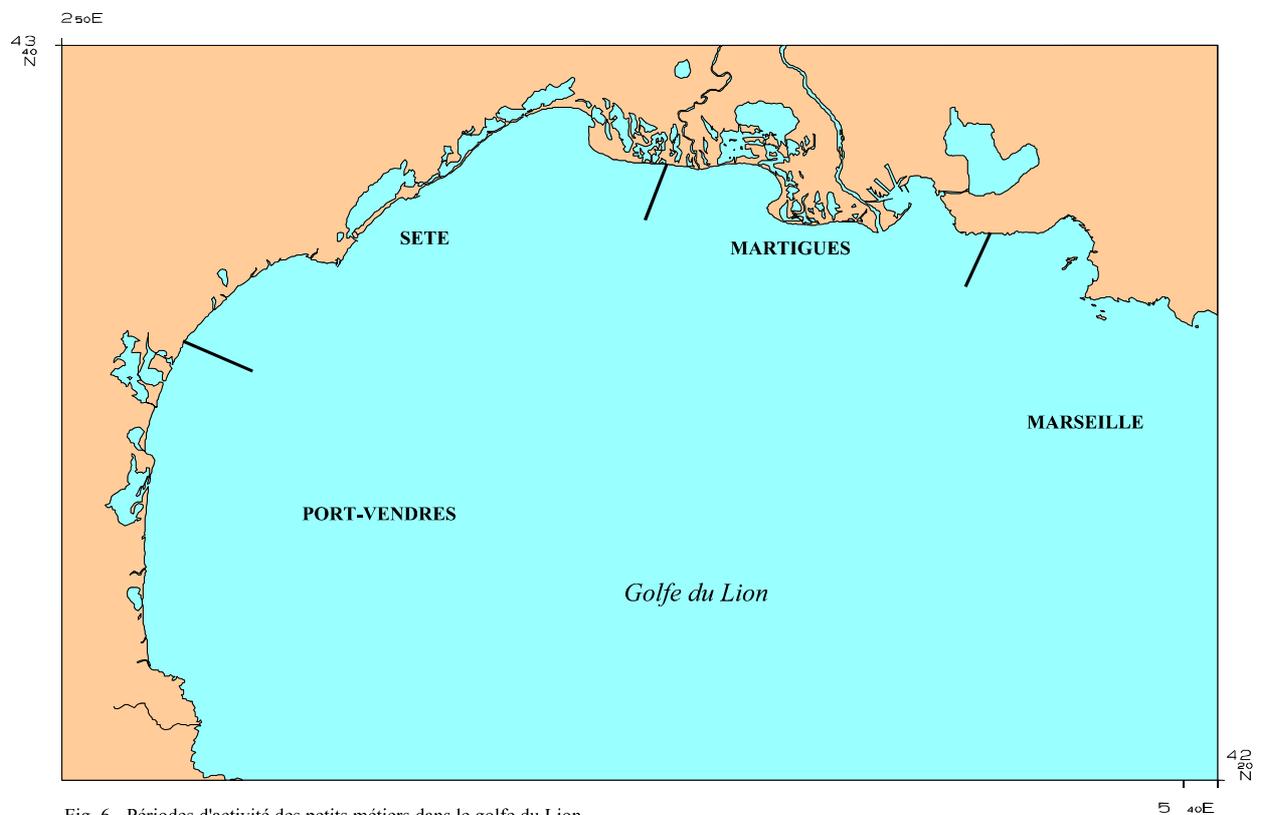


Fig. 6 - Périodes d'activité des petits métiers dans le golfe du Lion.

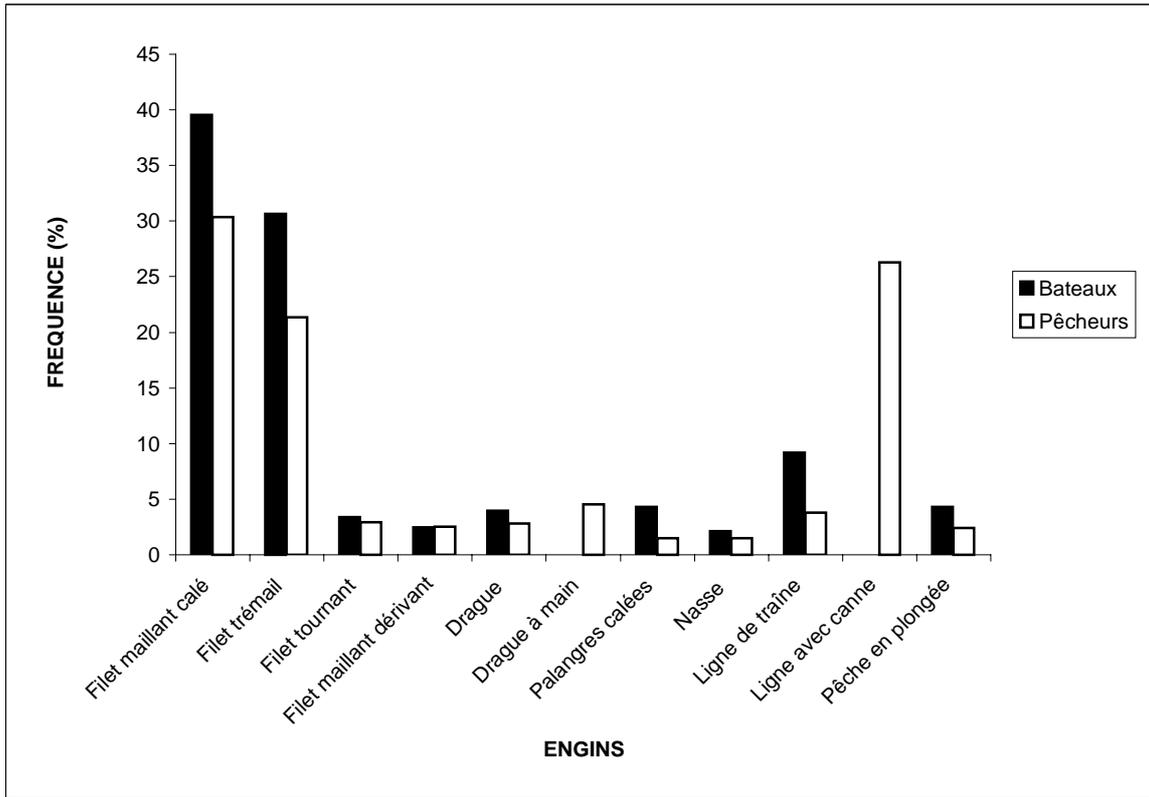


Fig. 7 - Abondance relative des engins les plus utilisés dans le Quartier de SETE (1997-98).

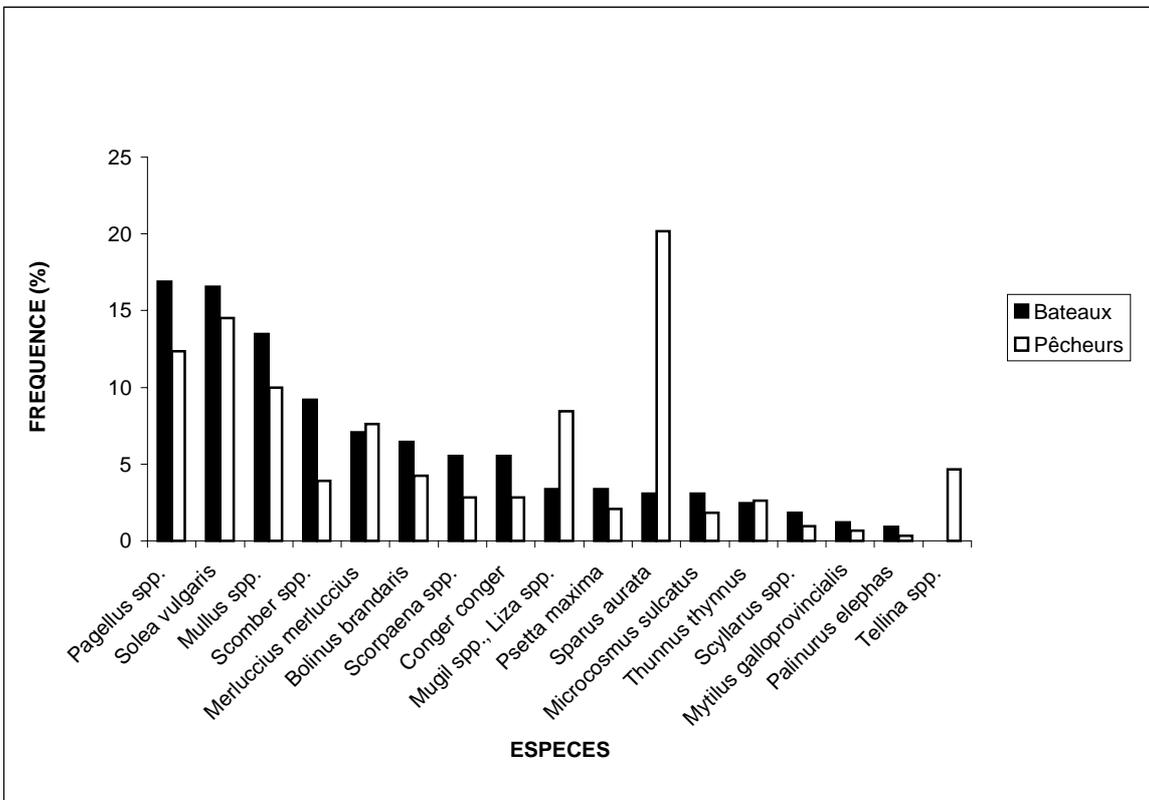


Fig. 8 - Abondance relative des espèces les plus recherchées dans le Quartier de SETE (1997-98).

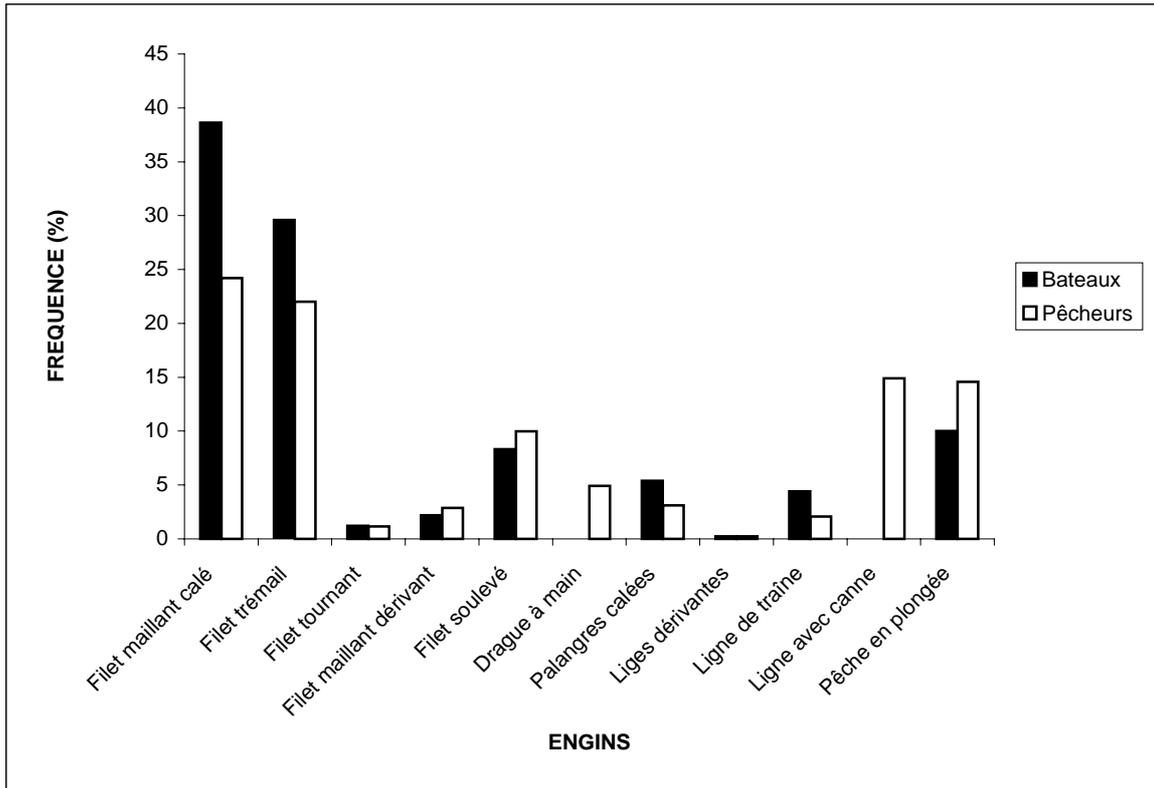


Fig. 9 - Abondance relative des engins les plus utilisés dans le Quartier de MARTIGUES (1997-98).

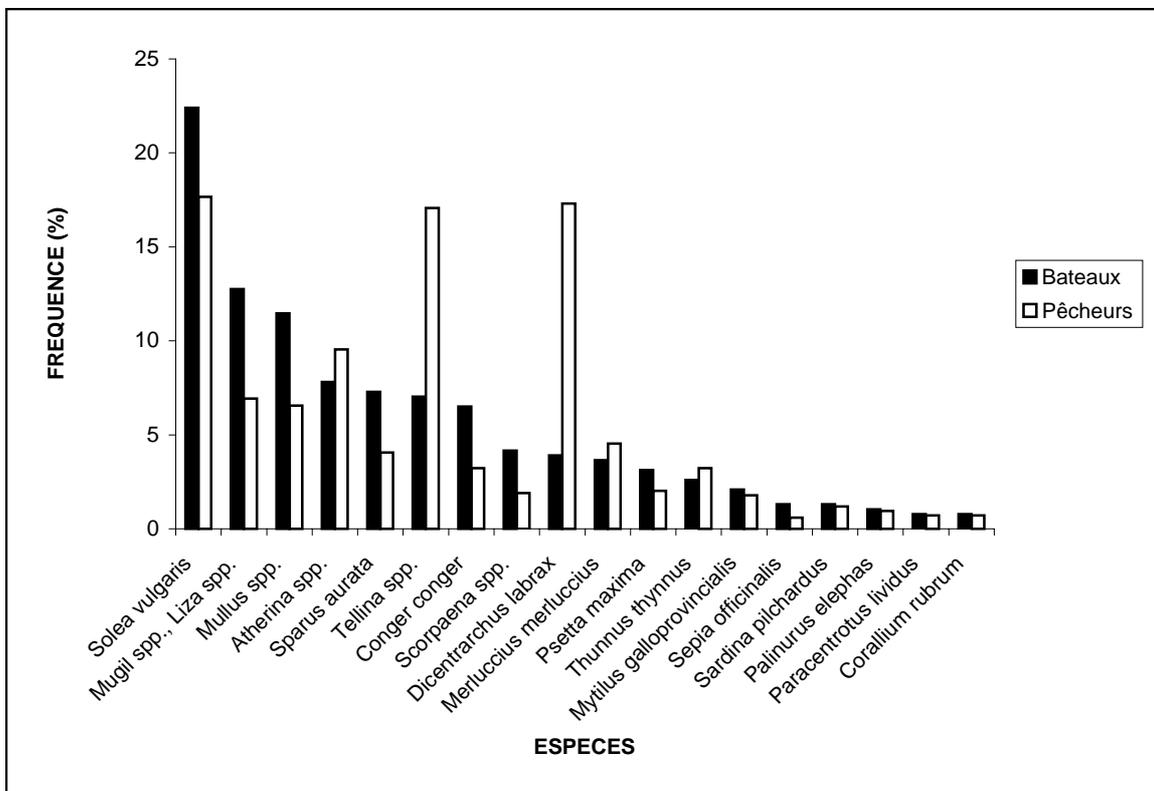


Fig. 10 - Abondance relative des espèces les plus recherchées dans le Quartier de MARTIGUES (1997-98).

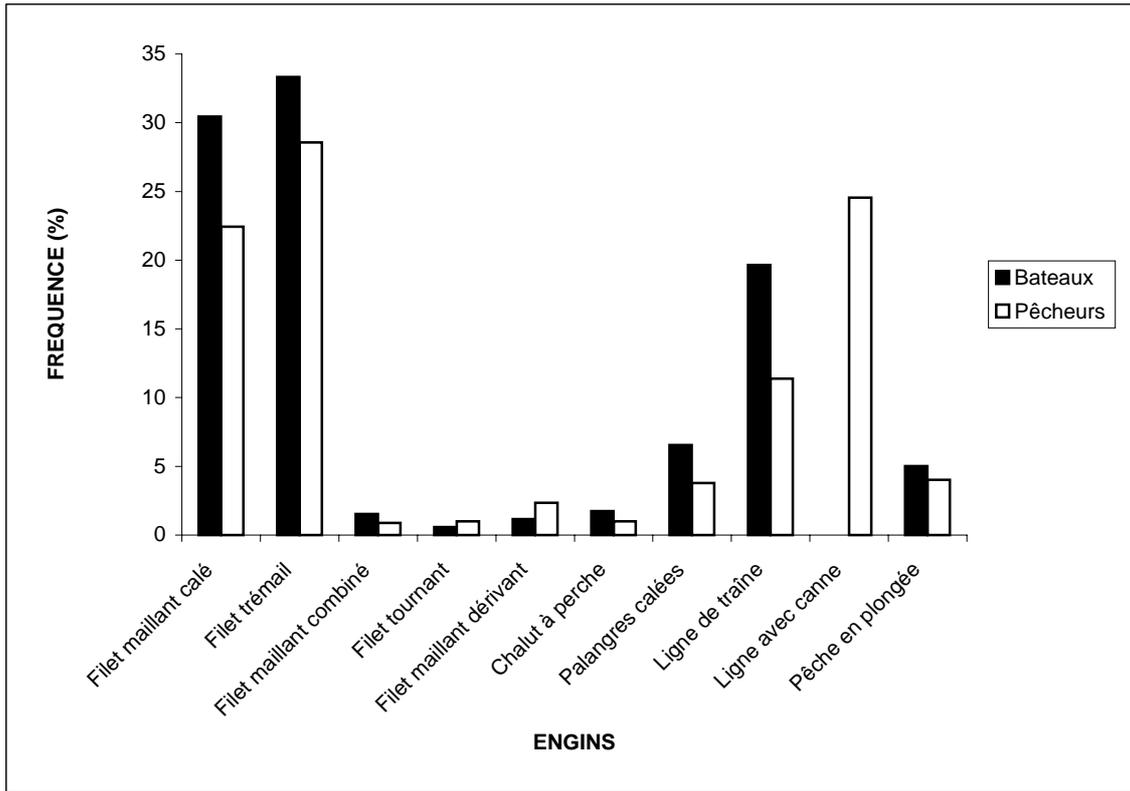


Fig. 11 - Abondance relative des engins les plus utilisés dans le Quartier de MARSEILLE (1997-98).

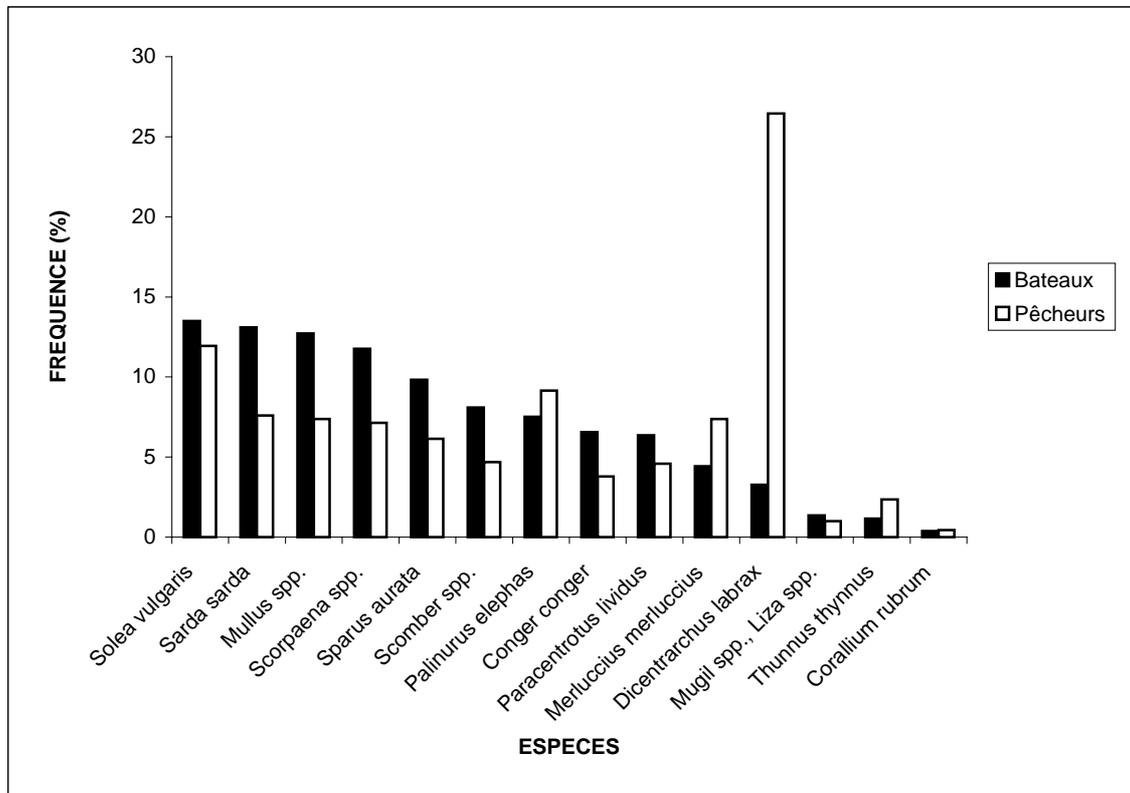


Fig. 12 - Abondance relative des espèces les plus recherchées dans le Quartier de MARSEILLE (1997-98).

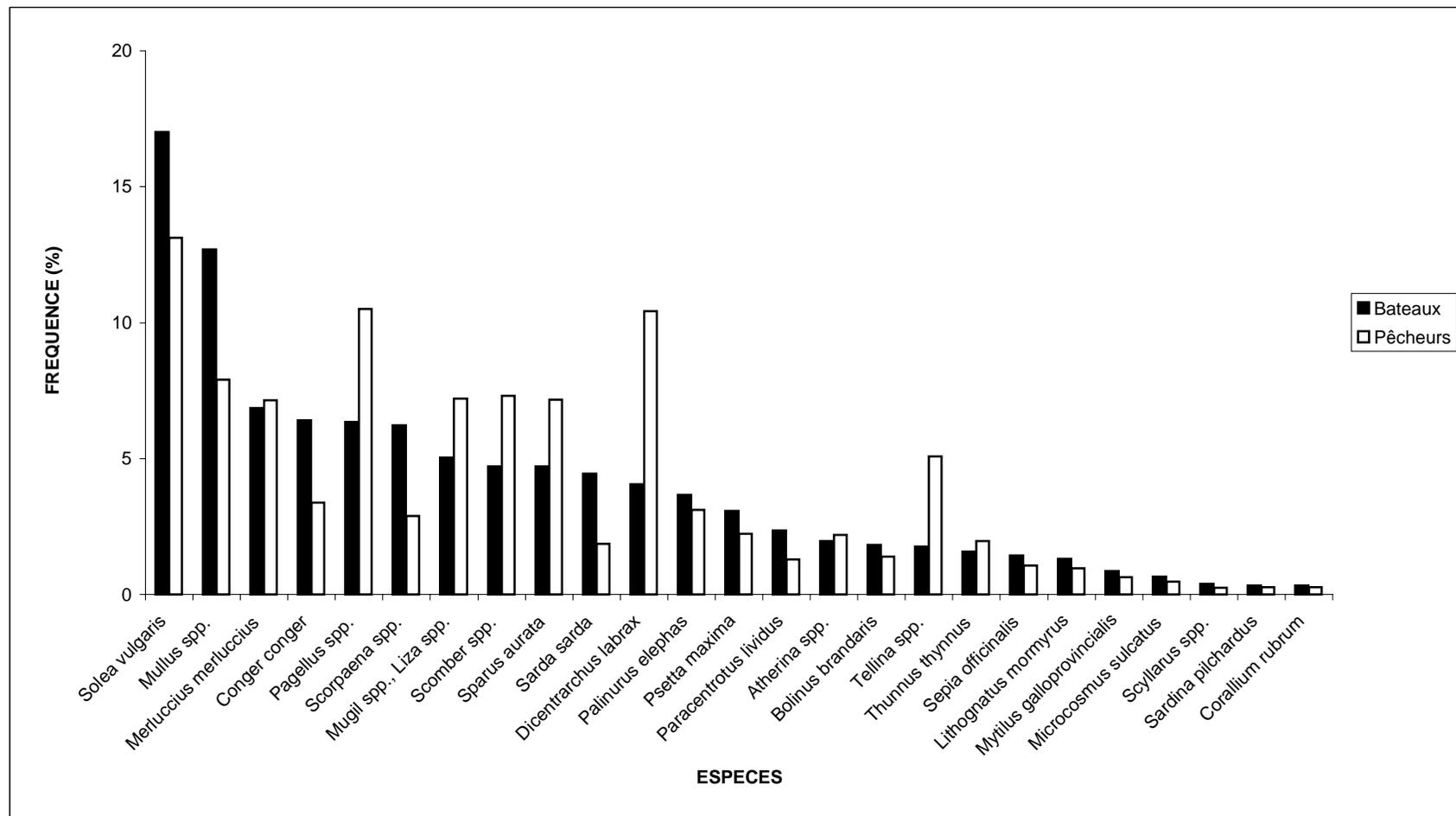


Fig. 13 - Abondance relative des espèces les plus recherchées dans le golfe du Lion (1997-98).

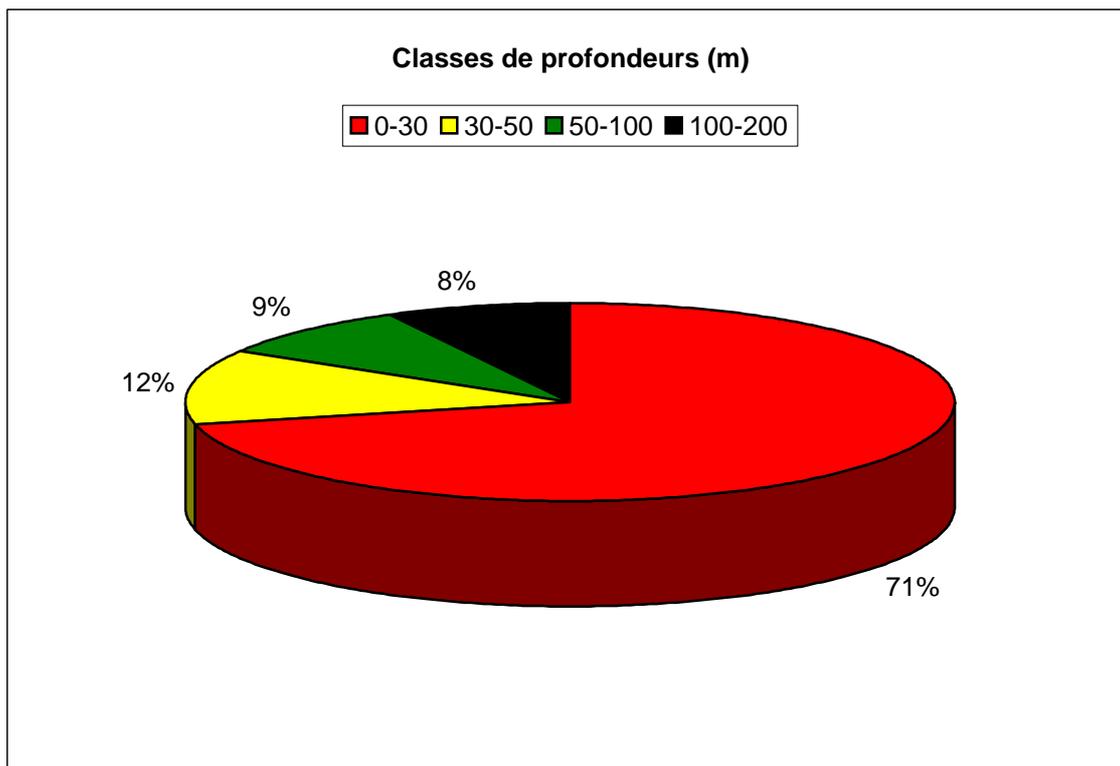


Fig. 14 - Classes de profondeurs des petits metiers dans le golfe du Lion (1997-98).

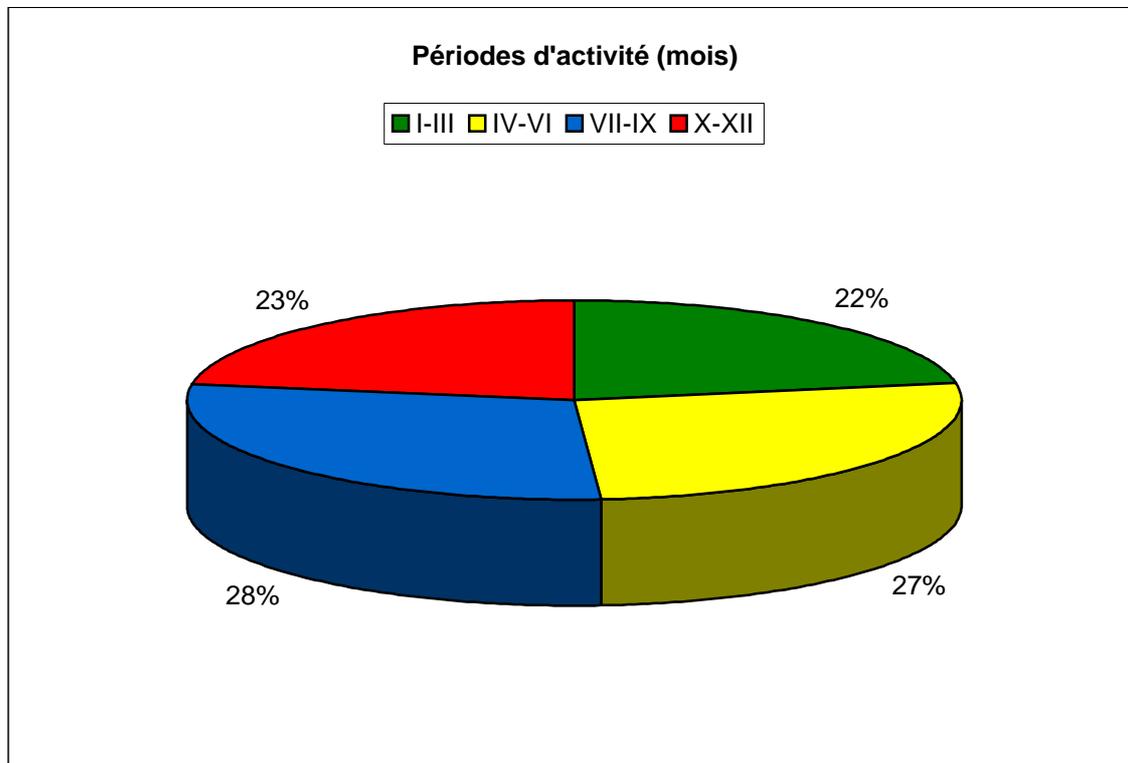


Fig. 15 - Périodes d'activité des petits metiers dans le golfe du Lion (1997-98).



Photo 1 - Fileyeur / senneur.
« Marie Cecile Marco »- Sète. (10,8m/5,0tjb/81kw/1991).



Photo 2 - Fileyeur à filets maillants dérivants («thonnailles»)
«Notre Dame Du Grau »- Le Grau d'Agde. (14,1m/16,9tjb/235kw/1976).



Photo 3 - Site de petits métiers à Port-La-Nouvelle.
Lieu de vente directe du « Saint Jean » (10,3m/5,9tjb/80kw/1962).



Photo 4 - Site de petits métiers à Carnon

ANNEXE I (1 à 45)

Fiches de présentation des 45 sites d'implantation des petits métiers et de leurs activités dans le golfe du Lion.

CERBERE

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes à Port-Vendres.

Dernier port français avant la frontière espagnole, Cerbère est un petit port de plaisance de 150 places, établi au fond d'une baie. Un seul petit métier y est basé (1 pêcheurs). Les caractéristiques de ce navire sont les suivantes:

Jauge brute (TJB): 2,8.

Puissance en kilowatts (kW): 26.

Longueur hors-tout (LHT, m): 6,0.

Comme les unités de pêche du port voisin de Banyuls, ce bateau travaille préférentiellement aux abords de la "Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls" et dans la partie non intégralement protégée de cette réserve où il a accès à titre dérogatoire. Ce navire exerce différentes activités, selon les saisons et les espèces recherchées.

Il vend directement le produit de sa pêche à son lieu d'accostage.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus surmuletus</i>	Rouget de roche	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	voisinage roches	5-30	V-IX	1	1
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	vallées talus continental	35-95	XII	1	1
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Diplodus</i> spp.	tombant des roches	20-100	XII	1	1
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Scorpaena</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	Cap Bear-Cap Cerbère	40-80	VII-IX	1	1
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Epinephelus</i> spp.	environs Banyuls	10-100	XII	1	1
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	littoral, bordure roches	0-15	VI-X	0	30

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

BANYULS-SUR-MER

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes à Port-Vendres; Bureau du Port de Banyuls-Sur-Mer.

Le port de Banyuls-Sur-Mer est implanté dans la baie de Banyuls; il s'agit essentiellement d'un port de plaisance (350 postes d'amarrage). Les petits métiers sont amarrés le long du quai, en dedans de la digue de protection du port. Au nombre de 8 (12 pêcheurs), ils ont les caractéristiques suivantes:

Jauge brute (TJB): 1,1-14,4.

Puissance en kilowatts (kW): 7-213.

Longueur hors-tout (LHT, m): 5,2-11,9.

Une réserve marine existe depuis 1974 entre Banyuls et le cap de Peyrefite. Dénommée "Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls", sa gestion est assurée par le Département de Pyrénées Orientales. Deux zones de protection y sont définies, une réserve "intégrale" de 65 ha devant le Cap Médéris, totalement protégée, et une zone élargie intégrant cette dernière, de 660 ha (jusqu'à de fonds de 70 m environ) où les activités de pêche et de plaisance sont réglementés.

Les petits métiers de Banyuls sont autorisés à titre dérogatoire avec celui de Cerbère à travailler toute l'année à l'intérieur de la zone élargie de réserve; leurs activités varient selon les saisons et les espèces recherchées.

Les produits de la pêche sont écoulés directement, sur le quai.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus surmuletus</i>	Rouget de roche	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	voisinage roches	5-30	V-IX	4	8
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	vallées talus continental	35-95	XII	3	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Diplodus</i> spp.	tombant des roches	20-100	XII	4	8
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Scorpaena</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	Cap Béar-Cap Cerbère	40-80	VII-IX	4	8
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Epinephelus</i> spp.	environs Banyuls	10-100	XII	4	8
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	littoral, bordure roches	0-15	VI-X	0	30

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PORT-VENDRES

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Siège du Quartier des Affaires Maritimes de Port-Vendres (quatre stations rattachées: Saint-Cyprien, Le Barcarès, Port-La-Nouvelle, Gruissan). Capitainerie du Port de Port-Vendres.

Port-Vendres est un port naturel, qui accueille de long date des navires de commerce et de pêche. Les plaisanciers y disposent de 250 postes. Les unités de pêche sont réparties le long des appontements de l'avant-port à proximité de la criée, ainsi que dans les bassins du Vieux Port et de la Nouvelle Darse. On dénombre un thonier-senneur (25 m), 8 "lamparos"-senneurs (16-25 m) et 6 chalutiers (17-24 m, dont deux chalutiers "bœufs").

Les 42 petits métiers (60 pêcheurs) ont les caractéristiques ci-après:

Jauge brute (TJB): 1,5-9,6.

Puissance en kilowatts (kW): 8-162.

Longueur hors-tout (LHT, m): 3,0-11,3.

Leur activité est plus marquée du début du printemps à la fin de l'automne. Ils travaillent surtout dans le secteur rocheux compris entre Port-Argelès et le Cap Béar.

Les lamparos et le thonier écoulent l'essentiel de leurs apports auprès d'une Organisation Professionnelle (PRO.QUA.PORT). Les chalutiers vendent le gros de leurs prises par l'intermédiaire d'une criée informatisée. Les petits métiers ne passent qu'occasionnellement en criée ; ils commercialisent leur pêche directement, surtout en période estivale.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus surmuletus</i>	Rouget de roche	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	voisinage roches	5-30	V-IX	10	20
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	90-180	V-IX	6	12
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Trigla lucerna</i>	au large du port	30-80	XII	10	20
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Diplodus</i> spp.	tombant des roches	20-100	XI-III	10	20
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Murex</i> spp.	au large du port	5-30	V-IX	6	12
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Scorpaena</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	Port-Argèles-Cap Béar	40-80	VII-IX	6	12
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Epinephelus</i> spp.	environs Port-Vendres	10-100	XII	8	12
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	littoral, bordure roches	0-15	VI-X	0	60

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

COLLIOURE

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes à Port-Vendres.

Haut-lieu de la pêche à l'anchois au début du siècle, Collioure est un port touristique situé au fond d'une petite baie. On y dénombre 18 petits métiers (18 pêcheurs). Les caractéristiques de ces navires sont les suivantes:

Jauge brute (TJB): 1,0-1,9.

Puissance en kilowatts (kW): 4-39.

Longueur hors-tout (LHT, m): 3,9-7,1.

L'activité d'ensemble de cette flottille (constituée des plusieurs barques catalanes typiques) est faible; quatre à cinq embarcations ont une activité régulière. Les petits métiers vendent directement leurs produits.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus surmuletus</i>	Rouget de roche	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	voisinage roches	5-30	V-IX	5	8
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Trigla lucerna</i>	au large du port	30-80	XII	5	8
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Diplodus</i> spp.	tombant des roches	20-100	XI-III	5	8
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Murex</i> spp.	au large du port	5-30	V-IX	5	8
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	littoral, bordure roches	0-15	VI-X	0	40

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

ARGELES-LE RACOU

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes à Port-Vendres; Capitainerie du Port d'Argelès-LeRacou.

Situé à l'embouchure de la Massane au pied de la chaîne des Albères, le port d'Argelès-Le Racou est un port de plaisance en cours de développement. Sa capacité actuelle d'accueil est de 500 bateaux. On y compte 6 petits métiers, qui ont les caractéristiques suivantes:

Jauge brute (TJB): 1,9-9,9.

Puissance en kilowatts (kW): 29-168.

Longueur hors-tout (LHT, m): 6,4-11,8.

Ces navires disposent d'un site aménagé (terre-plein et cabanons individuels) à l'entrée du port; ils y vendent directement leurs produits.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus surmuletus</i>	Rouget de roche	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	voisinage roches	5-30	V-IX	3	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	90-180	V-IX	1	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Trigla lucerna</i>	au large du port	30-80	XII	3	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Diplodus</i> spp.	tombant des roches	20-100	XI-III	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Murex</i> spp.	au large du port	5-30	V-IX	3	6
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	digues, jetées	0-6	VI-X	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

SAINT-CYPRIEN

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes à Saint-Cyprien (rattaché au quartier de Port-Vendres); Capitainerie du Port de Saint-Cyprien.

Situé au sud de Saint-Cyprien-Plage, le port de Saint-Cyprien est constitué d'un avant-port, de deux bassins et d'une marina (port des Capellans). L'ensemble peut accueillir 2200 navires. Le bassin nord est réservé en partie aux pêcheurs; 7 chalutiers (15-22 m) y sont basés, ainsi que 3 « lamparos »-senneurs (16-24 m) et un thonier-senneur (24 m). On dénombre 24 petits métiers (48 pêcheurs). Leurs activités sont plus développées à la belle saison qu'en hiver; des implantations de récifs artificiels non loin du littoral ont conforté leurs habitudes de pêche, déjà axées sur les enrochements naturels au large du port.

Ces navires sont classés dans les catégories suivantes:

Jauge brute (TJB): 0,8-8,9.

Puissance en kilowatts (kW): 4-250.

Longueur hors-tout (LHT, m): 3,9-11,9.

Une halle à marée a été mise en service en 1995. Elle n'absorbe toutefois qu'une partie de la production des chalutiers, qui maintiennent leurs ventes directes à quai. Les petits métiers écoulent également leur pêche à quai.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus surmuletus</i>	Rouget de roche	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	voisinage roches, récifs	5-20	V-X	8	16
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	90-180	V-IX	7	14
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Lithognathus mormyrus</i> , <i>Diplodus</i> spp.	tombant des roches, récifs	20-90	V-X	8	16
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Raja</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i>	au large du port	5-30	V-IX	8	16
Filet trémail	Trémail	<i>Sepia officinalis</i>	Seiche	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Pagellus</i> spp.	devant le port	5-12	II-IV	8	16
Drague	Radasse	<i>Bolinus brandaris</i>	Escargot de mer	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	voisinage roches, récifs	3-50	IV-IX	3	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Anguilla anguilla</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	dans les 3 milles	10-50	XI-III	2	4
Ligne de traîne	Traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	dans les 3 milles	5-50	V-X	4	8
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Pagellus</i> spp., <i>Conger conger</i>	dans les 3 milles	5-50	V-X	4	8
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Anguilla anguilla</i>	digues, jetées	0-6	VI-X	0	30

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

CANET-EN-ROUSSILLON

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes à Saint-Cyprien (rattaché au quartier de Port-Vendres); Capitainerie du Port de Canet-en-Roussillon.

Situé au sud de l'embouchure de la Têt, et au nord de Canet-Plage, le port de Canet-en-Roussillon peut accueillir un millier de navires de plaisance. On y compte 5 petits métiers (10 pêcheurs). Plus actifs à la belle saison qu'en hiver, ils exercent différents métiers tout au long de l'année et selon les espèces cibles recherchées.

Ils ont comme caractéristiques:

Jauge brute (TJB): 0,8-1,4.

Puissance en kilowatts (kW): 15-55.

Longueur hors-tout (LHT, m): 4,0-6,0.

La vente est directe, à quai.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scorpaena</i> spp.	devant le port	3-10	V-VIII	3	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sepia officinalis</i>	embouchure de la Têt	2-5	VI-VII	1	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Pagellus acarne</i> , <i>Diplodus</i> spp. <i>Lithognathus mormyrus</i> ,	au large du port	20-90	V-X	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Raja</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i>	au large du port	20-30	V-IX	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Sepia officinalis</i>	Seiche	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Pagellus</i> spp.	devant le port	5-12	II-IV	3	6
Ligne de traîne	Traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	dans les 3 milles	5-40	V-X	2	4
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Pagellus</i> spp., <i>Conger conger</i>	dans les 3 milles	10-40	V-X	2	4
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Anguilla anguilla</i>	embouchure, jetées	0-6	VI-X	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

LE BARCARES. PORT-SAINT-ANGE

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes à Saint-Cyprien (rattaché au quartier de Port-Vendres); Capitainerie du port de Port-Saint-Ange.

Le port est établi sur le Grau Saint-Ange à l'extrémité sud de l'étang de Leucate. Ces infrastructures ont été édifiées en 1965 par creusement de l'ancien grau, qui était totalement obstrué. Les bassins peuvent accueillir plus de 500 navires de plaisance. Deux "lamparos"-senneurs (14-18 m) y sont basés. On dénombre 25 petits métiers (50 pêcheurs).

Leurs caractéristiques sont les suivantes:

Jauge brute (TJB): 1,4-15,8.

Puissance en kilowatts (kW): 18-158.

Longueur hors-tout (LHT, m): 5,5-13,8.

La plupart travaillent en mer à la belle saison, et en étang l'hiver (pêche d'anguilles). Une criée existe depuis 1986. Les petits métiers vendent directement à quai.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Lithognatus mormyrus</i>	Marbré	<i>Pagellus</i> spp., <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	environs du port	3-5	V-X	6	12
Filet maillant combiné	Cabre y bouc	<i>Lithognatus mormyrus</i>	Marbré	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Pagellus</i> spp., <i>Mullus</i> spp., <i>Mugil</i> spp.	environs du port	7-15	VI-IX	1	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus surmuletus</i>	Rouget de roche	<i>Trachinus draco</i> , <i>Scomber</i> spp., <i>Sardinella aurita</i>	dans les 3 milles	10-40	V-VII	6	12
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sepia officinalis</i>	embouchure de l'Agly	4-8	VI-VII	8	16
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Scophthalmus rhombus</i>	au large du port	8-13	V-IX	6	12
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Carcinus maenas</i> , <i>Platichthys flesus</i>	environs du port	3-10	X-III	6	12
Filet trémail	Trémail	<i>Sepia officinalis</i>	Seiche	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Scomber</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	environs du port	5-12	III-IV	6	12
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Anguilla anguilla</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	dans les 3 milles	10-40	XI-III	3	6
Ligne de traîne	Traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	dans les 3 milles	5-40	V-X	10	20
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Pagellus</i> spp., <i>Conger conger</i>	dans les 3 milles	10-40	V-X	10	20
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Anguilla anguilla</i>	embouchures, jetées	0-6	VI-X	0	30

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PORT-LEUCATE

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes de Port-La-Nouvelle (rattaché au quartier de Port-Vendres); Capitainerie du Port de Port-Leucate (bassin central); Capitainerie annexe (bassin sud).

Port-Leucate est un port de plaisance très important, construit au cours des années 70 par percement et creusement du cordon littoral entre l'étang de Leucate et la mer. Trois bassins peuvent accueillir 1700 bateaux. Aucune infrastructure n'est prévue pour les petits métiers. Au nombre de 3 (6 pêcheurs), ils ont les caractéristiques suivantes:

Jauge brute (TJB): 1,9-3,4.

Puissance en kilowatts (kW): 29-83.

Longueur hors-tout (LHT, m): 6,2-7,2.

Un d'entre eux exerce une activité mixte mer-étang, les deux autres travaillent en mer. Ils vendent directement leurs prises à leurs lieux d'accostage (à proximité des deux capitaineries).

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Lithognatus mormyrus</i>	Marbré	<i>Pagellus spp.</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	au large du port	3-5	VI-X	2	4
Filet maillant combiné	Cabre y bouc	<i>Lithognatus mormyrus</i>	Marbré	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Pagellus spp.</i> , <i>Mullus spp.</i> , <i>Mugil spp.</i>	au large du port	7-15	IV-X	1	2
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Scophthalmus rhombus</i>	au large du port	6-30	IV-IX	2	4
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Carcinus maenas</i> , <i>Platichthys flesus</i>	au large du port	2-10	X-III	3	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Anguilla anguilla</i>	dans les 3 milles	10-35	XI-III	1	2
Pêche en plongée	Plongée	<i>Mytilus galloprovincialis</i>	Moule	<i>Ostrea edulis</i> , <i>Microcosmus sulcatus</i> , <i>Murex spp.</i>	devant le port	0-10	XII	1	2
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Scomber spp.</i>	Maquereau	<i>Mugil spp.</i> , <i>Liza spp.</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	jetées, plage	0-6	VI-X	0	50

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

GRAU DE LEUCATE

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes de Port-La-Nouvelle (rattaché au quartier de Port-Vendres).

Le port conchylicole du Grau de Leucate est situé sur le seul grau reliant à l'origine l'étang de Leucate à la mer. Des travaux successifs de dragage du chenal et d'extension des jetées ont rendu permanente depuis 1960 la communication de l'étang avec la mer. Ce site abrite une trentaine d'embarcations mytilicoles et ostréicoles; 5 d'entre elles exercent parfois des activités de pêche en mer (8 pêcheurs).

Les caractéristiques de ces navires sont les suivantes:

Jauge brute (TJB): 1,0-3,8.

Puissance en kilowatts (kW): 15-147.

Longueur hors-tout (LHT, m): 3,2-8,0.

Les produits de la pêche sont écoulés directement sur place.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Lithognatus mormyrus</i>	Marbré	<i>Pagellus</i> spp., <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	au large du port	3-5	VI-X	5	5
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Scophthalmus rhombus</i>	au large du port	6-30	IV-IX	5	5
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Carcinus maenas</i> , <i>Platichthys flesus</i>	au large du port	2-10	X-III	2	2

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PORT-LA-NOUVELLE

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes de Port-La-Nouvelle (rattaché au quartier de Port-Vendres);
Capitainerie du Port de Port-La-Nouvelle.

Port-La-Nouvelle est un port pétrolier, de commerce et de pêche aménagé sur les deux rives du grau reliant l'étang de Sigean à la mer. Une darse réservée à la pêche accueille des chalutiers (20, de 18-25 m) et des "lamparos-senneurs" (3, de 20-25 m). S'y ajoutent 12 petits métiers (20 pêcheurs), répartis entre le chenal d'accès au port et la darse de pêche.

Leurs caractéristiques sont les suivantes:

Jauge brute (TJB): 3,4-6,8.

Puissance en kilowatts (kW): 59-242.

Longueur hors-tout (LHT, m): 6,8-10,3.

Quelques pêcheurs délaissent parfois leurs métiers habituels en mer pour travailler dans les étangs, notamment l'hiver; cette pratique tend toutefois à se réduire, en raison de la raréfaction des anguilles (*Anguilla anguilla*).

Une criée informatisée, mise en service en février 1997, absorbe l'essentielle des apports des chalutiers de fond. Une Organisation Professionnelle (PRO.QUA.PORT) écoule les prises des chalutiers pélagiques et des « lamparos ». Une très faible partie de la production des petits métiers transite à la criée. Ces derniers vendent directement leurs prises sur des étals dressés à leurs lieux d'accostages (rive droite du chenal d'accès à Port-La-Nouvelle).

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant combiné	Filet maillant combiné	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Lithognatus mormyrus</i> , <i>Pagellus</i> spp., <i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	au large du port	2-40	XII	3	6
Filet maillant combiné	Cabre y bouc	<i>Lithognatus mormyrus</i>	Marbré	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Pagellus</i> spp., <i>Mullus</i> spp., <i>Mugil</i> spp.	au large du port	7-15	IV-X	5	10
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Carcinus maenas</i> , <i>Platichthys flesus</i>	au large du port	2-10	X-III	3	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Phycis phycis</i> , <i>Anguilla anguilla</i>	dans les 3 milles	10-35	XII	1	2
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp., <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	jetées, plage	0-10	VI-X	0	50

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

GRUISSAN

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes de Gruissan (rattaché au quartier de Port- Vendres); Capitainerie du Port de Gruissan.

Etabli sur un cordon de sable entre la mer et les étangs, le site de Gruissan regroupe plusieurs ports, dédiés essentiellement à la plaisance : Port Barberousse sur le canal du Grazel (deux bassins, 300 places), et le port de Gruissan proprement dit (quatre bassins, 750 places).

Un chalutier (18 m) est basé à Gruissan. Les 17 petits métiers recensés (30 pêcheurs), sont répartis entre les six bassins. Leurs caractéristiques sont les suivantes:

Jauge brute (TJB): 0,8-9,7.

Puissance en kilowatts (kW): 7-162.

Longueur hors-tout (LHT, m): 4,6-13,0.

Les pêcheurs s'adonnent à plusieurs métiers en mer et dans les étangs, simultanément ou en alternance, selon les saisons et les espèces-cibles visées.

On note ces dernières années une régression d'activité dans les étangs, due à la raréfaction des anguilles (*Anguilla anguilla*). Par contre l'immersion de filières pour l'élevage des moules (*Mytilus galloprovincialis*) en mer a attiré les pêcheurs dans ce secteur, en raison d'une concentration probable de la ressource.

Une halle de cinq postes de vente de poissons et de coquillages a été mise en service en 1996 à Gruissan Village. La vente a lieu trois jours par semaine.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	filières à moules	20-35	XII	8	16
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	au large de Gruissan	30-35	X-III	8	16
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i>	filières à moules, roches	15-30	III-VI	8	16
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Scophthalmus rhombus</i>	au large de Gruissan	5-25	III-X	8	16
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Carcinus maenas</i> , <i>Platichthys flesus</i>	au large de Gruissan	2-30	X-VI	8	16
Drague	Radasse	<i>Bolinus brandaris</i>	Escargot de mer	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	voisinage zones rocheuses	3-40	IV-IX	2	2
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Platichthys flesus</i> , <i>Boops boops</i> , <i>Sparus aurata</i>	jetées	0-6	VI-X	0	50

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

LES CABANES DE FLEURY

Région: Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes: Bureau des Affaires Maritimes à Gruissan (rattaché au quartier de Port- Vendres); Capitainerie du Port des Cabanes de Fleury.

Le port est édifié de part et d'autre de l'embouchure canalisée de l'Aude. Un bassin aménagé sur la rive gauche (darse du Chichoulet) abrite trois à quatre barges mytilicoles ainsi que les deux plus grosses unités de pêche. Les bateaux de plaisance sont relativement peu nombreux (600 places, à Narbonne-Plage). On dénombre 5 petits métiers (10 pêcheurs), dont les caractéristiques sont les suivantes:

Jauge brute (TJB): 1,9-6,0.

Puissance en kilowatts (kW): 55-103.

Longueur hors-tout (LHT, m): 4,5-11,7.

Selon les saisons et les espèces-cibles recherchées les pêcheurs exercent plusieurs métiers, simultanément ou en alternance. L'immersion de filières pour l'élevage des moules (*Mytilus galloprovincialis*) dans la zone côtière a attiré les pêcheurs dans ce secteur.

La pêche est vendue directement, à des mareyeurs et des particuliers.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	au large des Cabanes de Fleury	30-35	X-III	1	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i>	filières à moules, roches	15-30	III-VI	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Raja</i> spp.	au large des Cabanes de Fleury	5-15	III-X	1	2
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Raja</i> spp., <i>Carcinus maenas</i> , <i>Platichthys flesus</i>	au large des Cabanes de Fleury	2-30	X-VI	2	4
Drague	Radasse	<i>Bolinus brandaris</i>	Escargot de mer	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	voisinage zones rocheuses	3-40	IV-IX	2	4
Filet soulevé	Globe	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Anguilla anguilla</i> , <i>Atherina</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	embouchure de l'Aude	0-5	XII	1	1
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Platichthys flesus</i> , <i>Boops boops</i> , <i>Sparus aurata</i>	jetée, embouchure	0-6	VI-X	0	40

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

VALRAS-PLAGE

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Valras-Plage (rattaché au quartier de Sète) ; Capitainerie du Port de Valras-Plage.

Ce port est établi à l'embouchure de l'Orb qui est canalisée par deux digues ; les bassins peuvent recevoir jusqu'à 600 bateaux de plaisance. Un chalutier y est basé (18 m de long). La flottille des petits métiers regroupe 18 navires (30 pêcheurs), qui sont plus particulièrement actifs de mars à octobre.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,9-5,2.

Puissance en kilowatts (kW) : 7-169.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 6,2-10,8.

Les tiers des navires exercent à la fois une activité fluviale et maritime. Les autres travaillent exclusivement en mer. Ils y adaptent leurs métiers en fonction des espèces-cibles présentes dans les zones de pêche, selon les saisons.

Les récifs artificiels immergés depuis 1985 (par fonds de 17 à 30 m) dans la zone côtière entre Cap d'Agde et Valras-Plage, ont eu pour effet une concentration probable des ressources ce qui a modifié les habitudes des pêcheurs qui ont été incités à les pêcher.

Il n'y a pas d'activité de transformation des produits pêchés, qui sont vendus directement, à des mareyeurs et des particuliers.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	au large de Valras	30-35	X-III	1	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Lithognatus mormyrus</i>	roches, récifs artificiels	15-30	III-VI	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Raja</i> spp.	St. Pierre-sur-Mer, La Redoute	5-15	III-X	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Raja</i> spp., <i>Sepia officinalis</i> , <i>Platichthys flesus</i>	St. Pierre-sur-Mer, La Redoute	2-30	X-VI	3	6
Drague	Radasse	<i>Bolinus brandaris</i>	Escargot de mer	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	voisinage zones rocheuses	3-40	IV-IX	1	3
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Platichthys flesus</i> , <i>Anguilla anguilla</i> , <i>Solea vulgaris</i>	jetée, estuaire	0-6	VI-X	0	30

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

LE GRAU D'AGDE

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Agde (rattaché au quartier de Sète).

Le port de pêche du Grau d'Agde est situé à l'embouchure de l'Hérault (rive est). On y recense quatre thoniers senneurs (21 à 31 m de long), et neuf chalutiers (14 à 21 m).

La flottille des petits métiers est de 45 unités, réparties tout au long du grau jusqu'à la ville d'Agde. Ces navires ont les caractéristiques suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,13-27,15

Puissance en kilowatts (kW) : 10-294

Longueur hors-tout (LHT, m) : 4,3-17,4

Le plupart des pêcheurs exercent une activité soutenue tout le long de l'année ; les autres travaillent de façon plus sporadique. A bord de ces navires on dénombre 90 pêcheurs environ. Les secteurs de pêche le plus fréquentés sont les fonds côtiers entre Valras et Sète. Les plus gros bateaux travaillent plus au large. Ces dernières années on a constaté d'une part un regain d'activité de la pêche traditionnelle à l'aide de « thonaille », petits filets maillants dérivants de 1000 m de long, déjà utilisés jadis pour la pêche du thon rouge le long des côtes méditerranéennes françaises. On a noté d'autre part l'apparition d'un nouveau métier « petits senneurs », pratiqué par des unités puissantes d'une dizaine de mètres.

Un criée aux poissons existe au Grau d'Agde depuis 1982. Elle est informatisée et gérée depuis 1998 par une Société d'Economie Mixte Pêcheries Agathoises, mise en place par les pêcheurs professionnels. L'essentiel de la pêche est vendu à la criée.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet tournant	Filet tournant coulissant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Sardinella aurita</i>	dans les 3 milles	5-35	XII	4	10
Filet maillant dérivant	Thonaille	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	5	15
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Scophthalmus rhombus</i> , <i>Raja</i> spp.	au large plage de Sète	5-12	V-X	11	22
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Lophius</i> spp., <i>Trigla</i> spp., <i>Raja</i> spp.	au large	40-100	X-III	13	40
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Scophthalmus rhombus</i> , <i>Solea vulgaris</i> , <i>Raja</i> spp.	littorale	1-15	XI-V	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Bolinus brandaris</i>	Escargot de mer	<i>Bolinus trunculus</i> , <i>Pecten jacobaeus</i>	au large plage de Sète	5-25	V-VIII	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	récif artificiels	10-25	III-X	3	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	90-180	III-X	13	40
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Trachurus</i> spp.	récif artificiels, roches	5-35	XII	6	12
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	dans les 3 milles	8-25	V-X	6	12
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Sparus aurata</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Belone belone</i>	jetée, grau	0-6	VI-X	0	30

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

CAP D'AGDE

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Agde (rattaché au quartier de Sète) ; Capitainerie du Port de Cap d'Agde.

Le port du Cap d'Agde comprend un port de plaisance de 2200 places et 16 postes pour les navires de pêche. On y dénombre 16 bateaux de pêche artisanale (30 pêcheurs). Ces navires sont actifs surtout à partir du mois de mars jusqu'au mois d'octobre. Par mauvais temps, notamment en hiver, ces bateaux ne sortent pas ou restreignent leur activité à une zone très côtière ; quelques-uns préfèrent pratiquer la pêche dans l'étang de Thau.

Les caractéristiques de la flottille des petits métiers sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,32-4,21.

Puissance en kilowatts (kW) : 15-120.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5-10.

Les bateaux pratiquent en même temps ou consécutivement plusieurs métiers en fonction des espèces-cibles présentes dans les zones de pêche pendant les différentes saisons de l'année.

Les zones de pêche traditionnelles des petits métiers s'étendent sur la côte rocheuse entre le Cap d'Agde et l'Île Brescou devant le port. Les immersions de récifs artificiels effectuées depuis 1985 (par fonds de 17 à 30 m) et l'installation des filières immergées pour l'élevage des moules (*Mytilus galloprovincialis*), dans la zone côtière entre le port de Frontignan et le Grau d'Agde, ont modifié les habitudes des pêcheurs dans ce secteur. Le déplacement des pêcheurs vers ces structures artificielles a été probablement la conséquence d'une concentration de la ressource dans les aires susmentionnées. Les pêcheurs aux petits métiers y ont trouvé des zones qui leur permettent d'obtenir de bons rendements pendant presque toute l'année et en même temps, des endroits où caler les engins, protégés contre le chalutage illégal dans la bande des trois milles.

Il n'y a pas d'activité de transformation des produits pêchés.

Une coopérative de pêcheurs existe, qui vend les produits de la pêche aux mareyeurs ou à la criée du Grau d'Agde. En été, les produits de la pêche sont vendus aux particuliers directement sur le quai.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	dans les 3 milles	8-25	V-X	12	24
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Merluccius merluccius</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Umbrina canariensis</i>	filières à moules	20-35	XII	12	24
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	dans les 3 milles	10-35	IX-XII	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Bolinus brandaris</i>	Escargot de mer	<i>Bolinus trunculus</i> , <i>Pecten jacobaeus</i>	au large plage de Sète	5-25	V-VIII	5	9
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Raja</i> spp.	au large plage de Sète	10-30	III-X	3	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Phycis phycis</i> , <i>Anguilla anguilla</i>	dans les 3 milles	20-35	II-VII	1	1
Palangres calées	Palangre	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Pagellus</i> spp., <i>Boops boops</i>	filières à moules	20-35	VII-IX	1	1
Nasse	Nasse	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Octopus vulgaris</i>	dans les 3 milles	10-35	XII	1	2
Pêche en plongée	Plongée	<i>Mytilus galloprovincialis</i>	Moule	<i>Ostrea edulis</i> , <i>Microcosmus sulcatus</i> , <i>Murex</i> spp.	Cap d'Agde	0-10	XII	2	3

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

MARSEILLAN-PLAGE

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Agde.

Le port de plaisance (150 postes) et de pêche de Marseille-Plage est situé à l'entrée, côté mer, du Canal du Pisse-Saumes qui relie la partie sud de l'étang de Thau à la mer. Ce port abrite surtout des barges mytilicoles qui exploitent les concessions d'élevages de moules (*Mytilus galloprovincialis*) en mer de Sète-Marseille. Ces concessions, accordées à la fin des années quatre-vingt s'étendent sur 4.230 hectares ; elles produisent environ 8.000 tonnes de moules par an.

On dénombre dans le port seulement 3 petits métiers (pour 6 pêcheurs) dont les caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,9-3,47.

Puissance en kilowatts (kW) : 17-136.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,9-9,6.

L'activité des ces bateaux se répartit entre la zone rocheuse proche (haut-fond du Brescou), les filières immergées et les récifs artificiels (60 modules implantés entre 5 et 20 m, en 1992).

Il n'y a pas d'activité de transformation des produits pêchés, qui sont vendus directement.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	dans les 3 milles	8-25	V-X	2	4
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Merluccius merluccius</i> , <i>Diplodus</i> spp.	filières à moules	20-35	XII	2	4
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Sparus aurata</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Scomber</i> spp.	jetée, grau, plage	0-6	VI-X	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

SETE

Région : Languedoc-Roussillon

Autorités maritimes : Siège interrégional des Affaires Maritimes du Languedoc-Roussillon. Quartier des Affaires Maritimes de Sète (quatre stations rattachées : le Grau du Roi, Palavas Les Flots, Agde, Valras). Capitainerie du Port de Sète. Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins. Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins. Prud'homie des pêcheurs.

Sète est un port de commerce, de pêche et de plaisance. Assurant la liaison entre la mer et l'Étang de Thau, le port est quadrillé par plusieurs canaux.

Il s'agit du port de pêche le plus important du golfe du Lion. On y dénombre une importante flottille de thoniers-senneurs (13, de 25-45 m de long) et de chalutiers (35, de 17-26 m de long). Les petits métiers sont au nombre de 60, distribués entre le port et les nombreux canaux. Certains d'entre eux ont parfois une activité mixte mer-étang.

Les caractéristiques de la flottille des petits métiers sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,90-28,50

Puissance en kilowatts (kW) : 17-330

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,5-14,0

L'activité des petits métiers est plus importante du début du printemps jusqu'à la fin de l'automne. Le nombre des pêcheurs est de l'ordre de 120.

Les zones de pêche s'étendent entre le Cap d'Agde et Frontignan. Ces dernières années on a constaté un développement d'activités à proximité des filières d'élevage mytilicole immergées en mer. Les chalutiers de fond vendent leurs apports en criée (informatisée depuis de nombreuses années). Les chalutiers armés aux petits pélagiques et les thoniers écoulent une grande partie de leur production par l'intermédiaire d'une Coopérative Maritime, la « SA.TH.O.AN » (Sardine Thon et Anchois).

Aucune transformation du produit de la pêche n'est prévue pour les petits métiers. Seule une très faible partie de leur production est vendue à la criée informatisée. L'essentiel de la pêche est achetée directement par des mareyeurs.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Drague	Radasse	<i>Bolinus brandaris</i>	Escargot de mer	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	voisinage zones rocheuses	3-40	IV-IX	10	20
Filet trémail	Trémail	<i>Scyllarus</i> spp.	Cigales, Scyllares	<i>Palinurus elephas</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaenidae</i> spp.	zones rocheuses	0-30	III-VII	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Raja</i> spp., <i>Lophius</i> spp., <i>Sepia officinalis</i>	large	80-100	X-III	1	3
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	côte rocheuse au sud-ouest de Sète	10-35	V-IX	8	8
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	90-180	III-X	1	3
Filet tournant	Filet tournant coulissant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mulet, Muge	<i>Sparus aurata</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	entre Frontignan et Cap d'Agde	5-35	XII	3	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Phycis phycis</i> , <i>Anguilla anguilla</i>	dans les 3 milles	20-35	II-VII	2	1
Palangres calées	Palangre	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Pagellus</i> spp., <i>Boops boops</i>	filières à moules	20-35	VII-IX	2	1
Nasse	Nasse	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Octopus vulgaris</i> , <i>Eledone</i> spp.	dans les 3 milles	10-35	XII	2	4
Ligne de traîne	Traîne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sarda sarda</i>	devant le port de Sète	0-20	V-VII	30	36
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Oblada melanura</i>	canaux de Sète	0-6	IX-XII	0	170
Pêche en plongée	Plongée	<i>Mytilus galloprovincialis</i>	Moule	<i>Ostrea edulis</i> , <i>Microcosmus sulcatus</i> , <i>Murex</i> spp.	entre Frontignan et Cap d'Agde	0-10	XII	2	3

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

FRONTIGNAN-LA PEYRADE

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Sète.

Ce port de pêche récent est situé tout près de l'entrée est du port de Sète. Les aménagements sont actuellement utilisés par les mytiliculteurs des concessions maritimes des Aresquiers.

4 petits métiers actifs y sont basés (6 pêcheurs). Les caractéristiques des bateaux sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,9-9,9

Puissance en kilowatts (kW) : 66-206

Longueur hors-tout (LHT, m) : 6,4-12,3

L'activité de ces navires est plutôt orientée vers la mytiliculture et la pêche en étang (Ingril) ; en mer, elle est très réduite.

Il n'y a pas de vente directe des produits pêchés.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Scorpaena</i> spp., <i>Serranus</i> spp., <i>Scyllaridae</i> spp.	à l'intérieur de 1 mille	1-10	III-VI	4	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Diplodus</i> spp.	filières à moules	10-25	XII	4	6
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Sepia officinalis</i> ., <i>Labridae</i> spp., <i>Munida</i> spp.	devant le port	1-30	XII	4	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	filières à moules	10-35	IV-XI	1	1

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

FRONTIGNAN

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Sète. Capitainerie du Port de Frontignan.

Le port situé de part et d'autre d'un chenal reliant l'étang d'Ingril à la mer, dispose de 600 postes pour la plaisance dont quelques places pour les navires de pêche artisanale.

Les petits métiers sont au nombre de 14 (20 pêcheurs). Les caractéristiques des bateaux sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,6-3,9

Puissance en kilowatts (kW) : 22-147

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,8-10,0

Le secteur de pêche habituel s'étend entre Palavas Les Flots et Sète ; il inclut la zone des filières d'élevage de moules (*Mytilus galloprovincialis*) des Aresquiers. Celles ci ont modifié les habitudes des pêcheurs dans ce secteur. Le déplacement des pêcheurs vers ces structures artificielles a été probablement la conséquence d'une concentration de la ressource dans les aires susmentionnées.

Il n'y a pas de structure de commercialisation ni d'abri pour les pêcheurs, qui vendent directement leurs produits sur le quai.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Scorpaena</i> spp., <i>Serranus</i> spp., <i>Scyllaridae</i> spp.	à l'intérieur de 1 mille	1-10	III-VI	6	12
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Diplodus</i> spp.	filières à moules	10-25	XII	6	12
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Sepia officinalis</i> ., <i>Labridae</i> spp., <i>Munida</i> spp.	devant le port	1-30	XII	6	12
Filet trémail	Trémail	<i>Scyllarus</i> spp.	Cigale, Scyllare	<i>Palinurus elephas</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaenidae</i> spp.	devant le port	1-30	III-V	3	3
Nasse	Nasse, Pot	<i>Octopus vulgaris</i>	Poulpe		dans les 3 milles	10-40	XII	2	4
Pêche en plongée	Plongée	<i>Microcosmus sulcatus</i>	Violet, Biju	<i>Ostrea edulis</i> , <i>Mytilus galloprovincialis</i> , <i>Murex</i> spp.	dans les 3 milles	5-30	XII	3	6

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PALAVAS LES FLOTS

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Palavas Les Flots (rattaché au quartier de Sète) ; Capitainerie du Port de Palavas Les Flots.

Le port de plaisance (600 places) est situé à l'embouchure de la rivière Le Lez ; les petits métiers (31 navires) sont répartis en ville, le long des berges du Lez.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 2,0-11,4.

Puissance en kilowatts (kW) : 44-236.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,8-12,7.

Les équipages totalisent 70 pêcheurs environs. Ils pratiquent plusieurs métiers, au large comme à la côte, en fonction des espèces-cibles présentes dans les zones de pêche pendant les différentes saisons de l'année. On note un regain d'activité du printemps à l'automne.

Chaque bateau vend directement sa pêche au lieu d'accostage.

Dans le golfe d'Aigues Mortes existe un projet régional d'immersion de récifs artificiels (280 modules de trois mètres de long) répartis dans un rectangle de 11 km de long sur 2 km de large, entre 1,5 et 3 milles au large, ce qui en fera la plus grande zone marine protégée du littoral français méditerranéen.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	à l'intérieur de 1 mille	1-10	III-VI	12	30
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	à l'intérieur de 3 milles	8-35	XII	12	30
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Triglidae</i> spp., <i>Lophius</i> spp., <i>Trachurus</i> spp.	large	70-250	III-XI	6	15
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Lophius</i> spp., <i>Trigla</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	35-65	XI-III	6	15
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Scophthalmus rhombus</i> , <i>Raja</i> spp.	golfe d'Aigues Mortes	5-20	V-X	6	15
Filet maillant dérivant	Thonnaïlle	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	1	3
Filet tournant	Filet tournant coulissant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i> , <i>Sardinella aurita</i>	dans les 3 milles	5-35	XII	2	6
Nasse	Nasse, Pot	<i>Octopus vulgaris</i>	Poulpe		dans les 3 milles	10-40	XII	2	4
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Phycis phycis</i>	à l'intérieur de 3 milles	10-35	XI-II	6	6
Pêche en plongée	Plongée	<i>Microcosmus sulcatus</i>	Violet, Biju	<i>Mytilus galloprovincialis</i> , <i>Murex</i> spp., <i>Ostrea edulis</i>	zone côtière	0-20	XII	6	10

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

CARNON-PLAGE

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Palavas-Les-Flots (rattaché au quartier de Sète) ; Capitainerie du Port de Carnon-Plage.

Il s'agit d'un port plaisance artificiel, construit à l'embouchure du Grau de Pérols, entre la mer et le Canal du Rhône à Sète. Ce port peut accueillir 500 bateaux de plaisance. On y dénombre 5 petits métiers (12 pêcheurs environ).

Les caractéristiques de la flottille des petits métiers sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 2,7-16,1.

Puissance en kilowatts (kW) : 92-184.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 7,2-11,8.

Malgré le faible nombre de navires, ils pratiquent plusieurs métiers, au large comme à la côte, en fonction des espèces-cibles présentes dans les zones de pêche pendant les différentes saisons de l'année.

Les produits pêchés sont vendus directement aux lieux d'accostages.

Dans le golfe d'Aigues Mortes existe un projet régional d'immersion de récifs artificiels (280 modules de trois mètres de long) répartis dans un rectangle de 11 km de long sur 2 km de large, entre 1,5 et 3 milles au large, ce qui en fera la plus grande zone marine protégée du littoral français méditerranéen.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	à l'intérieur de 1 mille	1-10	III-VI	2	4
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	à l'intérieur de 2 milles	8-15	XII	3	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	80-250	III-X	1	3
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Lophius</i> spp., <i>Trigla</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	40-100	X-III	2	6
Filet maillant dérivant	Thonnaile	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	1	3
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Phycis phycis</i>	à l'intérieur de 1 mille	1-20	XI-II	1	2
Pêche en plongée	plongée	<i>Microcosmus sulcatus</i>	Violet, Biju	<i>Murex</i> spp., <i>Ostrea edulis</i> , <i>Mytilus galloprovincialis</i>	zone côtière	0-20	VI-IX	1	1

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

LE GRAU DU ROI

Région : Languedoc-Roussillon.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes au Grau du Roi (rattaché au quartier de Sète).

Le port, auquel on accède entre deux jetées, est situé à l'embouchure commune de la rivière Le Vidourle et du canal maritime (Grande Roubine) conduisant à Aigues-Mortes. Le Grau du Roi est l'un des principaux ports de pêche de poissons de fond en Méditerranée française (45 millions de francs en 1996). De nombreux bateaux de plaisance sont concentrés dans le port voisin de Port-Camargue, qui est l'un des ports de plaisance les plus importants d'Europe (4000 postes)

On y dénombre une importante flottille de chalutiers (25, de 14-25 m de long). Les petits métiers, au nombre de 26, sont répartis de part et d'autre du chenal d'accès au port.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,1-8,3.

Puissance en kilowatts (kW) : 7-209.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,4-11,1.

Les équipages embarqués sont d'environ 50 pêcheurs, auxquels s'ajoutent 43 pêcheurs à pied (telliniers).

L'activité des petits métiers est répartie dans le secteur du golfe d'Aigues-Mortes, entre la côte et le large.

Dans le golfe d'Aigues-Mortes existe un projet régional d'immersion de récifs artificiels (280 modules de trois mètres de long) répartis dans un rectangle de 11 km de long sur 2 km de large, entre 1,5 et 3 milles au large, ce qui en fera la plus grande zone marine protégée du littoral français méditerranéen.

Deux criées informatisées absorbent le plus gros des apports des chalutiers : la « SO.CO.MAP. » (Société Coopérative des marins-pêcheurs du Grau du Roi) et « LA GRAULENNE » (Coopérative maritime). La plupart des apports de la pêche artisanale sont vendus directement aux lieux d'accostages. Cette pratique de vente directe a commencé au Grau du Roi au début des années 70.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Pagellus</i> spp.	Pageot	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp., <i>Sparus aurata</i>	à l'intérieur de 3 milles	9-15	XII	10	20
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Triglidae</i> spp., <i>Lophius</i> spp., <i>Trachurus</i> spp.	large	70-250	III-X	2	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Lophius</i> spp., <i>Trigla</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	35-65	X-III	2	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	golfe d'Aigues Mortes	4-20	V-XI	6	12
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Scophthalmus rhombus</i> , <i>Solea vulgaris</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	littorale	3-10	XI-IV	5	10
Filet maillant dérivant	Thonnaile	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	2	6
Filet tournant	Filet tournant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sardinella aurata</i> , <i>Engraulis encrasicolus</i>	dans les 3 milles	25-60	XII	2	6
Drague	Radasse	<i>Bolinus brandaris</i>	Escargot de mer	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	fonds vaseux du golfe	12-30	XII	2	4
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Phycis phycis</i>	à l'intérieur de 3 milles	10-35	I-IV	1	2
Drague à main	Tellinier	<i>Tellina</i> spp.	Telline	<i>Donax</i> spp.	zone côtière	0-2	XII	0	43

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

DARSE DE L'AMARREE.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes aux Saintes-Maries-de-la-Mer (rattaché au quartier de Martigues).

La darse de l'Amarrée (commune des Saintes-Maries-de-la-Mer) est située à un mille environ de l'embouchure du Petit Rhône (rive gauche), en amont du port de plaisance privé de l'Amarrée (250 bateaux). Cette darse abrite 5 petits métiers (5 pêcheurs). Les caractéristiques de ces navires sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,8-2,1.

Puissance en kilowatts (kW) : 41-58.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,5-6,0.

Ces unités exercent une activité polyvalente, en zones marine et fluviale. Les produits de la pêche sont vendus directement.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Alosa</i> spp.	embouchure Petit Rhône	5-15	XII	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	devant la Camargue	4-20	VI-XI	3	3
Filet soulevé	Globe	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Alosa</i> spp., <i>Atherina</i> spp., <i>Anguilla anguilla</i>	embouchure du Petit Rhône	0-10	XII	1	2
Filet soulevé	Carrelet	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Alosa</i> spp., <i>Atherina</i> spp., <i>Anguilla anguilla</i>	Petit Rhône, en aval d'Arles	0-10	XII	0	50
Ligne de traîne	Traîne	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Alosa</i> spp.	embouchure du Petit Rhône	0-10	XII	3	3
Drague à main	Tellinier	<i>Tellina</i> spp.	Telline	<i>Donax</i> spp.	zone côtière	0-2	XII	0	3

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

LES SAINTES-MARIES-DE-LA-MER. PORT-GARDIAN.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes aux Saintes-Maries-de-la-Mer (rattaché au quartier de Martigues).
Capitainerie du Port de Port-Gardian.

Le port de Port-Gardian, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, est essentiellement un port de plaisance (350 postes). La partie est du port est réservée aux petits métiers. Au nombre de 13 (20 pêcheurs) ils ont les caractéristiques suivantes :

Jauge brute (TJB) : 0,7-9,3.

Puissance en kilowatts (kW) : 83-470.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,4-11,9.

Les pêcheurs ont une polyvalence d'activités très marquée, selon la saison et les passages de poissons. De plus, ils utilisent souvent plusieurs engins différents au cours d'une même journée. Les tonnages débarqués sont relativement importants tout au long de l'année (zone à forte productivité naturelle). La vente a lieu soit directement à quai, sur des étals, soit à des entreprises de mareyage (notamment du Grau du Roi).

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	à l'intérieur de 1 mille	1-10	III-VI	10	15
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Lophius</i> spp., <i>Trigla</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	35-65	X-III	10	15
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	au large du port	4-20	V-XI	10	15
Filet trémail	Trémail	<i>Psetta maxima</i>	Turbot, Cloûté	<i>Scophthalmus rhombus</i> , <i>Solea vulgaris</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	littorale	3-10	XI-IV	10	15
Filet tournant	Filet tournant coulissant	<i>Sardina pilchardus</i>	Sardine	<i>Engraulis encrasicolus</i> , <i>Sardinella aurita</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	dans les 3 milles	5-35	XII	5	10
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Phycis phycis</i>	à l'intérieur de 3 milles	10-35	XII-III	6	8
Drague à main	Tellinier	<i>Tellina</i> spp.	Telline	<i>Donax</i> spp.	zone côtière	0-2	XII	0	15

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PORT SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Martigues (Siège du Quartier). Capitainerie du Port de Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Port-Saint-Louis-du-Rhône est un port fluvio-maritimes de commerce, de plaisance (700 places) et de pêche. Il est situé de part et d'autre du Canal Saint-Louis, qui relie le golfe de Fos au Rhône. Les infrastructures du port de pêche, mises en service en 1996, abritent 6 chalutiers (22-24 m de long). On dénombre 21 petits métiers (25 pêcheurs), répartis entre quatre implantations différentes.

Leur caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 2,2-29,3.

Puissance en kilowatts (kW) : 29-210.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,3-18,0.

Ces navires travaillent essentiellement dans le golfe de Fos et devant la Camargue. Nombre d'entre eux ont à la fois une activité halieutique et conchylicole (*Mytilus galloprovincialis*). Les chalutiers vendent en général leur pêche à Port de Bouc (à la criée ou à l'organisation de producteurs/coopérative de mareyage COPEMART). Les petits métiers écoulent surtout leur pêche à des mareyeurs.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	à l'intérieur de 1 mille	2-30	III-VI	8	10
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i>	golfe de Fos	5-15	XII	8	10
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	golfe de Fos	5-15	IX-XII	8	10
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	50-60	XII-III	8	10
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	golfe de Fos, Camargue	2-30	III-VII	8	10
Filet soulevé	Carrelet	<i>Atherina</i> spp.	Joël, Cabasson	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	avant port, canaux	0-10	I-II	6	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	golfe de Fos, Camargue	10-35	XII-III	3	3
Drague à main	Tellinier	<i>Tellina</i> spp.	Telline	<i>Donax</i> spp.	zone côtière	0-2	XII	0	15
Pêche en plongée	Plongée	<i>Tellina</i> spp.	Telline	<i>Ruditapes</i> spp., <i>Ostrea edulis</i> , <i>Mytilus galloprovincialis</i>	zone côtière	2-20	XII	12	50

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PORT DE CARTEAU.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Martigues (Siège du Quartier). Capitainerie du Port, à Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Au sud du Canal Saint-Louis dans le golfe de Fos, l'anse de Carteau regroupe un ensemble de trois ports, construits récemment: le port de pêche de Carteau, le Centre conchylicole de Carteau, et le port de plaisance Port-Napoléon (600 places). Le port de pêche abrite un chalutier (19 m) et un thonier-senneur (22 m). Les 20 petits métiers répertoriés (20 pêcheurs) sont répartis entre trois implantations (dont le Centre conchylicole précité).

Leur caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,6-2,7.

Puissance en kilowatts (kW) : 22-63.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 4,6-7,4.

La plupart d'entre eux ont une activité mixte conchylicole-pêche, dans le golfe de Fos.

Les produits de la pêche sont vendus directement.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i>	golfe de Fos	5-15	XII	8	8
Filet soulevé	Carrelet	<i>Atherina</i> spp.	Joël, Cabasson	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	avant port, canaux	0-10	I-II	6	6
Drague à main	Tellinier	<i>Tellina</i> spp.	Telline	<i>Donax</i> spp.	zone côtière	0-2	XII	0	10
Pêche en plongée	Plongée	<i>Tellina</i> spp.	Telline	<i>Ruditapes</i> spp., <i>Ostrea edulis</i> , <i>Mytilus galloprovincialis</i>	zone côtière	2-20	XII	15	50

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

FOS-SUR-MER.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Martigues (Siège du Quartier). Capitainerie du Port de Fos-Sur-Mer. Au sein du complexe portuaire (pétrolier et industriel) de Fos-Sur-Mer, le Port de Saint Gervais est un port de plaisance (600 places) comportant un espace réservé pour les petits métiers. Au nombre de 4 (4 pêcheurs) ils ont les caractéristiques suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,6-6,2.

Puissance en kilowatts (kW) : 63-157.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,9-8,5.

Ces navires vendent directement leur pêche sur des étals, à leur lieu d'accostage.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	golfe de Fos	2-30	III-VI	4	4
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i>	golfe de Fos	5-15	XII	4	4
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	golfe de Fos	5-15	IX-XII	4	4
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	golfe de Fos et abords	2-60	XII	4	4
Pêche en plongée	plongée	<i>Mytilus galloprovincialis</i>	Moule	<i>Ruditapes</i> spp., <i>Ostrea edulis</i>	zone côtière	2-20	XII	1	1

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PORT-DE-BOUC.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Port-de-Bouc (rattaché au quartier de Martigues). Capitainerie du Port de Port-de-Bouc.

L'ensemble portuaire de Port-de-Bouc, dans le golfe de Fos, est situé sur la rive nord de l'entrée du Canal de Caronte, qui relie le golfe de Fos à l'étang de Berre. Créé au cours des années 80, le port de pêche de Port-de-Bouc est le plus important du quartier de Martigues. La plupart des unités de pêche sont réparties entre le bassin principal du port, une darse située sur la rive est du Canal de Port-de-Bouc à Fos-Sur-Mer et le port-abri de l'Anse Aubran.

Ce port abrite la flottille la plus importante de chalutiers de la région PACA (13 navires, de 16 à 26 m). Les petits métiers sont au nombre de 31 (40 pêcheurs).

Les caractéristiques de ces navires sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 0,5-9,9.

Puissance en kilowatts (kW) : 7-134.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 3,5-12,0.

Ils exercent leurs activités essentiellement dans le golfe de Fos et à ses abords. L'essentiel de la production des chalutiers est écoulée entre la criée (ouverte en 1988), l'Organisation de Producteurs-Coopérative de mareyage COPEMART, ou directement auprès de mareyeurs. Les petits métiers vendent en général leur produits à des mareyeurs ou en direct; ils fréquentent accessoirement la criée.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	golfe de Fos	2-30	III-VI	11	15
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i>	golfe de Fos	5-15	XII	11	15
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	golfe de Fos	5-15	IX-XII	11	15
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	2	4
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	2	4
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	golfe de Fos et abords	2-60	XII	11	15
Filet soulevé	Carrelet	<i>Atherina</i> spp.	Joël, Cabasson	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	avant port, canaux	0-10	I-II	8	8
Filet soulevé	Globe	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Solea vulgaris</i>	canaux	0-15	XII	2	3
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	golfe de Fos	10-35	XII-III	6	6
Ligne de traîne	Traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	canaux	0-5	XII	10	10
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	jetées, canaux	0-15	XII	0	50
Pêche en plongée	Plongée	<i>Mytilus galloprovincialis</i>	Moule	<i>Ruditapes</i> spp., <i>Ostrea edulis</i>	zone côtière	2-20	XII	7	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

MARTIGUES.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Siège du Quartier des Affaires Maritimes de Martigues.

La ville de Martigues est située au débouché de l'étang de Berre, de part et d'autre du Canal de Caronte qui relie ce dernier au golfe de Fos. Martigues est un port de plaisance et de pêche. On y dénombre 5 chalutiers (16-24 m). Les 46 petits métiers recensés (55 pêcheurs) sont répartis entre 5 implantations différentes (le bassin de Ferrières concentrant le plus grand nombre d'unités de pêche).

Les caractéristiques des petits métiers sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 0,5-8,8.

Puissance en kilowatts (kW) : 2-316.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 3,5-11,9.

La variabilité saisonnière des métiers de ces navires est accentuée par l'étendue de leurs secteurs d'exploitation, partagés entre l'étang de Berre, les canaux (Canal de Caronte) et le golfe de Fos. Les chalutiers vendent en général leur production à Port-de-Bouc (criée, Organisation Professionnelle COPEMART) et à des mareyeurs locaux. Les petits métiers commercialisent leur pêche à des mareyeurs, ou par vente directe.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de Pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	golfe de Fos	2-30	III-VI	8	8
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i>	golfe de Fos	5-15	XII	8	8
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	2	4
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	2	4
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	golfe de Fos et abords	2-60	XII	8	8
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	golfe de Fos	10-35	V-IX	8	8
Filet maillant dérivant	Thonnaile	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	2	4
Filet soulevé	Carrelet	<i>Atherina</i> spp.	Joël, Cabasson	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	avant port, canaux	0-10	I-II	10	10
Filet soulevé	Globe	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Solea vulgaris</i>	canaux	0-15	XII	1	2
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	golfe de Fos	10-35	XII-III	10	10
Lignes dérivantes	Palangre	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Brama brama</i> , <i>Alopias</i> spp.	golfe de Fos et abords	5-30	VII-IX	1	2
Ligne de traîne	Traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	canaux	0-5	XII	24	24
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	jetées, canaux	0-15	XII	0	50

PORT DE PONTEAU.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Martigues (Siège du Quartier).

Au sud du port et du complexe pétrolier de Lavera, sur la côte rocheuse de la presqu'île de l'Estaque, le Port de Ponteau est d'abord un port conchylicole

(Centre de coquillages La Martigaise). On dehors de cette pratique, quelques embarcations exercent épisodiquement des activités de pêche.

Au nombre de 5 (5 pêcheurs) ces unités ont les caractéristiques suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,9.

Puissance en kilowatts (kW) : 29.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 6,0.

Les produits de la pêche sont écoulés directement.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	ouest de l'Estaque	10-35	V-IX	2	2
Ligne de traîne	Traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Scomber</i> spp., <i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral rocheux	0-5	XII	3	3

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

ANSE DES LAURONS.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Martigues (Siège du Quartier).

Située entre le Port de Ponteau et le Port de Carro, à l'est de la presqu'île de l'Estaque, l'Anse des Laurons est un havre de mouillage naturel, protégé par une digue de construction récente. 2 petits métiers (2 pêcheurs) y sont basés.

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,9-2,1.

Puissance en kilowatts (kW) : 0-58.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,5-6,0.

Ces navires, peu actifs, vendent leur pêche directement.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	ouest de l'Estaque	10-35	V-IX	1	1
Ligne de traîne	Traîne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Scomber</i> spp., <i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral rocheux	0-5	XII	2	2

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

CARRO.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Martigues (Siège du Quartier).

Au nord-ouest du Cap Couronne, le Port de Carro est situé dans une petite baie protégée par une digue. Jadis important port thonier, ce port demeure très actif. On y dénombre 28 petits métiers (40 pêcheurs). Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 2,9-23,3.

Puissance en kilowatts (kW) : 14-324.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 6,8-16,1.

Ces navires exercent de nombreux métiers, en fonction des saisons et des espèces-cibles visées. Leur rayon d'action s'étend du littoral proche à l'ensemble du golfe du Lion pour les unités les plus importantes (recherche du thon rouge, *Thunnus thynnus*). Plusieurs récifs artificiels ont été immergés avec l'aide de fonds européens de 1983 à 1989 par une structure associative dénommée « Parc Régional Marin de la Côte Bleue », entre Carro-le-Cap Couronne et la commune du Rove. Des modules en béton (2700 m³ au total), complétés par des blocs rocheux forment sur 14 km à l'intérieur des 3 milles un ensemble de protection contre le chalutage illégal et aussi des abris pour la faune. Toutes formes d'activités de plaisance et de pêche sont prohibées à l'intérieur de deux zones marines protégées incluses dans le Parc Marin (zone de 210 ha du Cap Couronne, créé en 1996 et zone de 85 ha de Carry-le-Rouet, créé en 1983).

Les petits métiers travaillent aux alentours du parc marin, sous contrôle de leurs prud'homies. La commercialisation des produits pêchés a lieu pour l'essentiel en direct sur un marché aménagé. Le reste de la production est vendu à des mareyeurs, des poissonneries, ou expédié en Espagne.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de Pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	ouest de l'Estaque	2-30	XII	3	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	10	30
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	ouest de l'Estaque	5-40	IX-XII	5	5
Filet maillant	Filet maillant	<i>Psetta maxima</i>	Turbot	<i>Scophthalmus rhombus</i> , <i>Solea vulgaris</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	littorale	3-30	VI-IX	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	10	30
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	ouest de l'Estaque	2-60	XII	10	30
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	ouest de l'Estaque	5-30	V-IX	5	5
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	ouest de l'Estaque	150-500	XII	4	8
Filet trémail	Trémail	<i>Sepia officinalis</i>	Seiche	<i>Solea vulgaris</i> , <i>Scomber</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	ouest de l'Estaque	3-30	VI-IX	5	5
Filet maillant dérivant	Thonnaile	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	7	21
Pêche en plongée	Plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	ouest de l'Estaque	0-20	IV-IX	3	6
Pêche en plongée	Plongée	<i>Corallium rubrum</i>	Corail rouge		ouest de l'Estaque	40-90	IV-IX	3	6
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	30

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

SAUSSET-LES-PINS.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Sausset-les-Pins (rattaché au quartier de Marseille). Capitainerie du Port de Sausset-les-Pins.

A l'est du Cap Couronne le Port de Sausset-les-Pins est établi dans une anse naturelle, protégée par deux jetées en enrochements. Dans ce port de pêche et de plaisance (500 places) on dénombre 14 petits métiers (20 pêcheurs).

Les caractéristiques de ces navires sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 0,8-6,9.

Puissance en kilowatts (kW) : 18-131.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 4,2-12,0.

Leurs activités varient selon les saisons et les espèces-cibles recherchées. Ils travaillent en général au sud de la presqu'île de l'Estaque, aux alentours des 14 km linéaires du « Parc Régional Marin de La Côte Bleue », créé en 1983 à l'initiative du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la gestion duquel sont associés les Organisations Professionnelles de pêche de Marseille et de Martigues. Les buts poursuivis par cette structure associative sont :

- La protection du patrimoine naturel marin de la Côte Bleue ;
- La participation à une meilleure gestion des ressources de la mer ;
- L'information du public et la promotion d'actions expérimentales et de recherche.

Plusieurs séries de récifs artificiels ont été immergés dans ce Parc Marin de 1983 à 1989. Ces récifs disposés à l'intérieur des trois milles, ont supprimé le chalutage illégal dans cette zone. Toutes formes d'activités de plaisance et de pêche sont prohibées à l'intérieur de deux zones marines protégées incluses dans le Parc Marin (zone de 210 ha entre 13 et 50 m, au sud du Cap Couronne, créée en 1996 et zone de 85 ha entre 0 et 30 m, au sud-est de Carry-le-Rouet, créée en 1983). La vente des produits de la pêche a lieu directement à quai, à une clientèle attirée (restaurateurs, particuliers) et à des mareyeurs. Quelques bateaux vendent parfois leur production au Vieux-Port de Marseille (Quai des Belges).

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	sud de l'Estaque	2-30	XII	6	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	1	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	sud de l'Estaque	5-40	IX-I	6	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	1	3
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	sud de l'Estaque	2-60	XII	6	6
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	sud de l'Estaque	5-40	IV-IX	6	6
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	sud de l'Estaque	240-300	I-IX	6	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	sud de l'Estaque	10-35	XII-III	1	1
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

CARRY-LE-ROUET.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Carry-le-Rouet (rattaché au quartier de Marseille). Capitainerie du Port de Carry-le-Rouet.

Situé sur la partie médiane du sud de la presqu'île de l'Estaque, le Port de Carry-le-Rouet au fond d'une petite baie, est protégé par deux digues. Il s'agit d'un port de plaisance (480 postes d'amarrage) qui regroupe également 18 petits métiers (24 pêcheurs).

Les caractéristiques de ces navires sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 0,8-11,7.

Puissance en kilowatts (kW) : 3-180.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 4,2-14,2.

Leurs activités varient selon les saisons et les espèces-cibles recherchées. Leur zone préférentielle de travail s'étend au sud de la presqu'île de l'Estaque, aux alentours du « Parc Régional Marin de La Côte Bleue », créé en 1983 à l'initiative du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, à la gestion duquel sont associés les Organisations Professionnelles de pêche de Marseille et de Martigues. Plusieurs séries de récifs artificiels immergés dans ce Parc Marin de 1983 à 1989, à l'intérieur des trois milles, ont permis d'écarter les chalutiers qui opéraient parfois illégalement dans cette zone. Toutes formes d'activités de plaisance et de pêche sont interdites à l'intérieur de deux zones marines protégées incluses dans le Parc (zone de 210 ha entre 13 et 50 m, au sud du Cap Couronne, créée en 1996 et zone de 85 ha entre 0 et 30 m, au sud-est de Carry-le-Rouet, créée en 1983). Les petits métiers vendent directement leur pêche, à des restaurateurs et des particuliers. Quelques uns d'entre eux écoulent parfois leurs produits au Vieux-Port de Marseille (Quai des Belges).

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	sud de l'Estaque	2-30	XII	7	7
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	2	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	sud de l'Estaque	5-40	IX-I	7	7
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	2	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	sud de l'Estaque	2-60	XII	7	7
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	sud de l'Estaque	5-40	IV-IX	7	7
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	sud de l'Estaque	240-300	I-IX	7	7
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	sud de l'Estaque	10-35	XII-III	1	1
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

LA REDONNE.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Carry-le-Rouet (rattaché au quartier de Marseille).

A l'entrée nord de la Rade de Marseille, sur la presqu'île de l'Estaque, le Port de la Redonne au fond d'une petite baie protégée par une digue, offre des possibilités d'amarrage sur des corps-morts et à quai (80 postes, dont 3 réservés aux petits métiers). Ces derniers, au nombre de 12 (12 pêcheurs) ont les caractéristiques suivantes :

Jauge brute (TJB) : 0,8-4,1.

Puissance en kilowatts (kW) : 18-85.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 4,2-9,2.

Ces navires exercent différents métiers, selon les saisons et les espèces-cibles recherchées. Ils travaillent en général le long de la côte sud de l'Estaque, aux alentours du « Parc Régional Marin de la Côte Bleue », zone protégée par des récifs artificiels, qui s'étend sur 14 km (0 à 50 m) entre Carro-Le Cap Couronne et la commune du Rove. Ce parc inclut deux zones totalement protégées au sud du Cap Couronne (210 ha) et au sud-est de Carry-Le-Rouet (85 ha).

Les pêcheurs vendent leurs prises directement, à des restaurateurs ou à des particuliers.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	sud de l'Estaque	2-30	XII	3	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	1	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	sud de l'Estaque	5-40	IX-I	3	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Trachurus</i> spp., <i>Diplodus</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	sud de l'Estaque	5-30	XII-I	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	1	3
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	sud de l'Estaque	2-60	XII	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	sud de l'Estaque	5-40	IV-IX	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	sud de l'Estaque	240-300	I-IX	1	3
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	10

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

L'ESTAQUE.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Marseille (Siège du Quartier). Capitainerie du Port de Marseille.

Au début de la presqu'île de l'Estaque, au fond de la rade de Marseille, un ensemble de quatre bassins protégés par plusieurs jetées constituent les ports de l'Estaque. Ils accueillent essentiellement des bateaux de plaisance (1500 places). Quelques petits métiers y sont basés. Au nombre de 11 (15 pêcheurs) ils ont les caractéristiques ci-après :

Jauge brute (TJB) : 2,2-6,9.

Puissance en kilowatts (kW) : 7-112.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 5,8-11,2.

Ces navires exercent différents métiers, selon les saisons et les espèces-cibles recherchées. Ils travaillent en général le long de la côte sud de l'Estaque, aux alentours du « Parc Régional Marin de la Côte Bleue », zone protégée par des récifs artificiels, qui s'étend sur 14 km (0 à 50 m) entre Carro-Le Cap Couronne et la commune du Rove. Ce parc inclut deux zones totalement protégées au sud du Cap Couronne (210 ha) et au sud-est de Carry-Le-Rouet (85 ha).

Les pêcheurs disposent de quelques aménagements (boxes à entreposage de matériel, étals de vente) à proximité du quai qui leur est réservé. Ils écoulent leur pêche sur place, à des particuliers, des restaurateurs ou à des mareyeurs. Quelques-uns d'entre eux vendent parfois leurs produits au Vieux-Port de Marseille (Quai des Belges).

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	rade de Marseille	2-30	XII	3	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	2	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	rade de Marseille	5-40	IX-I	2	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Trachurus</i> spp., <i>Diplodus</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	rade de Marseille	5-30	XII-I	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	2	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	rade de Marseille	2-60	XII	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	rade de Marseille	5-40	IV-IX	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	abords rade de Marseille	240-300	I-IX	2	3
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	10

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

SAUMATY.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Marseille (Siège du Quartier). Capitainerie du Port de Marseille.

Au fond de la rade de Marseille, le port de pêche de Saumaty est installé depuis 1977 dans l'enceinte d'un Marché d'Intérêt National. On y recense 11 chalutiers (11-24 m), un thonier-senneur (35 m) et un « lamparo »-senneur (20 m). Au nombre de 11 (15 pêcheurs), les petits métiers ont les caractéristiques ci-après :

Jauge brute (TJB) : 3,7-10,9.

Puissance en kilowatts (kW) : 47-190.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 7,5-11,8.

Leurs activités varient avec les saisons et les espèces-cibles visées. Ils travaillent essentiellement en rade de Marseille, et à ses abords.

Il n'existe pas de criée à Saumaty. Les lamparos vendent une grande partie de leur pêche (sardines, anchois) à l'Organisation Professionnelle PRO.CA.CO ou à des mareyeurs au Marché. Les chalutiers vendent le gros de leurs prises à des mareyeurs au Marché. Plusieurs petits métiers de Marseille et des environs écoulent à Saumaty ce qu'ils ne vendent pas en direct.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	rade de Marseille	2-30	XII	3	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	rade de Marseille large	50-300	XII	2	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	rade de Marseille	5-40	IX-I	2	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Trachurus</i> spp., <i>Diplodus</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	rade de Marseille	5-30	XII-I	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	rade de Marseille large	80-100	XI-III	2	6
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	rade de Marseille	2-60	XII	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	rade de Marseille	5-40	IV-IX	3	6
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	rade de Marseille large	240-300	I-IX	2	6
Filet tournant	Filet tournant coulissant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Scorpaena</i> spp., <i>Trigla lucerna</i>	rade Marseille	25-40	XII	2	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	rade de Marseille	10-35	XII-III	3	3
Pêche en plongée	Plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	rade de Marseille	0-20	IV-IX	3	6
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	10

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

VIEUX-PORT-DE-MARSEILLE.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Marseille (Siège du Quartier). Capitainerie du Port de Marseille.

A l'est de l'avant-port sud de Marseille, le Vieux-Port de Marseille est entièrement occupé par des bateaux de plaisance (3000 postes environ) et de pêche. Un « lamparo »-senneur (18 m) y est basé, ainsi que 50 petits métiers (70 pêcheurs).

Les caractéristiques de ces navires sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,7-6,3.

Puissance en kilowatts (kW) : 6-110.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 6,0-10,2.

Leurs activités varient avec les saisons et les espèces-cibles visées. Ils travaillent essentiellement dans la rade de Marseille, et à ses abords.

La plupart d'entre eux vendent leurs produits directement sur des étals au Quai des Belges au fond du Vieux-Port (80 autorisations de vente y sont accordées aux pêcheurs du quartier). Le surplus de la pêche est écoulé au marché de Saumaty.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	rade de Marseille	2-30	XII	18	18
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	7	21
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	rade de Marseille	5-40	X-XII	18	18
Filet maillant	Filet maillant	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Trachurus</i> spp., <i>Diplodus</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	rade de Marseille	5-30	XII-I	10	10
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	7	21
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	rade de Marseille	2-60	XII	18	18
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	rade de Marseille	5-40	IV-IX	18	18
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	large	240-300	I-IX	7	21
Filet maillant dérivant	Thonnaile	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	5	15
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	rade de Marseille	10-35	XII-III	10	10
Pêche en plongée	Plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	rade de Marseille	0-20	IV-IX	10	10
Ligne de traîne	Traîne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sarda sarda</i>	rade de Marseille	0-20	V-VII	20	20
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	30

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

VALLON-DES-AUFFES.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Marseille (Siège du Quartier). Capitainerie du Port de Marseille.

Au nord-est de la Pointe d'Endoume, le petit port-abri du Vallon-des-Auffes est situé dans une anfractuosit  du littoral.

Très encombr , ce port de plaisance et de p che abrite 14 petits m tiers (15 p cheurs).

Les caract ristiques de ces navires sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 2,5-5,9.

Puissance en kilowatts (kW) : 30-168.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 7,0-8,6.

Leurs activit s, variables selon les saisons et les esp ces-cibles vis es, s'exercent dans la rade de Marseille et   ses abords.

Ils vendent leur p che sur place,   des mareyeurs, des restaurateurs et des particuliers.

Principales activit s des petits m tiers.

Engin utilis�	Nom local de l'engin utilis�	Esp�ces cible	Nom loc. esp.	Esp�ces accessoires	Zone de p�che	Prof. (m)	P�r. act.	Nb. bat.	Nb. p�c.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	rade de Marseille	2-30	XII	4	4
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	rade de Marseille	5-40	X-XII	4	4
Filet tr�mail	Tr�mail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	rade de Marseille	2-60	XII	4	4
Filet tr�mail	Tr�mail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	rade de Marseille	5-40	IV-IX	4	4
Palangres cal�es	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	rade de Marseille	10-35	XII-III	2	2
P�che en plong�e	Plong�e	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	rade de Marseille	0-20	IV-IX	1	2
Ligne de tra�ne	Tra�ne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sarda sarda</i>	rade de Marseille	0-20	V-VII	6	6
Ligne avec canne	P�che � la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral	0-15	XII	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'esp ce ; P r.act. : P riode d'activit  ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.p c. : Nombre de p cheurs.

LA MADRAGUE-DE-MONTREDON.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Marseille (Siège du Quartier). Capitainerie du Port de Marseille.

Entre la Pointe de Montredon et le Cap Croisette qui délimite l'entrée sud-est de la rade de Marseille, le port de la Madrague-de-Montredon est un petit port de plaisance et de pêche, protégé par une digue. On y dénombre 10 petits métiers (20 pêcheurs)

Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 2,9-9,0.

Puissance en kilowatts (kW) : 33-183.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 7,1-10,8.

Leurs activités, variables selon les saisons et les espèces-cibles visées, s'exercent entre les îles du Frioul et le Cap Croisette. Ils vendent directement leur pêche à des restaurateurs et des particuliers. Quelques uns d'entre eux écoulent parfois leurs produits au Vieux-Port de Marseille (Quai des Belges), ou en cas de surplus au Marché de Saumaty.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	îles du Frioul à Cap Croisette	2-30	XII	2	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Pagellus</i> spp., <i>Aspitrigla cuculus</i> , <i>Trachurus</i> spp.	large	50-300	XII	3	9
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	îles du Frioul à Cap Croisette	5-40	X-XII	2	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Trachurus</i> spp., <i>Diplodus</i> spp., <i>Pagellus</i> spp.	îles du Frioul à Cap Croisette	5-30	XII-I	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	3	9
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	îles du Frioul à Cap Croisette	2-60	XII	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	îles du Frioul à Cap Croisette	5-40	IV-IX	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	large	240-300	I-IX	3	9
Filet maillant dérivant	Thonnaile	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge	<i>Xiphias gladius</i> , <i>Coryphaena hippurus</i> , <i>Brama brama</i>	golfe du Lion	0-15	II-XII	2	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	îles du Frioul à Cap Croisette	10-35	XII-III	2	2
Pêche en plongée	Plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	îles du Frioul à Cap Croisette	0-20	IV-IX	2	2
Ligne de traîne	Traîne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sarda sarda</i>	îles du Frioul à Cap Croisette	0-20	V-VII	6	6
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PORT-DES-GOUDES.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Marseille (Siège du Quartier).

A proximité du Cap Croisette, qui marque l'entrée sud-est de la rade de Marseille, le Port des Goudes protégé par deux digues est un port de pêche et de plaisance. Un « Quai des pêcheurs » est réservé aux petits métiers. Au nombre de 16 (20 pêcheurs), ils ont les caractéristiques ci-après :

Jauge brute (TJB) : 3,0-9,0.

Puissance en kilowatts (kW) : 30-147.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 6,5-11,9.

Ces navires exercent différents métiers selon les saisons et les espèces-cibles visées. Ils travaillent en général aux environs du Cap Croisette, dans une zone comprise entre les îles du Frioul au nord-ouest et l'île Riou au sud-est.

Les produits de la pêche des petits métiers sont écoulés directement à des restaurateurs, des mareyeurs et des particuliers. Quelques uns vendent occasionnellement au Vieux-Port de Marseille (Quai des Belges) ou au Marché de Saumaty.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	environs Cap Croisette	2-30	XII	3	3
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	environs Cap Croisette	5-40	X-XII	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp., <i>Raja</i> spp.	large	80-100	XI-III	1	2
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Sepia officinalis</i>	environs Cap Croisette	2-60	XII	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Diplodus</i> spp., <i>Labridae</i> spp., <i>Mullus</i> spp.	environs Cap Croisette	5-40	IV-IX	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	large	240-300	I-IX	2	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	environs Cap Croisette	10-35	XII-III	3	3
Pêche en plongée	Plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	environs Cap Croisette	0-20	IV-IX	2	2
Ligne de traîne	Traîne	<i>Scomber</i> spp.	Maquereau	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sarda sarda</i>	environs Cap Croisette	0-20	V-VII	10	10
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral, jetées	0-15	XII	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

PORT-DE-MORGIUO.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Cassis (rattaché au quartier de Marseille).

Entre le Cap Croisette et Cassis, le port de Morgiou est situé au fond de l'une des 18 calanques du massif rocheux qui sur 20 km du littoral, est un site classé depuis 1975. Ce petit port de plaisance et de pêche, protégé par deux jetées en chicane, abrite 9 petits métiers (10 pêcheurs). Les caractéristiques de ces navires sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 2,5-12,9.

Puissance en kilowatts (kW) : 30-81.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 7,0-11,9.

Ces bateaux exercent différents métiers selon les saisons et les espèces-cibles visées. Ils travaillent en général dans un secteur compris entre le Cap Croisette et le Cap de l'Aigle.

Les produits de la pêche sont écoulés directement à des restaurateurs, des mareyeurs et des particuliers.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cible	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	2-30	XII	2	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Sparus aurata</i>	Dorade royale	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Diplodus</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	5-40	X-XII	2	2
Filet maillant combiné	battude	<i>Sarda sarda</i>	Bonite à dos rayé	<i>Lichia amia</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	20-40	IX-XII	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Solea vulgaris</i>	Sole	<i>Psetta maxima</i> , <i>Lophius</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	2-60	XII	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Serranus cabrilla</i> , <i>Symphodus</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	5-40	IV-IX	2	2
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	10-35	XII-III	2	2
Pêche en plongée	Plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	0-20	X-IV	2	2
Ligne de traîne	Traîne	<i>Sarda sarda</i>	Bonite à dos rayé	<i>Trachurus</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	0-20	XII	10	10
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral	0-15	XII	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

CASSIS.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à Cassis (rattaché au quartier de Marseille).

A l'ouest du Cap Canaille, au fond d'une baie, le port de plaisance et de pêche de Cassis a été au cours des décennies passées un important port de pêche à la sardine. Il n'y subsiste qu'une flottille relativement réduite de 12 petits métiers (12 pêcheurs), qui ont les caractéristiques ci-après :

Jauge brute (TJB) : 1,8-4,5.

Puissance en kilowatts (kW) : 13-110.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 6,5-8,2.

Ces navires exercent différents métiers selon les saisons et les espèces-cibles visées. Ils travaillent en général dans un secteur compris entre le Cap Croisette et le Cap de l'Aigle.

Une criée existe à Cassis, mais elle n'est plus en service depuis de nombreuses années. Les produits de la pêche sont soit écoulés directement sur le quai à des particuliers, soit vendus à des poissonneries locales ou à des mareyeurs.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	5-40	III-IX	2	2
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Scomber</i> spp., <i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	abords Cap Croisette à Cap de l'Aigle	50-300	XII	3	6
Filet maillant combiné	battude	<i>Sarda sarda</i>	Bonite à dos rayé	<i>Lichia amia</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	20-40	IX-XII	2	2
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Serranus cabrilla</i> , <i>Symphodus</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	5-40	IV-IX	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Serranus cabrilla</i> , <i>Symphodus</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	5-40	IV-X	3	3
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	abords Cap Croisette à Cap de l'Aigle	40-300	VI-IX	3	6
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	10-35	XII-III	2	2
Pêche en plongée	Plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	0-20	X-IV	2	4
Pêche en plongée	Plongée	<i>Corallium rubrum</i>	Corail rouge		Cap Croisette à Cap de l'Aigle	40-90	IV-IX	1	2
Ligne de traîne	Traîne	<i>Sarda sarda</i>	Bonite à dos rayé	<i>Trachurus</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	Cap Croisette à Cap de l'Aigle	0-20	XII	20	20
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral	0-15	XII	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

LA CIOTAT.

Région : Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Autorités maritimes : Bureau des Affaires Maritimes à La Ciotat (rattaché au quartier de Marseille).

Le Port de La Ciotat, au fond d'une large baie située entre le Cap de l'Aigle et la Pointe du Déffend, est un port de constructions navales, de pêche et de plaisance. Deux « lamparos-senneurs » (20-24 m) et un chalutier (18 m) y sont basés. Les petits métiers sont au nombre de 24 (35 pêcheurs). Leurs caractéristiques sont les suivantes :

Jauge brute (TJB) : 1,4-8,0.

Puissance en kilowatts (kW) : 14-137.

Longueur hors-tout (LHT, m) : 6,2-10,6.

Les activités de ces navires varient avec les saisons et les espèces-cibles visées. Ils opèrent généralement dans la baie de La Ciotat et à ses abords. Le Parc Régional Marin de la Baie de La Ciotat a mis en place au centre de cette dernière une zone de protection de 60 ha, où sont immergés des récifs artificiels. Les lamparos débarquent l'essentiel de leur production à l'Organisation Professionnelle PROCACO de Marseille. Le chalutier et les petits métiers vendent en direct à La Ciotat à des mareyeurs, poissonniers, restaurateurs ou à des particuliers. En cas d'excédents le poisson est écoulé au Marché de Saumaty, à Marseille.

Principales activités des petits métiers.

Engin utilisé	Nom local de l'engin utilisé	Espèces cibles	Nom loc. esp.	Espèces Accessoires	Zone de pêche	Prof. (m)	Pér. act.	Nb. bat.	Nb. pêc.
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mullus</i> spp.	Rouget	<i>Sepia officinalis</i> , <i>Labridae</i> spp.	baie de La Ciotat et abords	25-60	III-IX	10	10
Filet maillant	Filet maillant	<i>Merluccius merluccius</i>	Merlan	<i>Scomber</i> spp., <i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	baie de La Ciotat et abords	50-300	XII	2	6
Filet maillant	Filet maillant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i>	baie de La Ciotat	5-15	XII	6	6
Filet maillant combiné	battude	<i>Sarda sarda</i>	Bonite à dos rayé	<i>Lichia amia</i> , <i>Dicentrarchus labrax</i>	baie de La Ciotat	20-40	IX-XII	4	4
Filet trémail	Trémail	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Serranus cabrilla</i> , <i>Symphodus</i> spp.	baie de La Ciotat	2-40	IV-IX	10	10
Filet trémail	Trémail	<i>Palinurus elephas</i>	Langouste	<i>Homarus vulgaris</i> , <i>Syllaridae</i> spp., <i>Scorpaena</i> spp.	baie de La Ciotat et abords	40-300	VI-IX	6	15
Filet tournant	Filet tournant coulissant	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	Mullet, Muge	<i>Dicentrarchus labrax</i> , <i>Sparus aurata</i>	baie de La Ciotat	5-35	XII	1	3
Chalut à perche	Guangui à poissons	<i>Scorpaena</i> spp.	Rascasse, Soupe	<i>Paracentrotus lividus</i> , <i>Microcosmus sulcatus</i>	baie de La Ciotat	10-30	XI-II	9	9
Palangres calées	Palangre	<i>Conger conger</i>	Congre	<i>Trigla lucerna</i>	baie de La Ciotat	10-35	XII-III	8	8
Pêche en plongée	Plongée	<i>Paracentrotus lividus</i>	oursin-pierre	<i>Microcosmus sulcatus</i>	baie de La Ciotat	0-20	X-IV	2	4
Pêche en plongée	Plongée	<i>Corallium rubrum</i>	Corail rouge		baie de La Ciotat et abords	40-90	IV-IX	1	2
Ligne de traîne	Traîne	<i>Sarda sarda</i>	Bonite à dos rayé	<i>Trachurus</i> spp., <i>Scomber</i> spp.	baie de La Ciotat et abords	0-20	XII	30	30
Ligne avec canne	Pêche à la canne	<i>Dicentrarchus labrax</i>	Bar, Loup	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.	littoral	0-15	XII	0	20

Nom loc. esp. : Nom local de l'espèce ; Pér.act. : Période d'activité ; Nb.bat. : Nombre de bateaux ; Nb.pêc. : Nombre de pêcheurs.

ANNEXE II

Structures et attributions des Prud'homies et des Comités Locaux des Pêches Maritimes
(Rey, 1989).

I - LA PRUD'HOMIE DE PECHEURS

1.1. Présentation

Cette institution locale caractéristique à la Méditerranée existe depuis le 14ème siècle. Le décret-loi du 18/11/59 situe les prérogatives prud'homales parmi les pouvoirs des autres autorités compétentes (Affaires Maritimes...). Ses attributions ont souvent été modifiées. Il existe 12 prud'homies dans le Languedoc-Roussillon. Le découpage prud'homal est sensiblement le même que celui de l'administration maritime¹.

1.2. Logique et représentativité de l'institution

La prud'homie de pêcheurs exprime une volonté partenariste de regrouper, de gérer la profession des petits métiers, de partager la ressource en régulant l'effort de pêche. Ses principaux principes directeurs sont "tout le monde doit vivre de son métier", "la mer est à tout le monde", "un métier en chasse l'autre". La logique d'exploitation des pêcheurs aux petits métiers (communauté de pêcheurs, diversité des engins de pêche, polyvalence des professionnels...) correspond aux principes prônés par l'institution et renforce sa représentativité. La réglementation prud'homale répond à deux objectifs principaux :

- permettre à chaque membre de la communauté de pêcheurs de vivre de l'exercice de la pêche et de la vente de ses produits,
- assurer la continuité de la profession en protégeant le pêcheur et la ressource.

Les règlements prud'homaux concernent principalement :

- le nombre de métiers pratiqués par jour et par patron-pêcheur,
- le nombre d'engins utilisés,
- la dimension et les caractéristiques techniques de ces engins,
- la distribution dans le temps des postes de pêche et répartition dans l'espace des engins,
- la rotation des métiers dans le temps,
- l'interdiction ou l'adoption temporaires d'un métier.

L'adoption et l'abandon d'un règlement sont très fréquents et sont directement liés aux situations du moment.

Il est impossible d'inventorier exhaustivement l'ensemble des règlements prud'homaux du fait de :

- la quantité des règlements,
- l'absence d'homogénéité entre les différentes prud'homies,
- la tombée en désuétude de certains règlements encore en vigueur,
- la durée de vie très courte de certains règlements.

¹ Sauf trois prud'homies pour la station de Port-la-Nouvelle (Port-la-Nouvelle, Bages et Leucate) et une prud'homie à Saint-Cyprien pour plusieurs stations.

1.3. Les attributions des prud'hommes pêcheurs

L'élection des prud'hommes pêcheurs se fait tous les trois ans par les seuls patrons-pêcheurs exerçant leur profession dans la circonscription de la prud'homie en question.

Ce sont des agents **verbalisateurs** qui secondent les administrateurs des Affaires Maritimes sur le littoral de la prud'homie. Ils constatent les infractions :

- de la police générale des pêches maritimes ou des établissements de pêche,
- à la zone de pêche interdite aux navires étrangers,
- à la salubrité des coquillages.

Ils disposent d'un certain pouvoir disciplinaire de sanction des patrons pêcheurs de la prud'homie sur manquements en leur infligeant des amendes. Ils peuvent se constituer en **juridiction d'exception**, couramment appelée tribunal de pêche. Ils connaissent alors des seuls litiges civils nés entre pêcheurs professionnels à l'occasion de faits de pêche, manoeuvres et dispositions qui s'y rattachent. Les prud'hommes pêcheurs peuvent prendre des **règlements** à seule fin de prévenir les rixes, dommages ou accidents entre pêcheurs. En pratique, ces règlements fixent les postes, les tours de rôle, les ordres de calage des filets des petits métiers. Destinés à faciliter l'exercice de la pêche maritime côtière, les règlements prud'homaux demeurent soumis à l'approbation des administrateurs des Affaires Maritimes et doivent respecter la réglementation générale des pêches maritimes (décret du 19 novembre 1859 et modifications).

II - LE COMITE LOCAL DES PECHEES

2.1. Présentation

Cet organisme interprofessionnel (patrons, matelots, mareyeurs) a été institué par le décret du 21/01/1945 qui restructure les pêches maritimes. Il fait partie d'une structure pyramidale fortement hiérarchisée de telle sorte que les avis et décisions pris par les cellules de base que sont les Comités Locaux des Pêches remontent au sommet jusqu'au pouvoir politique. L'ossature juridique de cette institution est le port ou un groupe de ports. Les Comités Locaux des Pêches correspondent pour la plupart au découpage administratif des quartiers maritimes. Il en existe trois en Languedoc-Roussillon : Port-Vendres, Sète, le Grau-du-Roi.

2.2. Les attributions du Comité Local des Pêches

- Représentation de la profession des pêcheurs auprès du pouvoir central (CCPM, Ministère de la Mer).
- Exécution des décisions des comités interprofessionnels (détermination des dates d'ouverture et de fermeture des campagnes de pêche, réglementation du nombre de navires autorisés à pratiquer les différentes pêches...).
- Subvention annuelle à la formation professionnelle.
- Gestion des services collectifs (aide à l'armement coopératif, commercialisation des prises, garantie de protection sociale...).

2.3. Les limites de l'institution

Le productivisme prôné par le Comité Local des Pêches en fait une institution assez éloignée de la propre logique des petits métiers. Ceci est aggravé par la représentation minoritaire des pêcheurs aux petits métiers au sein des comités et s'illustre dans le conflit actuel entre chalutiers et pêcheurs artisanaux dans la bande des trois milles.

III - LA REGLEMENTATION DE LA PETITE PECHE

3.1. Extrait du texte de loi qui régleme la pêche maritime (décret du 9/1/52)

A1 - L'exercice de la pêche maritime, c'est-à-dire la capture des animaux et la récolte des végétaux marins, en mer et dans la partie des fleuves, rivières, étangs et canaux où les eaux sont salées, est soumis aux dispositions suivantes.

A2 - Aucun établissement de pêcherie de quelque nature qu'il soit, aucun parc, ... aucun dépôt de coquillages ne peuvent être formés sur le rivage de la mer, le long des côtes, ni, sans une autorisation spéciale, délivrée par le ministre de la marine. Un règlement d'administration publique déterminera les formes suivant lesquelles cette autorisation sera accordée et pourra être révoquée.

A3 - Des décrets détermineront, pour chaque arrondissement ou sous-arrondissement maritime :

- 1) l'étendue de côte devant laquelle chaque espèce de pêche est permise,
- 2) la distance de la côte ainsi que des graus, embouchures de rivières, étangs ou canaux, à laquelle les pêcheurs devront se tenir,
- 3) les époques d'ouverture et de clôture des diverses pêches, l'indication de celles qui seront libres pendant toute l'année, les heures pendant lesquelles les pêches pourront être pratiquées,
- 4) les mesures d'ordre et de police à observer dans l'exercice de la pêche en flotte,
- 5) les rets, filets, engins, instruments de pêche prohibés ; les procédures et modes de pêche prohibés,
- 6) les dispositions spéciales propres à prévenir la destruction du frai et à assurer la conservation du poisson et du coquillage, notamment celles relatives à la récolte des herbes marines, la classification du poisson qui sera réputé frais, les dimensions au-dessous desquelles les diverses espèces de poissons et de coquillages ne pourront pas être pêchées et devront être rejetées à la mer ...
- 7)
- 8) Les appâts défendus ;
- 9) Les conditions d'établissements des pêcheries ...
- 10) Les mesures de police touchant l'exercice de la pêche à pied ;
- 11) ... les mesures d'ordre et de précaution propres à assurer la conservation de la pêche et à en régler l'exercice.

Il est interdit de faire usage pour la pêche, soit de la dynamite ...

A16 - Les infractions sont recherchées et constatées par les administrateurs des Affaires maritimes, les officiers et officiers mariniers commandant les bâtiments de l'Etat, les syndics des Gens de mer, les gardes maritimes, le personnel de la surveillance des Pêches maritimes, les techniciens du Contrôle des Etablissements de pêche, les officiers et agents de police judiciaire, les agents des Douanes, les gardes jurés et les prud'hommes pêcheurs.

3.2. Liste des lois, décrets, ordonnances et arrêtés qui complètent ou modifient ce texte :

- Le décret du 19 novembre 1859 portant règlement sur la pêche maritime côtière dans le 5ème arrondissement maritime,
- Le décret du 10 mai 1862 portant réglementation de la pêche maritime côtière,
- La loi du 1er mars 1888 ayant pour objet d'interdire la pêche dans les eaux territoriales françaises,
- La loi du 28 mars 1928 instituant un régime spécial de pénalités à appliquer aux chalutiers à propulsion mécanique surpris à pêcher en deçà des limites réglementaires,
- L'ordonnance du 3 juin 1944 portant réorganisation des pêches maritimes,
- L'arrêté du 2 juin 1964 portant réglementation des arts traînants,
- La loi du 5 juillet 1966 portant interdiction de la vente des produits de la pêche sous-marine,
- La loi du 10 juillet 1970 relative à la pratique de la pêche à bord des navires ou embarcations de plaisance et des navires assujettis à l'obligation d'un permis de circulation et portant interdiction de la vente et de l'achat des produits de cette pêche,
- La loi du 16 juillet 1976 relative à la zone économique au large des côtes du territoire de la République,
- L'arrêté du 29 juin 1981 portant réglementation de la pêche à la senne de plage dans le ressort du quartier de Sète,
- La loi du 5 juillet 1983 relative au régime de la saisie et complétant la liste des agents habilités à constater les infractions,
- L'arrêté du 23 septembre 1988 portant réglementation de la pêche des huîtres et autres coquillages, ainsi que celle des oursins, dans les zones salubres de l'étang de Thau.

ANNEXE III

Caractéristiques techniques des engins de pêche.

ANNEXE III - 1

Filets maillants calés, Filets tournants, Filet maillant dérivant et Filets trémails.

	ENGIN	ESPECES CIBLES	PORT- VENDRES			SETE			MARTIGUES			MARSEILLE			
			code FAO*	code FAO*	Long.(m)	H.ét.(m)	M.ét.(mm)	Long.(m)	H.ét.(m)	M.ét.(mm)	Long.(m)	H.ét.(m)	M.ét.(mm)	Long.(m)	H.ét.(m)
1	GNS	MULL SUR	800-2000	1,5-3	32-56	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	GNS	MULL SPP	300-1500	2	40-50	1500-6000	1-3	32-56	3000	1,5	52	1000-3000	1,5	42-50	
3	GNS	MERL MER	6000	4-5	76-80	5000-6000	4-5	70-80	3000-12000	4-5	70-80	2000-8000	4-5	56-90	
4	GNS	MERL MER	1000-2000	4-5	70-90	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
5	GNS	PAGE SPP	500-4000	5-9	38-100	500-4000	7-15	70-160	-	-	-	-	-	-	
6	GNS	SPAR AUR	1000-3000	8-10	70-100	3000	8-10	90-140	3000	4-12	90	1000-3000	5-8	65-90	
7	GNS	MUGI, LIZA SPP	2000	4	92	-	-	-	600-2000	2-5	80-100	600	2-5	90	
8	GNS	LITH MOR	2000-3000	4	70	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9	GNS	PSET MAX	-	-	-	-	-	-	8000	3	80	-	-	-	
10	GNS	DICE LAB	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500-1000	6-8	90	
11	GND	THUN THY	-	-	-	2500	7,5-9,4	240	2500	7,5-9,4	240	2500	7,5-9,4	240	
12	PS	MUGI, LIZA SPP	-	-	-	300-500	25-30	30-35	-	-	-	300-500	25-30	30-35	
13	PS	SARD PIL	-	-	-	-	-	-	300	25-30	30-35	-	-	-	
14	PS	SPAR AUR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	300	25-30	30-35	
15	GTR	SOLE VUL	2400-4000	4	80	1500-3000	4	70-80	1500-3000	2-3	80-90	1500-3000	2-3	80-90	
16	GTR	SOLE VUL	-	-	-	1500-5000	4	70-110	3000-8000	2,5-3	80-90	3000-8000	2,5-3	80-90	
17	GTR	PSET MAX	300-800	1-4	120-200	2500	1-4	120-200	8000	3	80	-	-	-	
18	GTR	MULL SPP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1000-2000	1,5	32-56	
19	GTR	SEPI OFF	3000-4000	4	80	-	-	-	6000	2,5	80	-	-	-	
20	GTR	SCOR SPP	-	-	-	1500-2000	2-4	38-82	1500-3000	2-5	40-120	1200-3000	1,5-5	36-120	
21	GTR	PALI ELE	1800-2400	1-2	100-110	400-2000	1-2	80-120	400-2000	1-1,2	80-120	400-2500	1-1,5	50-125	
22	GTR	SCYL SPP	-	-	-	400-600	1-1,5	50	-	-	-	-	-	-	
23	GTR	MURE BRA	-	-	-	300-1000	3-4	80-120	-	-	-	-	-	-	

Long.(m) : longueur en mètres; H.ét.(m) : hauteur étirée en mètres; M.ét.(mm) : maille étirée en millimètres.

* Code FAO en Annex IV



ANNEXE III - 2

Filets maillants combinés, Filets soulevés, Dragues, Chalut, Palangres, Ligne de traîne, Ligne dérivante, Lignes avec cannes, Nasse, Pêche en plongée.

Filet maillant combiné à marbré ("Cabre y bouc")

Ce filet est constitué de deux éléments:

La "paradière", filet maillant

longueur : 200 m.

hauteur étirée : 5 m.

maille étirée : 80 mm.

L' "escargot" filet maillant combiné.

Filet trémail

longueur : 200 m.

hauteur étirée : 2 m.

maille interne étirée : 80 mm.

mailles externes étirées : 400 mm.

Filet maillant

longueur : 200 m.

hauteur étirée : 3 m.

maille étirée : 54-80 mm.

Durée de calée: 12-14 heures.

2 à 4 filets sont calés selon les conditions météo.

Filet maillant combiné à sole

longueur : 4000-6000 m.

hauteur étirée : 1,2-4 m.

maille interne étirée trémail : 80-200 mm.

mailles externes étirées trémail : 500-800 mm.

maille étirée filet maillant : 45-80 mm.

Filet maillant combiné à bonite ("battude")

Ce filet est constitué de deux éléments superposés:

Un filet maillant (partie supérieure)

longueur : 200-500 m.

hauteur étirée : 10-12 m.

maille étirée : 125-143 mm.

Un filet trémail (partie inférieure)

longueur : 200-500 m.

hauteur étirée : 15-18 m.

maille interne étirée : 83 mm.

Filet soulevé à muges ("globe")

Il s'agit d'un filet rectangulaire de dimensions variables (40 à 96 m de long, 19 à 20 m de large), tendu entre les rives (de l'Aude, du Petit Rhône et dans les canaux de Martigues). La nappe (maille étirée 40-70 mm) est placée à plat dans l'eau ; elle est manœuvrée verticalement.

Filet soulevé à athérines ("carrelet")

Ce filet rectangulaire (mailles étirées de 15 à 30 mm) est soit utilisé à partir d'installations fixes, situées le long de berges, soit mis en œuvre à partir d'une embarcation. Dans le premier cas, il est généralement de plus grandes dimensions (3,0x4,0 m) que dans le second (1,3x1,6 m).

Drague à escargot de mer ("radasse")

La radasse est une drague dont l'ouverture est assurée par une perche en acier de 2 à 4 m de long, d'un poids de 50 à 200 kg. Cette perche est alourdie par des chaînes, pour « gratter le fond ». Un jeu de 3-4 nappes de vieux filets superposés sont fixées à la perche.

Drague à main à tellines ("tellinier")

Le « tellinier » est une drague légère de faible dimension (1x1,2 m), à mailles étirées de 15 mm. Elle est manœuvrée à la main en eaux peu profondes, à partir du rivage ou d'une embarcation.

Chalut à perche à rascasses ("gangui à poissons")

Le guangu à poissons est un petit chalut à perche, dont l'ouverture latérale est assurée par une perche en bois ou en métal. Le poids maximum du filet, y compris les chaînes de lestage, est fixé à 30 kg. Les mailles étirées mesurent 18 mm.

Palangre calée à congre

Hameçons : nombre=200-1100 ; type=n°2/0 droit à émerillon, ou n°5 (Mustad).

Ligne mère : longueur=2500-3500m ; Nylon Ø=4mm.

Avançons : longueur=80-200cm ; Nylon Ø=1,4-1,8mm.

Distance entre 2 avançons : 4-5m.

Appât utilisé : allatche (*Sardinella aurita*) ; maquereaux (*Scomber* spp.) ; bogue (*Boops boops*).

Palangre calée à dorade royale

Hameçons : nombre=700-1000 ; type=n°2 (Inox).

Ligne mère : longueur=3500-5000m ; Nylon Ø=3mm.

Avançons : longueur=100cm ; Nylon Ø=1,2-1,5mm.

Distance entre 2 avançons : 4-5m.

Appât utilisé : "bibbi" (*Nereis* spp.) ; couteau droit d'Europe (*Solen marginatus*).

Ligne de traîne à maquereaux, bar, bonites, muges

Il s'agit de lignes simples, munies d'appâts artificiels (leurres), traînées près de la surface ou à une certaine profondeur par une embarcation à faible vitesse. En dehors des pêcheurs professionnels, ce métier attire un nombre important de pêcheurs plaisanciers.

Ligne dérivante à thon rouge

La palangre dérivante (500 hameçons) est maintenue près de la surface ou à une certaine profondeur au moyen de flotteurs régulièrement espacés.

Ligne avec canne à maquereaux, bar, muges, pageots, dorade royale

Les lignes sont mises en œuvre à l'aide de cannes avec moulinets. Les appâts sont naturels ou artificiels.

Nasse à congre

Les nasses employées peuvent être soit des structures cylindriques en plastique (PVC) de 60-70 cm de longueur avec une entrée d'environ 20 cm de diamètre, soit des pots en terre cuite de type "pot de fleurs", de 20-40 cm de longueur avec une entrée de 15-20 cm de diamètre. Le nombre de nasses calées varie entre 60 et 80. La durée de calée est de 12 h.

Appât utilisé : allatche (*Sardinella aurita*) ; maquereaux (*Scomber spp.*) ; bogue (*Boops boops*).

Pêche en plongée à moule, tellines, violet, oursin, corail

La pêche en plongée est effectuée en scaphandre ou en apnée. Les coquillages sont récoltés, le plus souvent à la main ou à l'aide de bêches ou de crochets.

ANNEXE IV

Codes FAO des engins et des espèces cibles.

ENGINS DE PECHE	
Codes FAO	
GNS	Filets maillants calés (ancrés)
GTN	Trémails et filets maillants combinés
GND	Filets maillants dérivants (filets dérivants)
PS	Filets tournants (sennes coulissantes)
LN	Filets soulevés
GTR	Trémails
DRB	Dragues remorquées par bateau
DRH	Dragues à main
TBB	Chaluts à perche
LLS	Palangres calées
LTL	Lignes de traîne
LLD	Palangres dérivantes
LHP	Lignes à main et lignes avec canne
FPO	Nasses (casiers)
MIS	Divers (pêche en plongée)

ESPECES CIBLES	
Codes FAO	
MULL SUR	<i>Mullus surmuletus</i>
MULL SPP	<i>Mullus</i> spp.
MERL MER	<i>Merluccius merluccius</i>
PAGE SPP	<i>Pagellus</i> spp.
SPAR AUR	<i>Sparus aurata</i>
MUGI, LIZA SPP	<i>Mugil</i> spp., <i>Liza</i> spp.
LITH MOR	<i>Lithognathus mormyrus</i>
PSET MAX	<i>Psetta maxima</i>
DICE LAB	<i>Dicentrarchus labrax</i>
SOLE VUL	<i>Solea vulgaris</i>
SADA SAR	<i>Sarda sarda</i>
THUN THY	<i>Thunnus thynnus</i>
SARD PIL	<i>Sardina pilchardus</i>
ATHE SPP	<i>Atherina</i> spp.
SEPI OFF	<i>Sepia officinalis</i>
SCOR SPP	<i>Scorpaena</i> spp.
PALI ELE	<i>Palinurus elephas</i>
SCYL SPP	<i>Scyllarus</i> spp.
MURE BRA	<i>Bolinus brandaris</i>
TELL SPP	<i>Tellina</i> spp.
CONG CON	<i>Conger conger</i>
SCOM SPP	<i>Scomber</i> spp.
MYTI GAL	<i>Mytilus galloprovincialis</i>
MICO SAB	<i>Microcosmus sulcatus</i>
PARC LIV	<i>Paracentrotus lividus</i>
CORA RUB	<i>Corallium rubrum</i>

